

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE



Réalisé en collaboration avec

Cultivons l'avenir 2
Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

Canada

Québec

MOT DU PRÉFET



Le monde agricole et le monde municipal ont toujours été étroitement associés. Traditionnellement, la campagne a toujours nourri la ville. Cependant, le monde change, l'agriculture a évolué très rapidement au cours des dernières décennies, les fermes sont moins nombreuses, mais beaucoup plus grandes et plusieurs municipalités ont vu leur population décliner. Mais pour que la campagne puisse accomplir sa mission, il nous faudra revitaliser les villages et en faire des communautés dynamiques.

Nous avons la chance de vivre dans une région avec une ville centre; Thetford Mines est au cœur de la MRC des Appalaches. En périphérie, nous avons trois pôles assez importants: East Broughton, Adstock et Disraeli. Nous avons là sans doute une opportunité à exploiter. Nous avons également un secteur de villégiature, des centaines de personnes ont des chalets dans notre région, il y a là également des opportunités.

Pour les saisir, nous devons accroître la reconnaissance du secteur agroalimentaire comme moteur de développement et de diversification économique régional. Nous devons planifier nos stratégies de développement et de diversification, protéger et mettre en valeur la ressource agricole et forestière dans une perspective de développement durable.

Nous nous sommes dotés d'une vision stratégique qui consiste à faire de notre PDZA « **Une agriculture progressive, moderne et renouvelée, dynamisant l'économie de la région et l'occupation du territoire et qui mise sur la complémentarité, la concertation et la qualité de vie.** »

Je voudrais remercier les représentants du MAPAQ et du MAMOT pour leur indéfectible collaboration. Mes remerciements également à notre CLD, notre Agence régionale de mise en valeur des forêts privées et un merci spécial à l'UPA pour son engagement.

A handwritten signature in blue ink that reads "Paul Vachon".

Paul Vachon, Préfet

REMERCIEMENTS

La MRC des Appalaches tient à remercier l'ensemble des personnes et des organismes qui ont contribué à la réalisation du PDZA de quelques façons que ce soit. Plus particulièrement, elle remercie les membres des comités de travail et de suivi et leur organisation respective pour leur grande collaboration, leur dévouement et les multiples déplacements qui ont résulté de leur engagement dans la réalisation du PDZA.

La MRC des Appalaches remercie également les participants au forum de consultation qui s'est tenu le 9 février 2015, sans qui cet exercice démocratique n'aurait pu être possible.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABBRÉVIATIONS	XI
LISTE DES CARTES	XIII
LISTE DES FIGURES	XV
LISTE DES TABLEAUX	XVII
RÉALISATION	1
DÉMARCHE D'ÉLABORATION	3
INTRODUCTION	4
CHAPITRE 1 LE PORTRAIT	7
1.1 Portrait général de la MRC des Appalaches	7
1.1.1 Structure administrative.....	7
1.2 Portrait Biophysique.....	10
1.2.1 Pédologie	10
1.2.2 Potentiel agricole des sols	12
1.2.3 Climat.....	15
1.2.4 Relief	16
1.2.5 Hydrographie et bassins versants.....	18
1.2.6 Couvert forestier	19
1.2.6.1 Étendue et composition de la forêt.....	19
1.3 Occupation du territoire.....	21
1.3.1 Zone agricole permanente	21
1.3.2 Friches et terres non cultivées	24
1.3.3 Fonction résidentielle de la zone agricole (article 59 de la LPTAA).....	25
1.3.4 Autres utilisations.....	27
1.4 Portrait socioéconomique de la MRC.....	28
1.5 Portrait sociodémographique de la MRC	29
1.5.1 Démographie	29
1.5.1.1 Évolution de la population de la MRC des Appalaches	29
1.5.1.2 Répartition de la population.....	31
1.5.2 Âge de la population.....	32

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

1.5.3	Caractéristiques des ménages.....	32
1.6	Agriculture et agroalimentaire	33
1.6.1	Exploitations agricoles.....	36
1.6.1.1	Production animale	38
1.6.1.2	Production végétale	42
1.6.1.3	Production acéricole.....	46
1.6.1.4	Production biologique	51
1.6.1.5	Sylviculture	51
1.6.1.6	Formes juridiques des entreprises agricoles	55
1.6.1.7	Main-d'œuvre.....	55
1.6.1.8	Revenus	56
1.6.1.9	Produits forestiers non ligneux (PFNL)	56
1.6.1.10	Visibilité des entreprises	57
1.6.1.11	Terres en location.....	59
1.6.2	Valeur des fermes et impacts économiques	61
1.6.3	Exploitants agricoles.....	64
1.6.3.1	Âge des exploitants	64
1.6.3.2	Relève agricole	65
1.6.3.3	Situation des femmes sur les exploitations agricoles de la MRC	67
1.6.3.4	Heures travaillées par semaine	67
1.6.4	Formation agricole	68
1.6.5	Activités connexes à l'agriculture – Agroalimentaire	69
1.6.5.1	Transformation alimentaire	69
1.6.5.2	Distribution, vente et mise en marché.....	70
1.7	Possibilités	74
CHAPITRE 2 LE DIAGNOSTIC		75
2.1	Mise en contexte	75
2.2	Forces	75
2.2.1	Emploi, relève, main-d'œuvre et marchés	75
2.2.2	Agriculture et agroalimentaire	75
2.3	Faiblesses.....	76

2.3.1	Emploi, relève, main-d'œuvre et marchés	76
2.3.2	Activités connexes	76
2.3.3	Agriculture et agroalimentaire	76
2.3.4	Autres	76
2.4	Opportunités	77
2.4.1	Population	77
2.4.2	Emploi, relève, main-d'œuvre et marchés	77
2.4.3	Cadre physique	77
2.4.4	Agriculture et agroalimentaire	77
2.5	Menaces	78
2.5.1	Population	78
2.5.2	Emploi, relève, main-d'œuvre et marchés	78
2.5.3	Cadre physique	78
2.5.4	Agriculture et agroalimentaire	79
CHAPITRE 3	LES ENJEUX	81
CHAPITRE 4	LA VISION CONCERTÉE.....	83
CHAPITRE 5	LE PLAN D'ACTION.....	85

LISTE DES ABBRÉVIATIONS

CAAAQ: Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois;

CISA: Centre d'innovation sociale en agriculture;

CPTAQ: Commission de protection du territoire agricole du Québec;

FADQ: Financière agricole du Québec;

LPTAA: Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

MAMOT: Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

MAPAQ: Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

MFFP: Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

MRC: Municipalité régionale de comté;

PDZA: Plan de développement de la zone agricole;

PFNL: Produits forestiers non ligneux;

REA: Règlement sur les exploitations agricoles;

SADC: Société d'aide au développement de la collectivité;

SDE: Société de développement économique;

UPA: Union des producteurs agricoles du Québec;

LISTE DES CARTES

Carte 1 – Localisation de la MRC des Appalaches	8
Carte 2 – Les municipalités de la MRC des Appalaches	9
Carte 3 – Unités de paysage régional de la MRC des Appalaches.....	11
Carte 4 – Potentiel agricole des sols de la MRC des Appalaches selon la classe ARDA de l’inventaire des terres du Canada	13
Carte 5 – Cultures en zone 7 selon la classe ARDA de l’inventaire des terres du Canada et la base de données des terres du Québec	14
Carte 7 – Relief de la MRC des Appalaches	17
Carte 8 – Zone agricole permanente et zone blanche de la MRC des Appalaches	23
Carte 9 – Affectations attribuées au territoire de la MRC des Appalaches lors de la demande à portée collective.	26
Carte 10 – Utilisations du territoire selon le rôle d’évaluation de la MRC des Appalaches.....	27
Carte 11 – Répartition de la population de la MRC des Appalaches.....	31
Carte 12 – Unités d’évaluation enregistrées au MAPAQ selon la principale production agricole de l’exploitation.....	35
Carte 13 – Répartition et revenu des exploitations agricoles enregistrées au MAPAQ de la MRC des Appalaches	37
Carte 14 – Nombre d’unités animales dans les municipalités de la MRC des Appalaches en 2014 pour les entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ.....	40
Carte 15 – Potentiel acéricole de la MRC des Appalaches selon les données écoforestières	50
Carte 16 – Mode d’occupation des unités d’évaluation agricoles enregistrées au MAPAQ de la MRC des Appalaches	60

LISTE DES FIGURES

Figure 1 – Principaux comités, leur rôle et leur composition.....	1
Figure 2 – Évolution des secteurs de l'industrie pour la MRC des Appalaches, 1996-2011	29
Figure 3 – Évolution de la pyramide des âges de la MRC des Appalaches, 1996 et 2011.....	32
Figure 4 – Évolution du nombre d'exploitations agricoles et de la superficie en culture de la MRC des Appalaches pour les années 1981, 1996 et 2014	33
Figure 5 – Nombre de déclarants par source de revenu dans la MRC des Appalaches pour l'année 2014.....	38
Figure 6 – Nombre de déclarants par types de productions animales dans la MRC des Appalaches pour les années 2004, 2007, 2010 et 2014	39
Figure 7 – Revenus agricoles annuels bruts par types de productions animales dans la MRC des Appalaches pour les années 2004, 2007, 2010 et 2014.....	39
Figure 8 – Évolution des cheptels des principales productions animales dans la MRC des Appalaches pour les années 2004, 2007, 2010 et 2014.....	41
Figure 9 – Nombre de déclarants par types de production végétale dans la MRC des Appalaches pour les années 2004, 2007, 2010 et 2014	43
Figure 10 – Revenus agricoles annuels bruts par types de productions végétales dans la MRC des Appalaches pour les années 2004, 2007, 2010 et 2014	43
Figure 11 – Superficies cultivées par municipalité de la MRC des Appalaches pour les années 2004, 2007, 2010 et 2014.....	45
Figure 12 – Nombre moyen d'entailles par producteur par municipalité de la MRC des Appalaches pour les années 2004, 2007, 2010 et 2014	48
Figure 13 – Revenus acéricoles bruts dans la MRC des Appalaches pour les années 2004, 2007, 2010 et 2014	48
Figure 14 – Évolution des ventes des petits producteurs forestiers de la MRC des Appalaches de 2003 à 2013.....	54
Figure 15 – Nombre d'usines ayant acheté du bois des petits producteurs forestiers dans la MRC des Appalaches pour les années 2003 à 2013.	54
Figure 16 – Proportion des entreprises agricoles par strates de revenus déclarés dans la MRC des Appalaches pour les années 1981, 1996, 2010 et 2014	56
Figure 17 – Superficies des terres exploitées et en location dans la MRC des Appalaches pour les années 1981, 1996 et 2014 d'après les données du MAPAQ.....	59
Figure 18 – Répartition de la relève agricole établie selon l'activité principale de l'entreprise, pour la MRC des Appalaches en 2011	66

LISTE DES TABLEAUX

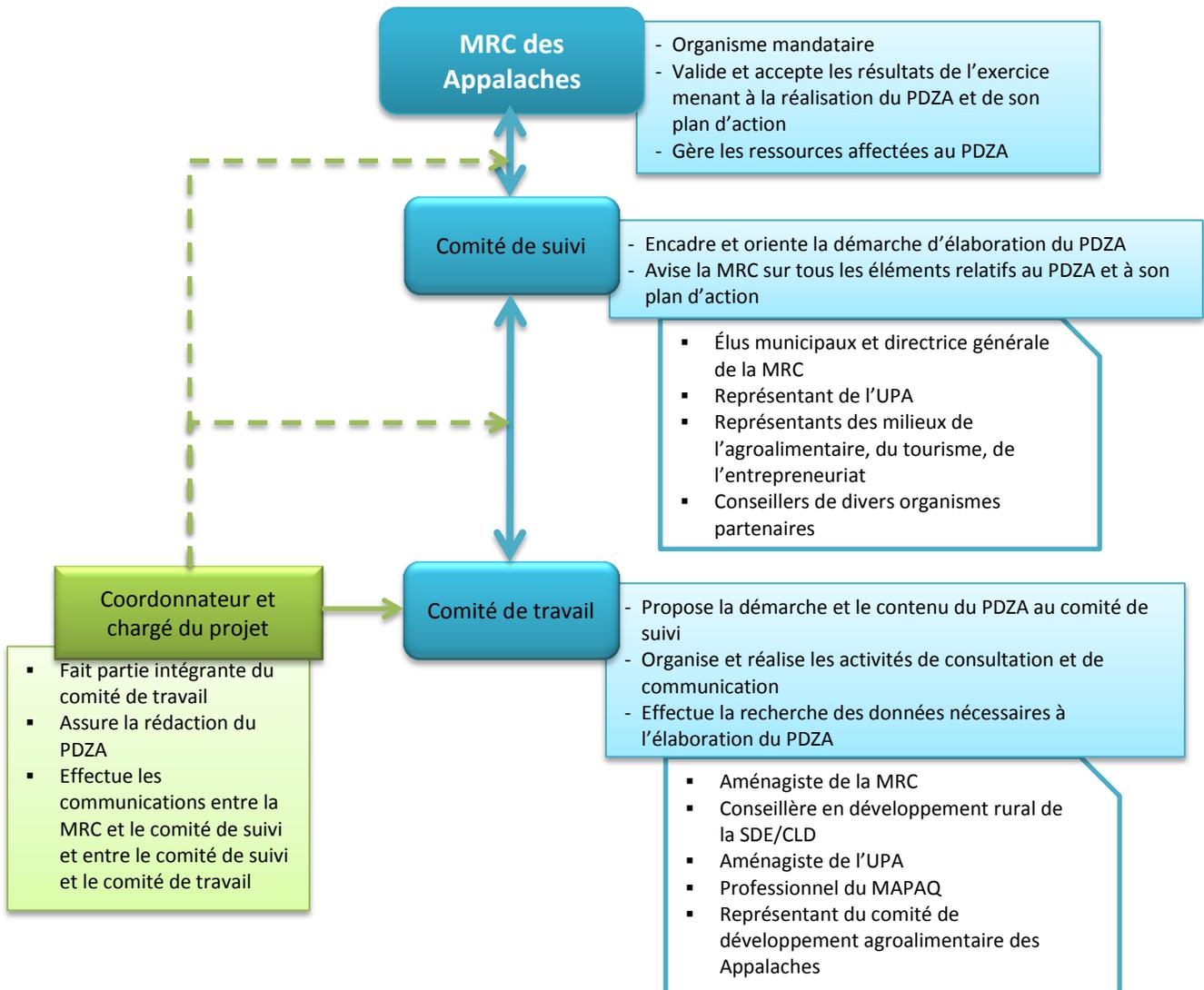
Tableau 1 – Types de dépôts de surface des unités de paysage régionales de la MRC des Appalaches.....	10
Tableau 2 – Classification du potentiel des sols dans la zone agricole réparti par municipalité ..	15
Tableau 3 – Description des unités de paysage régional selon le climat et le relief.....	16
Tableau 4 – Principaux lacs et cours d'eau de la MRC des Appalaches	18
Tableau 5 – Superficie forestière productive de la MRC des Appalaches selon les données du 4 ^e inventaire écoforestier (2007)	20
Tableau 6 – Composition de la superficie forestière productive de la MRC des Appalaches selon les données du 4 ^e inventaire écoforestier (2007).....	21
Tableau 7 – Proportion de la zone agricole permanente par municipalité dans la MRC des Appalaches.....	22
Tableau 8 – Taux d'occupation des municipalités et de la zone agricole permanente des municipalités par les exploitations agricoles enregistrées au MAPAQ.	24
Tableau 9 – Taux de variation et densité de la population des municipalités de la MRC des Appalaches entre 1996 et 2013	30
Tableau 10 – Revenus agricoles et nombre d'entreprises par type de production dans la MRC des Appalaches.....	34
Tableau 11 – Nombre d'entreprises agricoles dans les MRC de la Chaudière-Appalaches.....	34
Tableau 12 – Nombre de déclarants* par types de production dans la MRC des Appalaches pour les années 2004, 2007, 2010 et 2014	36
Tableau 13 – Évolution des revenus annuels de la production animale pour les années 2004, 2007, 2010 et 2014 dans la MRC des Appalaches.....	41
Tableau 14 – Évolution des revenus annuels de la production végétale pour les années 2004, 2007, 2010 et 2014 dans la MRC des Appalaches.....	42
Tableau 15 – Superficies cultivées en hectares des principales productions végétales dans la MRC des Appalaches pour les années 2004, 2007, 2010 et 2014.	44
Tableau 16 – Nombre de déclarants acéricoles par municipalité de la MRC des Appalaches pour les années 2004, 2007, 2010 et 2014.....	46
Tableau 17 – Nombre d'entailles exploitées par municipalité de la MRC des Appalaches pour les années 2004, 2007, 2010 et 2014	47
Tableau 18 – Motivations des propriétaires forestiers de posséder un lot boisé, en 2012, pour le territoire de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière	51
Tableau 19 – Nombre de propriétaires et travaux subventionnés par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière de 2009 à 2014	52
Tableau 20 – Volumes de bois mis en marché par année dans la MRC des Appalaches de 2003 à 2013.....	53
Tableau 21 – Formes juridiques des entreprises agricoles de la MRC des Appalaches, de la Chaudière-Appalaches, du Québec et du Canada.....	55

Tableau 22 – Entreprises agricoles répertoriées dans la section « Producteurs » du site Internet « Le goût de chez nous »	58
Tableau 23 – Valeur imposable des immeubles à vocation agricole de la MRC des Appalaches .	61
Tableau 24 – Valeur imposable des immeubles à vocation forestière de la MRC des Appalaches	62
Tableau 25 – Variation d'évaluation foncière après construction, rénovation ou démolition de bâtiments agricoles pour la MRC des Appalaches pour les années 2008 à 2014 ..	63
Tableau 26 – Proportion des fermes par strates d'âge et types de ferme et âge moyen selon le type de ferme	65
Tableau 27 – Nombre de subventions et montants des subventions accordées dans la MRC des Appalaches pour les années 2008 à 2013 par la FADQ.....	66
Tableau 28 – Nombre moyen d'heures par semaine consacrées au travail à la ferme par les exploitants agricoles en 2011.....	68
Tableau 29 – Nombre moyen d'heures par semaine de travail non agricole rémunéré pour les exploitants agricoles en 2011.....	68
Tableau 30 – Entreprises répertoriées dans la section « Transformateurs » du site Internet « Le goût de chez nous »	70
Tableau 31 – Population saisonnière et évolution de la population de la MRC des Appalaches .	72
Tableau 32 – Nombres de visiteurs et taux d'activité mensuel dans les kiosques d'information touristique de la MRC des Appalaches pour l'année 2013	73

RÉALISATION

La MRC des Appalaches signait en décembre 2013 une convention d'aide financière avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), lui accordant une subvention de 40 000 \$ pour la réalisation de son plan de développement de la zone agricole (PDZA), qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. Cette aide financière est octroyée en vertu de l'entente Canada-Québec *Cultivons l'avenir 2*. Pour l'élaboration du PDZA, deux comités ont été formés. Le comité de travail était chargé de proposer la démarche et le contenu du PDZA, d'organiser et réaliser les activités de consultation et de communication et d'effectuer la recherche des données nécessaires à l'élaboration du PDZA. Le comité de suivi avait pour tâche d'encadrer et d'orienter la démarche d'élaboration du PDZA ainsi que d'aviser la MRC sur tous les éléments relatifs au PDZA et à son plan d'action.

Figure 1 – Principaux comités, leur rôle et leur composition



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Voici, par ordre alphabétique, les gens qui ont contribué respectivement au comité de travail et au comité de suivi :

Comité de travail :

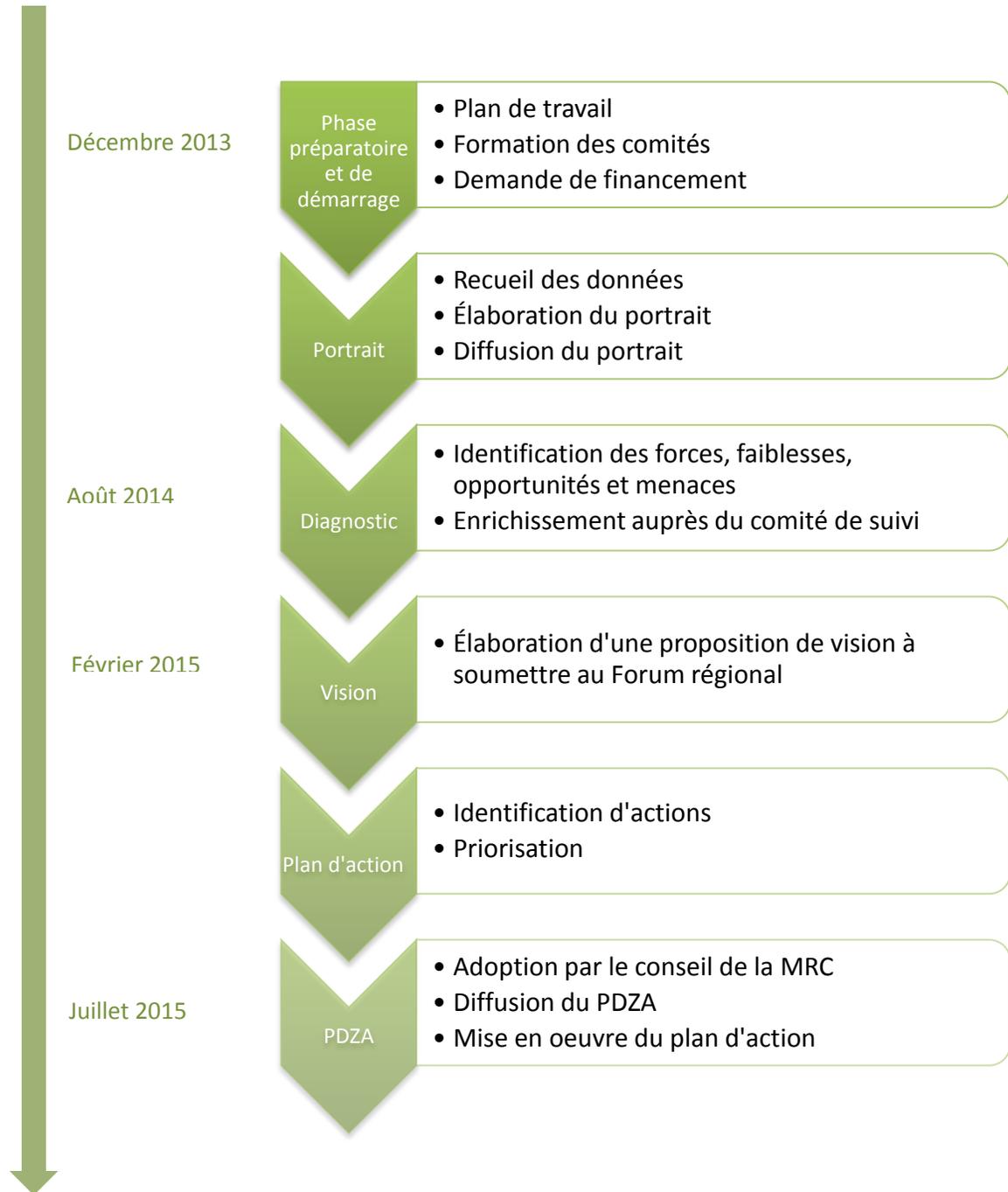
- **Jean-Michel Bordron**, directeur général — Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches
- **Cynthia Boucher**, aménagiste — MRC des Appalaches
- **Jean-Pierre Dansereau**, directeur général — Syndicat des producteurs forestiers de la région de Québec
- **Rémy Fluet**, chargé de projet PDZA — MRC des Appalaches
- **Pierre Giguère**, responsable aménagement, développement régional et environnement — Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches
- **Jean-François Guay**, Ph.D, analyste en aménagement du territoire et planification territoriale — MAPAQ Chaudière-Appalaches
- **Élise Jolicoeur**, responsable technique — Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière
- **Carole Mercier**, conseillère en développement rural — SDE région de Thetford
- **Robert Morisset**, directeur — Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière
- **Michel Nadeau**, représentant — Comité de développement agroalimentaire des Appalaches

Comité de suivi :

- **Pascal Binet**, représentant — Office de tourisme de la MRC des Appalaches
- **Marc-Alexandre Brousseau**, maire – Ville de Thetford Mines
- **Simon Castonguay**, conseiller aux opérations régionales, volet aménagement du territoire – MAMOT, direction régionale Chaudière-Appalaches
- **Normand Côté**, président – Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches
- **Bertrand Gagné**, président – Syndicat de l'UPA des Appalaches
- **Yannick Gagné**, Président – Relève agricole des Appalaches
- **Isabelle Gosselin**, mairesse de Beaulac-Garthby
- **Serge Laliberté**, maire de Saint-Julien
- **Pierre Lemay**, directeur adjoint – MAPAQ, direction régionale de Chaudière-Appalaches,
- **Marie-Eve Mercier**, directrice générale – MRC des Appalaches
- **Luc Rémillard**, directeur général — SDE région de Thetford
- **Guy Roy**, maire de Sacré-Cœur-de-Jésus
- **Paul Vachon**, préfet de la MRC des Appalaches et maire de Kinnear's Mills

DÉMARCHE D'ÉLABORATION

Le plan de développement de la zone agricole s'est échelonné sur une période d'environ un an et demi. Les différentes étapes sont les suivantes :



INTRODUCTION

Contexte préalable à l'élaboration du plan de développement de la zone agricole

Confrontée à une réalité de dévitalisation, la MRC des Appalaches est engagée dans un processus hors du commun de consolidation et de diversification de son économie. Depuis vingt ans, devant l'urgence créée par les premières fermetures de mines d'amiante, les partenaires économiques du territoire se sont mobilisés et ont travaillé en concertation pour diversifier l'économie locale et régionale. Dès 1996, la région s'est dotée d'un comité multisectoriel de diversification économique de douze membres. En 2008, la MRC a réalisé un exercice de planification stratégique qui s'est terminé sur un important forum permettant de prioriser les actions structurantes pour redéployer l'économie du territoire de la MRC. C'était la première fois que le secteur agroalimentaire était reconnu officiellement comme une voie de diversification économique dans la région. Le Comité de développement agroalimentaire des Appalaches a alors été créé.

En 2007, la MRC des Appalaches entamait la révision de son schéma d'aménagement et de développement. Dans le contexte où le gouvernement du Québec invitait les MRC à se doter d'un plan de développement de la zone agricole, la MRC avait prévu élaborer un tel plan.

Plus tard, en 2008, à la suite d'une vague de fermeture d'entreprises d'importance, dont Shermag, et des indicateurs socioéconomiques alarmants, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a reconnu que le Secteur Sud de la MRC (8 municipalités rurales) était un territoire en difficulté et, à ce titre, signait une entente de soutien à la diversification. Un comité de diversification socioéconomique composé de 18 partenaires multisectoriels fut aussi créé spécifiquement pour le Secteur Sud. Après un exercice de consultation élargi (plus de 250 participants), ce comité a élaboré un plan stratégique de diversification portant sur quatre axes de développement, dont l'agroalimentaire.

Tout récemment, en 2012, la cessation complète des activités minières dans la région est encore venue assombrir l'économie de la région et a relancé le Comité de diversification économique de la MRC des Appalaches. Ce comité se penchera prochainement sur l'élaboration d'un nouveau plan d'action et de cibles de diversification.

En conséquence et dans ce contexte unique, la MRC considérait que l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole permettrait de préciser davantage le rôle de l'agriculture eu égard à l'occupation du territoire, l'emploi et la famille. Ainsi, la MRC des Appalaches, la SDE de Thetford, le comité de développement agroalimentaire des Appalaches, qui n'a jamais cessé de travailler à dynamiser le secteur agroalimentaire de la MRC, et l'UPA ont alors formulé la demande d'aide financière au MAPAQ, rassemblé les partenaires potentiels et formé les différents comités pour la réalisation du PDZA.

Le résultat de la démarche permettra une meilleure intégration des variables nouvelles dans les actions des diverses instances locales et régionales en matière d'économie et de solidarité.

Objectifs du plan de développement de la zone agricole

L'élaboration du plan de développement de la zone agricole de la MRC des Appalaches, un vaste projet débutant par l'identification d'objectifs précis, vise à atteindre des résultats concrets en ce qui a trait à la dynamisation du secteur agricole, et ce, de la production jusqu'à la mise en marché. Les enjeux, tirés du portrait et du diagnostic des activités agricoles et agroalimentaires de la MRC, se traduiront par des actions concrètes établies dans le plan d'action. Les objectifs du PDZA sont les suivants :

- Doter la zone agricole¹ d'un portrait exhaustif permettant d'établir un diagnostic précis de la situation de l'agriculture sur le territoire de la MRC et planifier judicieusement nos stratégies de développement et de diversification;
- Accroître la reconnaissance du secteur agroalimentaire et de la zone agricole comme moteur du développement et de la diversification économique locale et régionale;
- Étudier différents modèles de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire permettant de consolider et d'optimiser le potentiel agricole et forestier de la région;
 - Protéger et mettre en valeur les ressources agricoles et forestières dans une perspective de développement durable;
 - Favoriser la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture;
 - Documenter les enjeux liés à la main-d'œuvre et à la relève agricole afin de définir le rôle que les instances peuvent jouer pour résoudre certaines problématiques;
- Analyser différentes pistes d'actions afin qu'elles soient concertées, structurantes et réalisables à court terme, par le développement de nouvelles formes d'agriculture, de nouveaux créneaux, de nouvelles productions et de produits transformés.



¹ Le vocable "zone agricole" utilisé est équivalent à "zone agricole permanente" et à "zone verte" qui sont également utilisés ailleurs dans le texte.

CHAPITRE 1 LE PORTRAIT

1.1 Portrait général de la MRC des Appalaches

1.1.1 Structure administrative

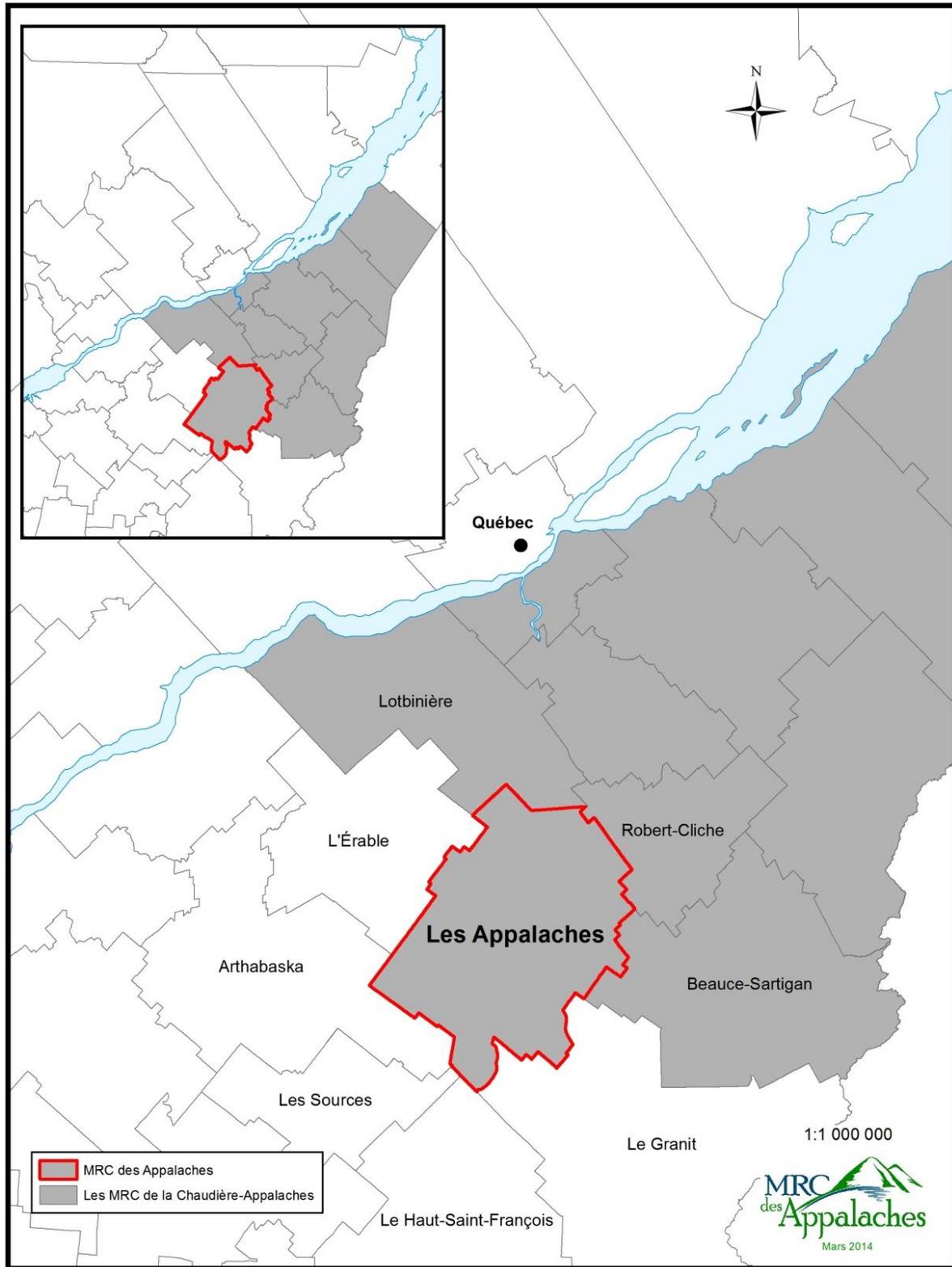
Créée en 1982 afin de remplacer les désuets conseils de comté, la Municipalité régionale de comté de l'Amiante, et depuis le 29 octobre 2008, la Municipalité régionale de comté des Appalaches, fait partie de la région administrative de Chaudière-Appalaches et est située au sud-ouest de cette région (carte 1). Elle possède des limites communes avec les régions administratives du Centre-du-Québec (17) et de l'Estrie (05). De plus, la MRC des Appalaches est contiguë avec les MRC de Lotbinière, Robert-Cliche, Beauce-Sartigan, Le Granit, Le Haut-Saint-François, Les Sources, Arthabaska et L'Érable.

La MRC des Appalaches constitue une entité administrative qui regroupe 19 municipalités (carte 2) lesquelles sont : Adstock, Beaulac-Garthby, Paroisse de Disraeli, Ville de Disraeli, East Broughton, Irlande, Kinnear's Mills, Sacré-Cœur-de-Jésus, Saint-Adrien-d'Irlande, Sainte-Clotilde-de-Beauce, Sainte-Praxède, Saint-Fortunat, Saint-Jacques-de-Leeds, Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown, Saint-Jean-de-Brébeuf, Saint-Joseph-de-Coleraine, Saint-Julien, Saint-Pierre-de-Broughton et Thetford Mines.

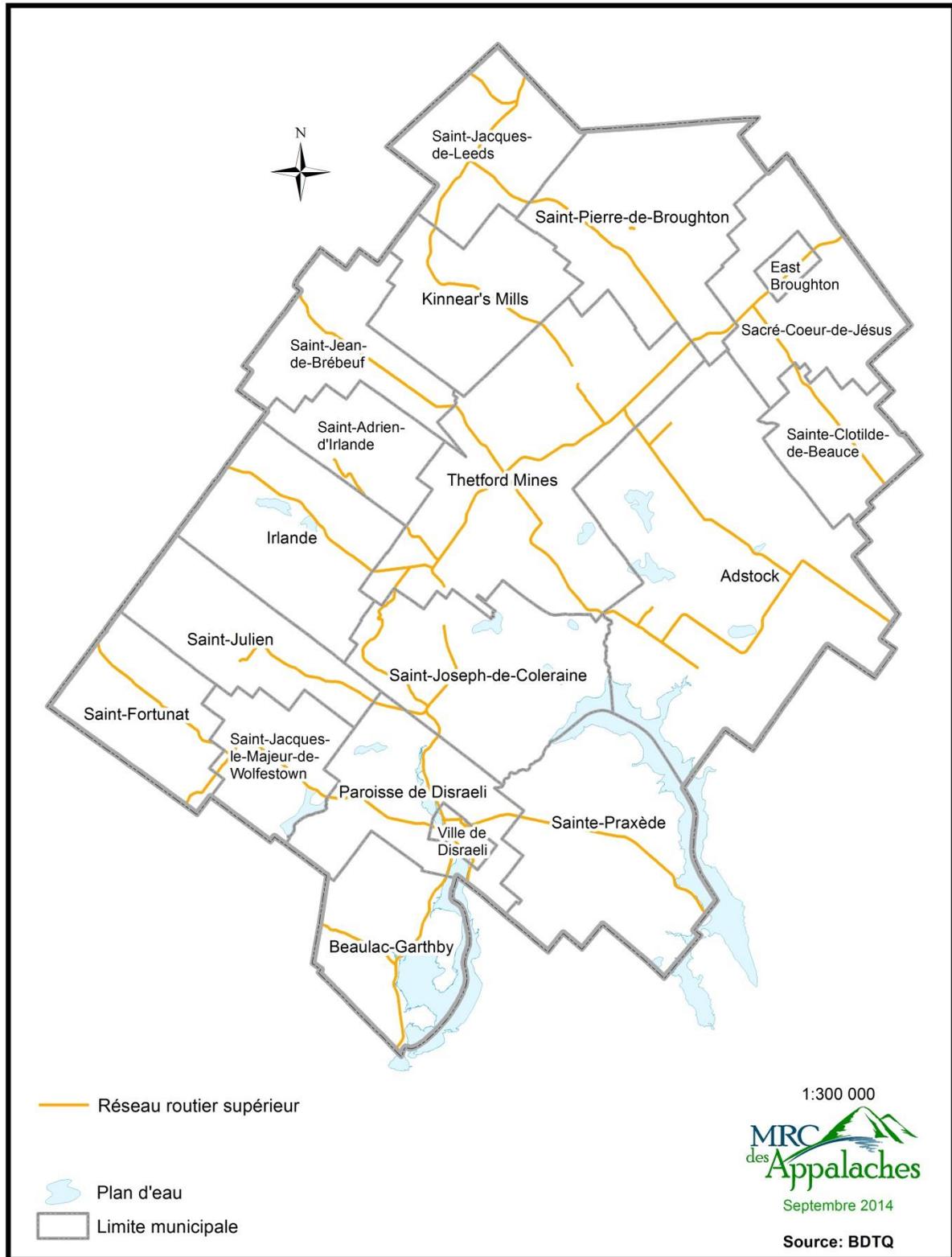
La MRC des Appalaches, dont la superficie terrestre est de 1 912 km², est un territoire exceptionnel qui se caractérise par ses nombreux lacs et les vestiges de ses exploitations minières qui furent longtemps l'essence de l'économie locale. Cela en fait une région riche en contrastes, où ces paysages s'harmonisent avec les forêts, l'activité urbaine et la douce tranquillité des villages.



Carte 1 – Localisation de la MRC des Appalaches



Carte 2 – Les municipalités de la MRC des Appalaches



1.2 Portrait Biophysique

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est doté d'un système de classification écologique du territoire comprenant onze niveaux hiérarchiques qui vont de l'échelle continentale à l'échelle locale. Le niveau retenu pour la présente section est l'unité de paysage régional. Ce niveau de classification permet de distinguer une organisation récurrente de divers facteurs écologiques permanents du milieu et de sa végétation. Plus précisément, les facteurs retenus pour la détermination sont la géologie, les dépôts de surface, le relief, l'altitude, l'hydrographie et le bioclimat². La MRC des Appalaches est occupée par quatre de ces unités de paysage (carte 3), lesquelles sont : Thetford Mines (69,69 %), Lac St-François (28,25 %), Ste-Marie (2,00 %) et Sherbrooke (0,05 %).

1.2.1 Pédologie

Le sol du territoire de la MRC se compose principalement de dépôts glaciaires sans morphologie particulière. Il s'agit de till indifférencié d'épaisseur variable à raison de 78 % à 86 % de chacune des unités de paysage (tableau 1). Le substrat rocheux est principalement sédimentaire avec des roches métamorphiques, comme la serpentine, dans les unités Thetford Mines et Sherbrooke.

Tableau 1 – Types de dépôts de surface des unités de paysage régionales de la MRC des Appalaches

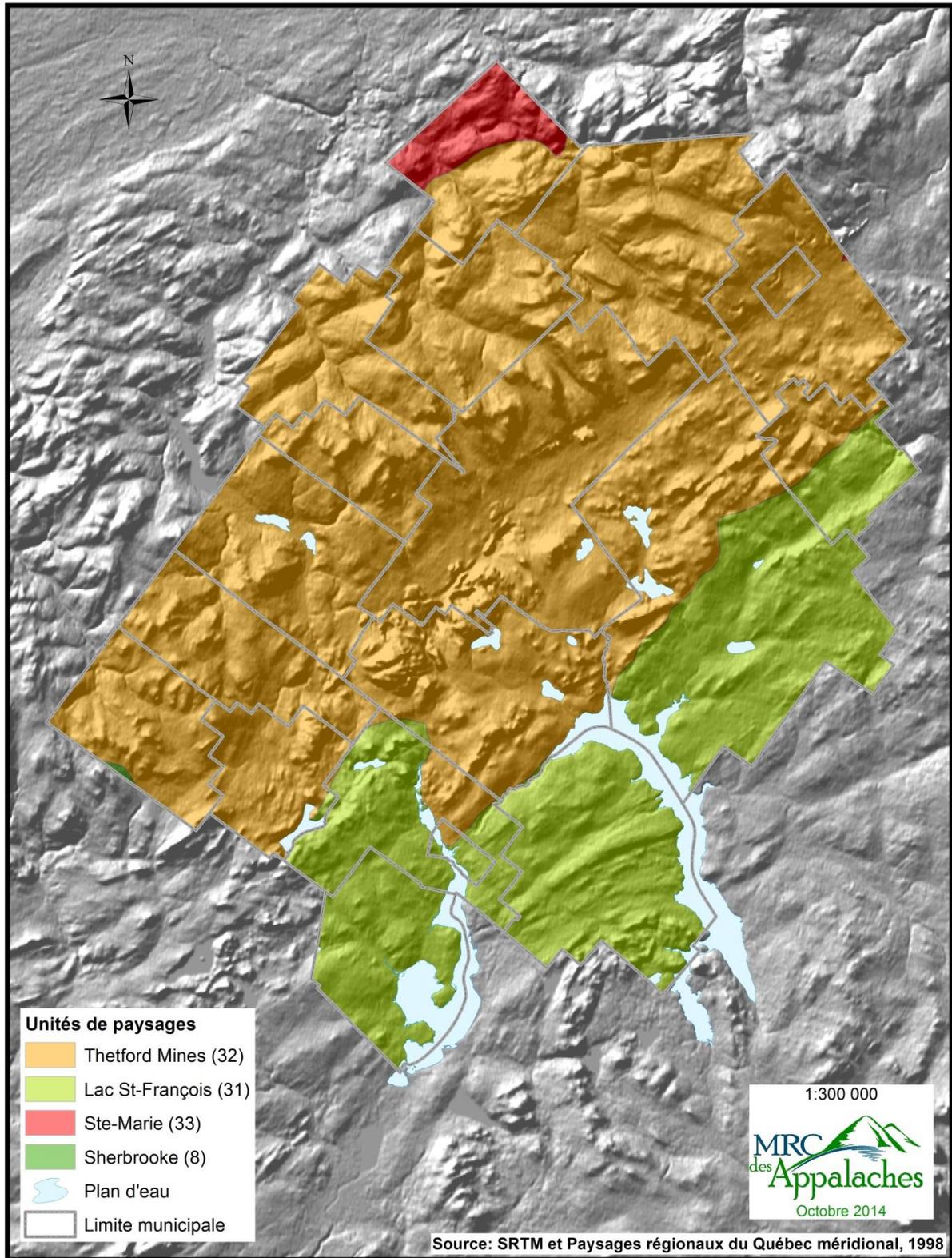
	Thetford Mines	Lac Saint-François	Sainte-Marie	Sherbrooke
Dépôts glaciaires :				
till indifférencié	84 %	86 %	80 %	78 %
moraines	<0,5 %	<0,5 %	<0,5 %	1 %
Dépôts fluvioglaciaires	9,5 %	3,5 %	11,5 %	5,5 %
Dépôts fluviatiles	1 %	3 %	3 %	1 %
Dépôts lacustres et glacio-lacustres	1 %	1,5 %	<0,5 %	7 %
Dépôts marins	<0,5 %	—	1 %	1,5 %
Dépôts littoraux	—	—	<0,5 %	<0,5 %
Dépôts organiques	<0,5 %	3 %	1 %	3 %
Dépôts d'altération	—	<0,5 %	—	—
Dépôts de versants	—	—	—	—
Dépôts éoliens	—	—	—	—
Substrat rocheux	2 %	<0,5 %	3 %	1 %
Eau	1 %	3 %	1 %	2 %
Autres*	2 %	<0,5 %	—	2 %

Source : Paysages régionaux du Québec méridional

* : Les autres sont des dépôts d'origine humaine, par exemple les déchets miniers.

² Robitaille, André; Saucier, Jean-Pierre (1998). Paysages régionaux du Québec méridional. Québec : Les publications du Québec, 213 p.

Carte 3 – Unités de paysage régional de la MRC des Appalaches



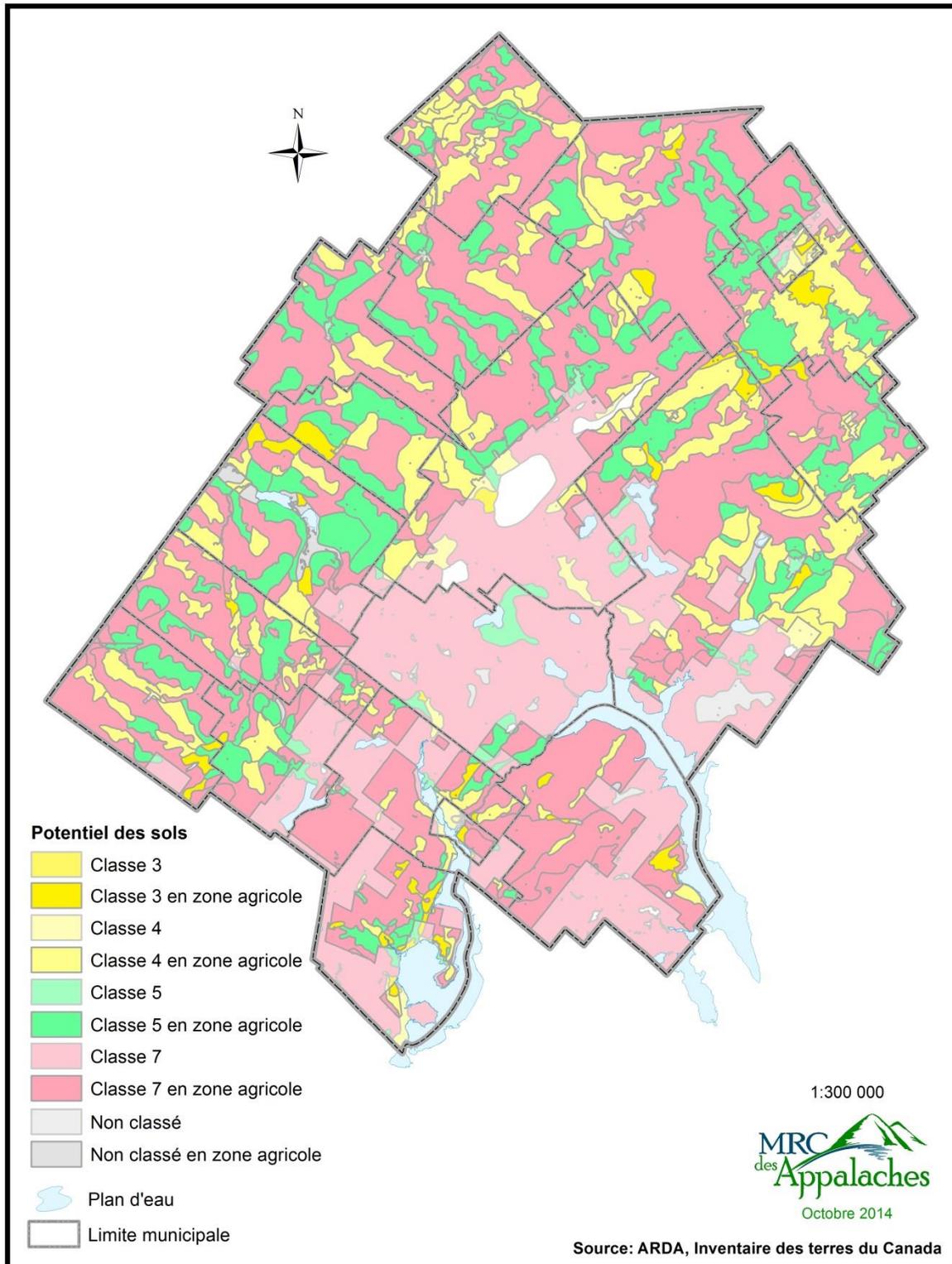
1.2.2 Potentiel agricole des sols

Généralement, les sols de la MRC sont plus propices à l'établissement de la forêt qu'à la pratique d'une agriculture intensive. Les principales limitations sont liées à la minceur des dépôts, à la pierrosité, aux fortes pentes ainsi qu'à de mauvaises conditions de drainage. La combinaison et la sévérité de ces diverses limitations ont pour conséquence que près de 70 % de tout le territoire est de classe sept (7) selon la classification des terres du Canada (carte 4). Évidemment, cette classification ne donne qu'un aperçu du potentiel agricole et elle ne tient pas compte des systèmes de cultures susceptibles d'améliorer le rendement ni des nombreux efforts d'amendement apportés à ces sols depuis plusieurs générations. Chacune des classes de sol est répartie de façon hétérogène sur le territoire de la MRC (tableau 2). Selon les municipalités, la classe 3 occupe entre 0 % et 18 %; la classe 4 entre 0 % et 38 %; la classe 5 entre 0 % et 50 % et la classe 7 entre 17 % et 89 %.

Globalement, les sols de la MRC, compris dans la zone agricole, sont donc à 57 % de classe 7, mais on trouve aussi 20 % des sols de classe 5, 19 % des sols de classe 4 et 3 % des sols de classe 3 (carte 4). Les sols de classe 7 se prêtent difficilement à l'agriculture ou aux pâturages permanents, mais ils sont propices à la croissance des arbres ou des fruits indigènes. Les sols de classe 5 servent aux grandes cultures à condition de faire des travaux agricoles plus poussés que pour les sols de classe 4. Ils sont aussi propices à la culture de bleuets, de vergers ou d'autres cultures fruitières. Les sols de classe 4 demandent des travaux agricoles afin d'améliorer les récoltes. Sans ces travaux, les récoltes peuvent être plus difficiles. Les sols de classe 3 permettent un rendement moyen à assez élevé pour une assez grande variété de cultures, si celles-ci sont adaptées à la région. Il y a tout de même une superficie de plus de 3 000 ha qui est cultivée en zone 7, démontrant que l'amélioration de ces terres est possible (carte 5).



Carte 4 – Potentiel agricole des sols de la MRC des Appalaches selon la classe ARDA de l’inventaire des terres du Canada



Carte 5 – Cultures en zone 7 selon la classe ARDA de l’inventaire des terres du Canada et la base de données des terres du Québec

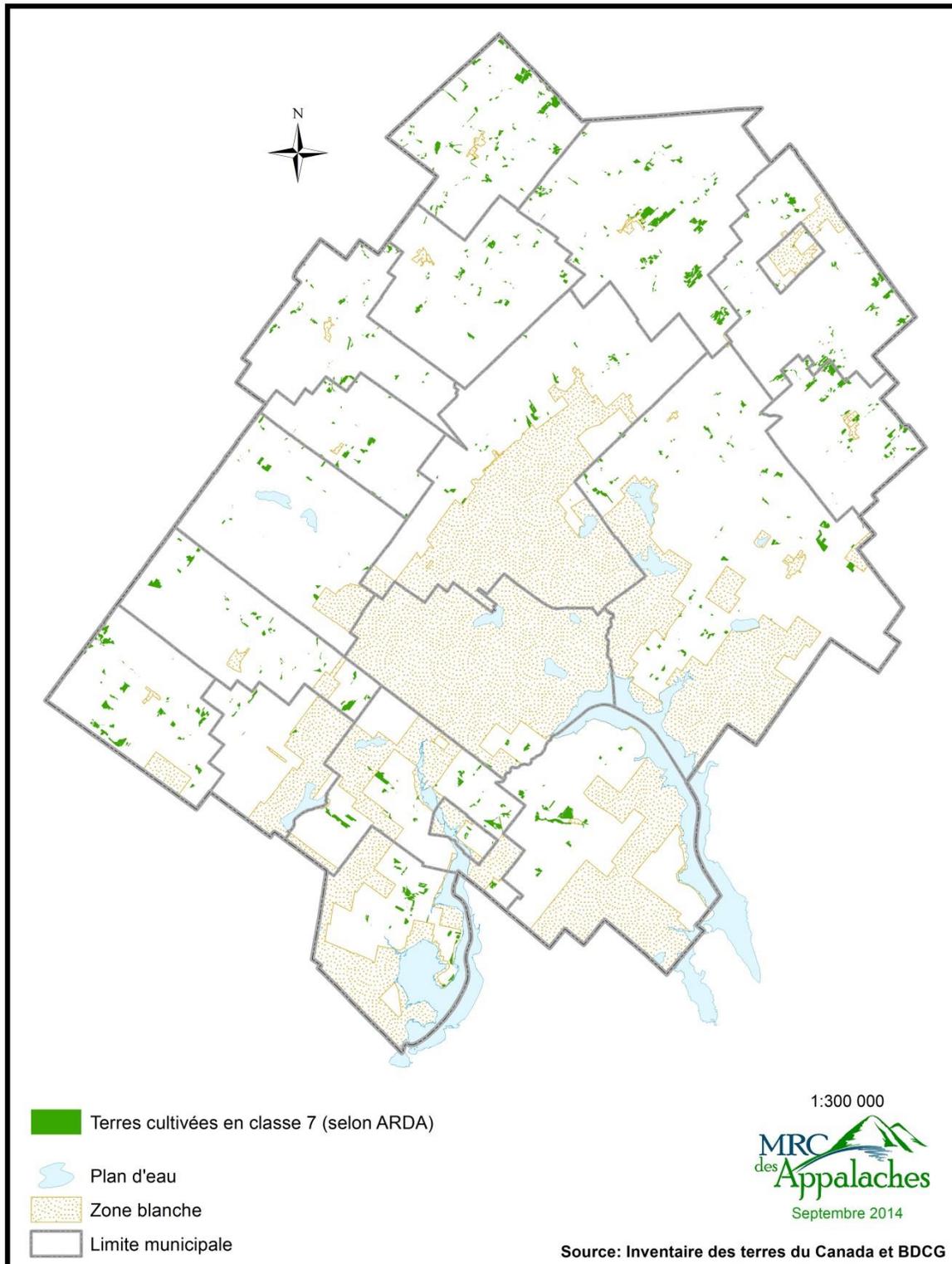


Tableau 2 – Classification du potentiel des sols dans la zone agricole réparti par municipalité

Municipalité	Classe de potentiel						Total
	3	4	5	7	8	0	
Adstock	3 %	29 %	17 %	50 %	--	1 %	100 %
Beaulac-Garthby	13 %	9 %	17 %	61 %	--	--	100 %
Paroisse de Disraeli	2 %	13 %	5 %	79 %	--	--	100 %
Ville de Disraeli	14 %	--	2 %	83 %	--	--	100 %
East Broughton	18 %	38 %	27 %	17 %	--	--	100 %
Irlande	5 %	16 %	33 %	39 %	--	7 %	99 %
Kinnear's Mills	0 %	13 %	23 %	64 %	--	--	100 %
Sacré-Cœur-de-Jésus	6 %	26 %	30 %	38 %	--	--	100 %
Saint-Adrien-d'Irlande	7 %	21 %	34 %	38 %	--	--	100 %
Sainte-Clotilde-de-Beauce	2 %	19 %	26 %	53 %	--	--	100 %
Sainte-Praxède	4 %	6 %	0 %	89 %	--	0 %	100 %
Saint-Fortunat	4 %	20 %	18 %	59 %	--	--	100 %
Saint-Jacques-de-Leeds	--	32 %	14 %	53 %	--	--	100 %
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	1 %	16 %	30 %	52 %	--	1 %	100 %
Saint-Jean-de-Brébeuf	0 %	14 %	20 %	66 %	--	--	100 %
Saint-Joseph-de-Coleraine	--	--	50 %	48 %	--	--	98 %
Saint-Julien	1 %	20 %	18 %	61 %	--	--	100 %
Saint-Pierre-de-Broughton	2 %	15 %	20 %	63 %	--	0 %	100 %
Thetford Mines	--	23 %	21 %	55 %	1 %	--	100 %
Total MRC	3 %	19 %	20 %	57 %	0 %	1 %	100 %

Source : ARDA de l'inventaire des terres du Canada et BDTQ

1.2.3 Climat

Le climat est subpolaire subhumide de type continental tempéré à hivers froids et étés chauds. Il dispose d'une période sans gel qui varie de 110 à 120 jours (tableau 3). La saison de croissance est considérée de moyenne à longue, variant de 170 à 180 jours, avec un total de 2 400 à 3 200 degrés-jours de croissance, influencée en partie par l'altitude. La température annuelle moyenne est de 2,5 °C à 5 °C. Les précipitations annuelles moyennes sont de 1 000 mm à 1 100 mm et la fraction nivale, qui correspond au couvert neigeux, est de 25 %. Cela correspond à environ 250 à 400 cm de neige.

Tableau 3 – Description des unités de paysage régional selon le climat et le relief

	Thetford Mines	Lac Saint-François	Sainte-Marie	Sherbrooke
Température annuelle moyenne	2,5 à 5 °C	2,5 à 5 °C	2,5 à 5 °C	5 °C
Degrés-jour de croissance	2 600 à 3 200 °C	2 400 à 2 800 °C	2 600 à 3 000 °C	2 600 à 3 200 °C
Longueur de la saison de croissance	180 jours	170 à 180 jours	180 jours	180 à 190 jours
Indice d'aridité	100 à 150	100 à 125	125 à 150	100 à 200
Précipitation annuelle moyenne	1 100 mm	1 000 à 1 100 mm	1 000 mm	1 000 à 1 100 mm
Couvert neigeux	300 cm	250 à 400 cm	250 à 300 cm	250 à 300 cm
Fraction nivale	25 %	25 à 30 %	25 %	25 à 30 %
Altitude moyenne	375 m	387 m	276 m	266 m
Pente moyenne	8 %	5 %	7 %	6 %
Amplitude moyenne	132 m	78 m	85 m	89 m
Dénivellation absolue	58 m/km	37 m/km	36 m/km	45 m/km

Source : Paysages régionaux du Québec méridional

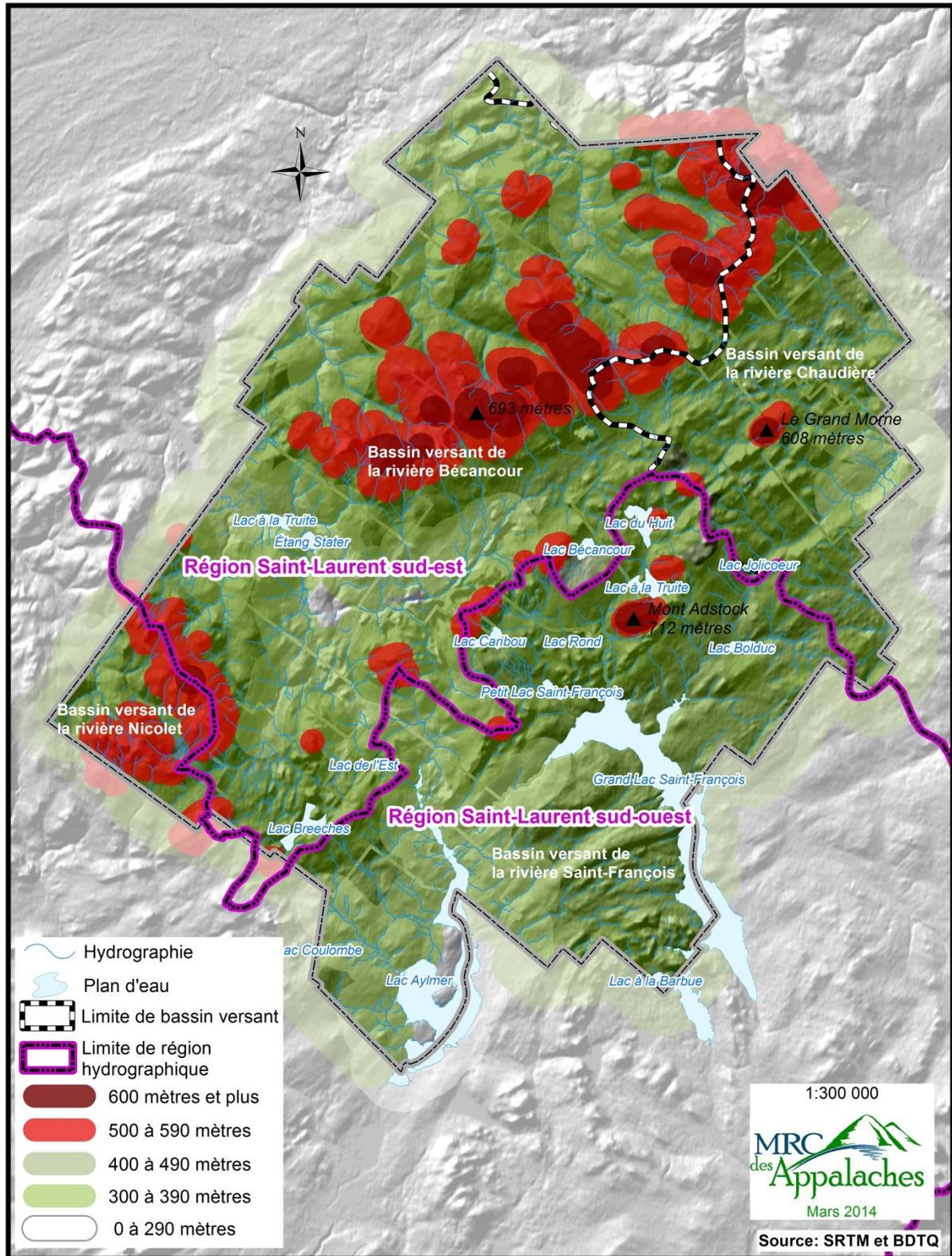
1.2.4 Relief

La MRC des Appalaches se situe dans la région physiographique des Appalaches. Elle chevauche ainsi la plate-forme appalachienne et les Monts Notre-Dame, laissant ainsi apercevoir une topographie caractérisée par l'alternance de hautes collines et de vallées. Ces collines ont une altitude moyenne de 450 mètres avec des monts culminants à plus de 600 mètres, dont le Mont Adstock, lequel atteint une altitude de 712 mètres, et Le Grand Morne, à une altitude de 608 mètres (carte 6). Le territoire est relativement vallonné et formé de coteaux à pente généralement faible et de collines à pente faible à modérée. La pente moyenne (tableau 3) varie de 5 % à 8 % et l'altitude moyenne de chacune des unités de paysage varie de 266 m à 387 m.



Le Grand Morne, vue du Rang 8 à Sacré-Cœur-de-Jésus

Carte 6 – Relief de la MRC des Appalaches



1.2.5 Hydrographie et bassins versants

Le territoire est caractérisé par la présence de quatre bassins versants soient ceux des rivières Bécancour (à l'ouest et au nord-ouest) et Chaudière (au nord-est), qui font partie de la région hydrographique du Saint-Laurent sud-est, et ceux des rivières Saint-François (à l'est et au sud-est) et Nicolet (au sud-ouest), compris dans la région hydrographique du Saint-Laurent sud-ouest. On dénombre 33 lacs et étangs qui couvrent une superficie de 7 081 hectares soit plus de 4 % de toute la superficie de la MRC (tableau 4, carte 6).

Tableau 4 – Principaux lacs et cours d'eau de la MRC des Appalaches

Bassin versant	Plan d'eau	Superficie des plans d'eau (ha)	Périmètres des plans d'eau (m)	Principaux cours d'eau
Rivière Bécancour	Lac Bécancour	98	6 858	Rivière Bécancour
	Lac Breeches	249	11 388	
	Lac à la Truite	121	7 824	Rivière au Pin
	Lac de l'Est	78	5 675	
	Lac Morin	9	1 429	Rivière Larochelle
	Lac Johnston	6	1 268	
	Lac à Thom	6	1 453	Rivière Palmer
	Petit Lac Long	14	2 149	
	Étang Stater	34	2 807	Rivière Sunday
	Étang Madore	7	1 233	
	Lac Noir	19	3 321	Rivière Osgood
	Lac Mud Pond	5	1 694	
Étang Dry	4	870	Ruisseau Bullard	
Rivière Saint-François	Grand Lac Saint-François	2 933	68 389	
	Lac Aylmer	2 300	92 536	
	Lac à la Truite	241	10 423	Rivière Saint-François
	Lac aux Atocas	16	1 457	
	Lac du Huit	237	11 770	
	Lac Caribou	144	8 232	Rivière aux Rats Musqués
	Lac Bolduc	106	6 993	
	Petit lac Saint-François	108	5 127	
	Lac Bisby	22	2 072	Rivière Coleraine
	Lac Rochu	41	2 601	
	Lac des Ours	42	3 833	Rivière de l'Or
	Lac Rond	31	2 146	
	Lac à la Barbue	42	4 682	Rivière Coulombe
	Troisième Étang	22	2 620	
	Lac de l'Argile	6	1 019	Rivière Ashberham
	Lac Canard	7	1 127	
Lac Coulombe	9	1 332		
Lac du Troisième	3	2 251		
Rivière Chaudière	Lac Jolicœur	22	2 256	
	Lac du Cinq	8	1 171	Rivière du Cinq
Rivière Nicolet				Rivière Bulstrode
Total		7 081	290 677	

1.2.6 Couvert forestier

La MRC fait partie du domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune. Ce type d'érablière se trouve surtout sur les sites mésiques de mi-pente et de haut de pente. Néanmoins, la sapinière à bouleau jaune se trouve sur les bas de pente et l'érablière à hêtre et/ou bouleau jaune dans les sites xériques. Sur les sites hydriques, on retrouve des sapinières à thuya et frêne noir ou à épinette rouge.

La proportion de sites mésiques est de 49 % à 69 % dépendant de l'unité de paysage. C'est donc l'érablière à bouleau jaune qui devrait dominer la portion forestière de la MRC. Il est toutefois à noter qu'il s'agit là d'une végétation potentielle climacique, c'est-à-dire le stade final d'une succession écologique qu'une forêt devrait atteindre en l'absence de perturbation. Ce stade est rarement atteint en milieu habité et exploité. Cela explique donc en partie le fait que d'autres types de peuplements forestiers soient présents sur le territoire en quantités importantes.

1.2.6.1 Étendue et composition de la forêt

La superficie forestière productive s'étend sur 148 975 hectares, dont 108 444 hectares sont situés en zone agricole. C'est donc 76 % de la zone agricole qui est couverte par la forêt. Le territoire de la MRC est couvert à 75 % de forêt. Il est à noter que la présente section ne fait pas de distinction entre les superficies forestières destinées à l'acériculture et les autres superficies forestières. Toutefois, les revenus du secteur forestier (section 1.6.1.5 – Sylviculture) n'incluent pas les revenus acéricoles. Le tableau 5 dresse le bilan des superficies forestières des municipalités de la MRC ainsi que le pourcentage qu'elles occupent dans la zone agricole. La composition du couvert forestier est décrite dans le tableau 6.



Tableau 5 – Superficie forestière productive de la MRC des Appalaches selon les données du 4^e inventaire écoforestier (2007)

Municipalité	Superficie forestière productive			
	En zone agricole		Total MRC	
	(ha)	(%)	(ha)	(%)
Adstock	15 393	75%	23 183	76%
Beaulac-Garthby	2 358	69%	5 970	64%
Paroisse de Disraeli	4 742	78%	7 703	79%
Ville de Disraeli	263	80%	369	45%
East Broughton	231	55%	424	48%
Irlande	7 669	73%	8 193	73%
Kinnear's Mills	8 007	86%	8 043	86%
Sacré-Cœur-de-Jésus	6 884	68%	7 124	68%
Saint-Adrien-d'Irlande	3 691	70%	3 696	70%
Sainte-Clotilde-de-Beauce	4 317	72%	4 330	71%
Sainte-Praxède	6 921	86%	12 132	78%
Saint-Fortunat	5 488	76%	5 887	77%
Saint-Jacques-de-Leeds	5 627	68%	5 630	68%
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	3 159	83%	5 174	84%
Saint-Jean-de-Brébeuf	6 281	79%	6 301	79%
Saint-Joseph-de-Coleraine	510	75%	10 892	81%
Saint-Julien	6 396	80%	6 657	80%
Saint-Pierre-de-Broughton	11 535	78%	11 577	78%
Thetford Mines	8 972	77%	15 689	69%
Total MRC	108 444	76%	148 975	75%

Source : Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière.

Tableau 6 – Composition de la superficie forestière productive de la MRC des Appalaches selon les données du 4^e inventaire écoforestier (2007)

Municipalité	Superficie forestière (ha)				
	Feuillu	Mixte	Résineux	Autres	Total
Adstock	3 079	4 754	6 184	1 376	15 393
Beaulac-Garthby	208	1 353	599	199	2 358
Paroisse de Disraeli	490	3 211	786	255	4 742
Ville de Disraeli	0	218	35	9	263
East Broughton	52	88	60	31	231
Irlande	2 518	2 466	1 828	857	7 669
Kinnear's Mills	2 425	3 041	1 898	642	8 007
Sacré-Cœur-de-Jésus	1 186	1 781	3 095	822	6 884
Saint-Adrien-d'Irlande	1 034	1 017	1 295	346	3 691
Sainte-Clotilde-de-Beauce	1 569	1 162	1 347	238	4 317
Sainte-Praxède	664	4 455	1 469	333	6 921
Saint-Fortunat	1 081	2 349	1 675	383	5 488
Saint-Jacques-de-Leeds	2 394	1 482	1 411	339	5 627
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	530	1 825	577	228	3 159
Saint-Jean-de-Brébeuf	2 526	1 812	1 504	439	6 281
Saint-Joseph-de-Coleraine	15	399	83	13	510
Saint-Julien	1 452	2 557	1 802	584	6 396
Saint-Pierre-de-Broughton	3 339	3 175	4 196	825	11 535
Thetford Mines	2 666	2 649	2 728	929	8 972
Total MRC	27 227	39 795	32 573	8 849	108 444

Source : Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière.

1.3 Occupation du territoire

1.3.1 Zone agricole permanente

La zone agricole permanente compte pour 1 422,2 km² (142 216 hectares) dans la MRC. Depuis sa constitution, la superficie de la zone agricole a diminué d'environ 1 200 hectares, dont 975 lors de la révision de la zone agricole effectuée en 1991.

La zone agricole est inégalement répartie dans la MRC des Appalaches. Plus de 90 % du territoire de dix municipalités est en zone agricole (carte 7, tableau 7).

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Les exploitations agricoles enregistrées (EAE) de la MRC occupent 74 535 hectares. Cela correspond à une occupation agricole de 37,5 % de la superficie totale de la MRC et à 52,4 % de la zone verte. Le tableau 8 affiche les pourcentages d'occupation agricole de chaque municipalité en fonction de sa superficie totale et de la zone agricole permanente.

Tableau 7 – Proportion de la zone agricole permanente par municipalité dans la MRC des Appalaches

Municipalité	Proportion de la zone agricole dans la municipalité
Adstock	66,8 %
Beaulac-Garthby	36,6 %
Ville de Disraeli	40,0 %
East Broughton	47,2 %
Irlande	93,0 %
Kinnear's Mills	99,3 %
Paroisse de Disraeli	62,3 %
Sacré-Cœur-de-Jésus	96,4 %
Saint-Adrien-d'Irlande	99,7 %
Sainte-Clotilde-de-Beauce	98,9 %
Sainte-Praxède	52,0 %
Saint-Fortunat	94,4 %
Saint-Jacques-de-Leeds	99,3 %
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	61,8 %
Saint-Jean-de-Brébeuf	99,5 %
Saint-Joseph-de-Coleraine	5,1 %
Saint-Julien	96,4 %
Saint-Pierre-de-Broughton	99,4 %
Thetford Mines	51,0 %
Total MRC	71,0 %

Source : MAMOT

Carte 7 – Zone agricole permanente et zone blanche de la MRC des Appalaches

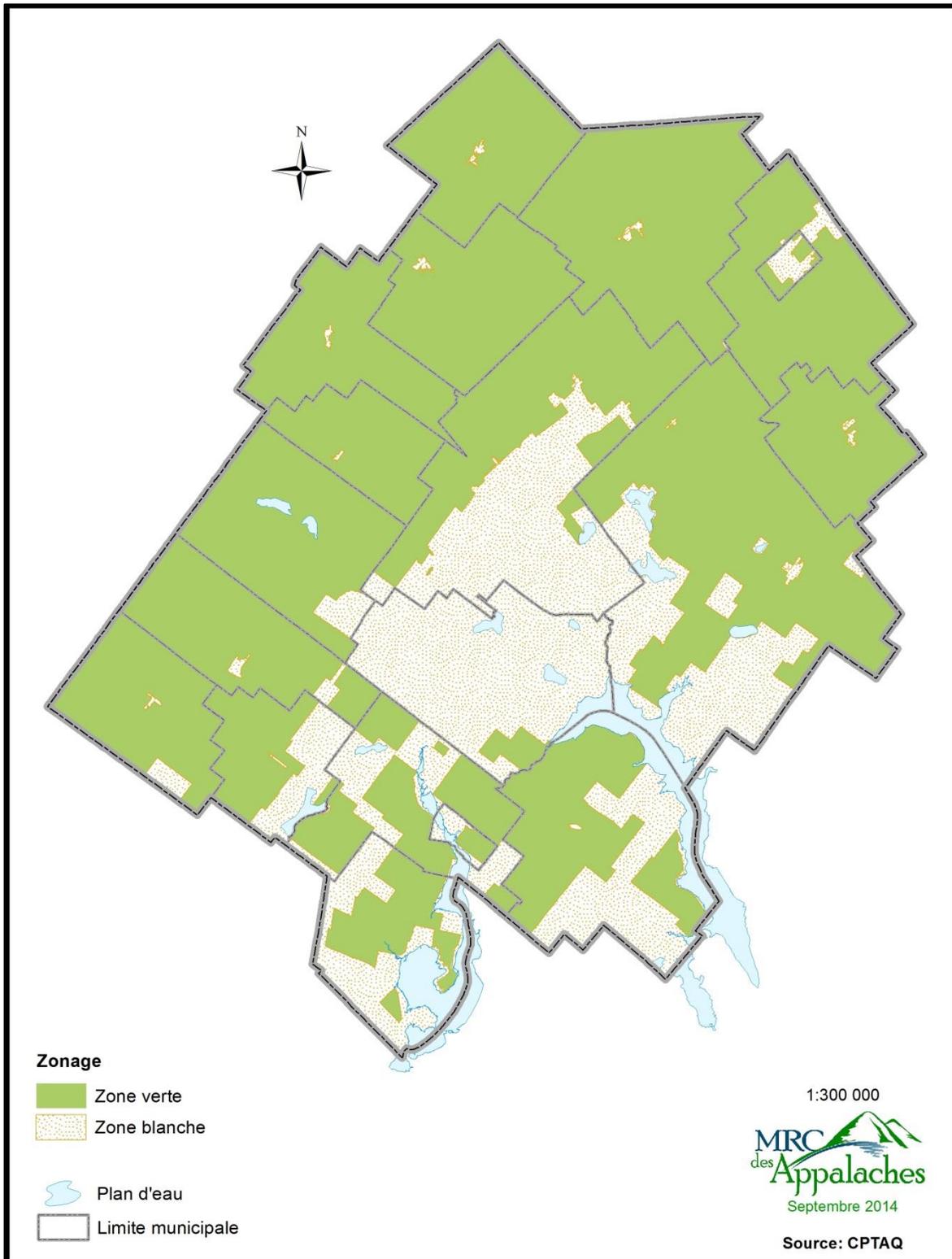


Tableau 8 – Taux d’occupation des municipalités et de la zone agricole permanente des municipalités par les exploitations agricoles enregistrées au MAPAQ.

Municipalité	Superficie occupée (ha)	Superficie totale de la municipalité	Taux d’occupation de la municipalité	Taux d’occupation de la zone verte
Adstock	9 588	30 585	31,3 %	46,7%
Beaulac-Garthby	1 653	9 380	17,6 %	48,2%
Paroisse de Disraeli	2 364	9 745	24,2 %	39,0%
Ville de Disraeli	30	818	3,6 %	9,1%
East Broughton	197	888	22,2 %	47,0%
Irlande	5 094	11 209	45,4 %	48,3%
Kinnear’s Mills	5 170	9 321	55,5 %	55,8%
Sacré-Cœur-de-Jésus	4 925	10 437	47,2 %	48,9%
Saint-Adrien-d’Irlande	3 525	5 304	66,5 %	66,7%
Sainte-Clotilde-de-Beauce	3 964	6 077	65,2 %	66,0%
Sainte-Praxède	2 499	15 488	16,1 %	31,0%
Saint-Fortunat	3 469	7 662	45,2 %	48,0%
Saint-Jacques-de-Leeds	6 075	8 325	72,9 %	73,5%
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	1 599	6 158	25,9 %	42,1%
Saint-Jean-de-Brébeuf	6 615	7 952	83,2 %	83,6%
Saint-Joseph-de-Coleraine	470	13 451	3,5 %	69,1%
Saint-Julien	4 756	8 280	57,4 %	59,6%
Saint-Pierre-de-Broughton	8 295	14 817	55,9 %	56,3%
Thetford Mines	4 241	22 774	18,6 %	36,5%
Total MRC	74 535	198 672	37,5 %	52,4%

Source : MAPAQ, 2013 et MAMOT

1.3.2 Friches et terres non cultivées

D’après les données du MAPAQ la superficie des terres en friche est de 975 ha répartis sur l’ensemble de la MRC. Toutefois, ces données correspondent seulement à ce qui est déclaré par les entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ et n’incluent pas les friches appartenant à des non-agriculteurs. D’autre part, les données écoforestières du 4^e inventaire du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs révèlent une superficie de 8159 ha en friches. Dans ce cas-ci, il y a possibilité d’une légère erreur due à des remises en culture depuis ce temps. Il y a également une possibilité d’associer les pâturages naturels à des friches, occasionnant une surévaluation

de ces dernières. La superficie réelle des friches se situe donc quelque part entre ces deux estimations. Malgré le manque de précision de cette évaluation, force est de constater la présence de friches et, conséquemment, la potentialité de remise en culture. On peut de plus raisonnablement croire qu'il est question de milliers d'hectares, plutôt que de centaines d'hectares.

1.3.3 Fonction résidentielle de la zone agricole (article 59 de la LPTAA)

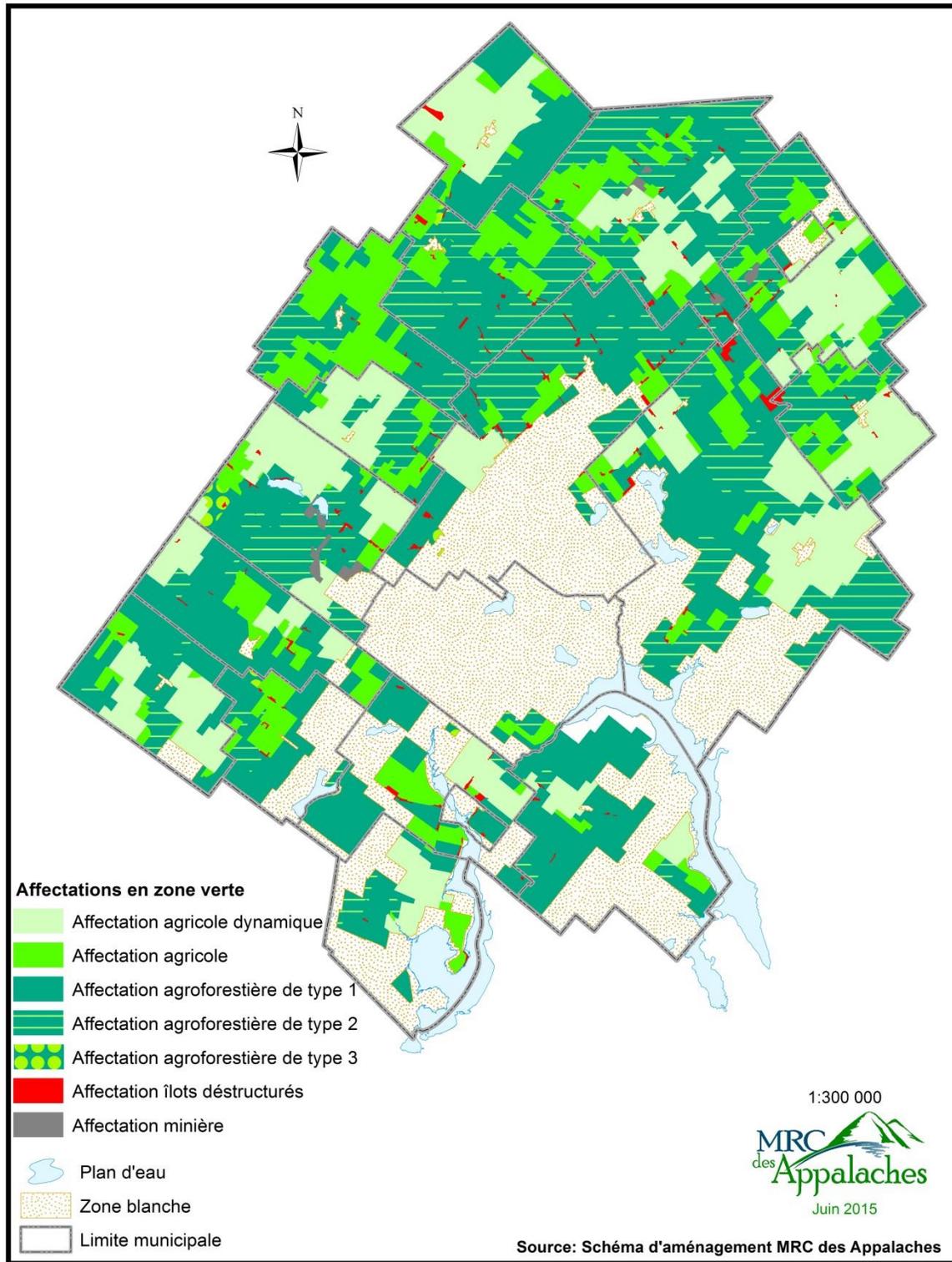
Les dispositions de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) permettent aux MRC de planifier la fonction résidentielle dans la zone agricole. Il ne s'agit toutefois pas d'une forme de révision de la zone agricole et le but n'est pas non plus d'ajouter de nouvelles résidences sans lien avec l'agriculture en zone agricole. Cet article de loi vise plutôt la protection de la zone agricole par des mesures plus claires et connues des citoyens et agriculteurs, ainsi qu'une simplification de la gestion par élimination des demandes au cas par cas soumises à la CPTAQ par l'intermédiaire des MRC.

La Loi prévoit l'identification et la circonscription des îlots déstructurés ou des propriétés de superficie suffisante pour accueillir une résidence sans déstructurer le milieu agricole. Une telle demande peut être effectuée à partir du moment où le schéma d'aménagement qui tient compte des orientations gouvernementales en matière de protection du territoire agricole entre en vigueur. À la MRC des Appalaches, ce schéma est entré en vigueur le 10 octobre 2002 et les négociations pour la demande à portée collective ont débuté le 13 juillet 2011. La décision finale a été rendue le 23 janvier 2013 par la CPTAQ et la mise en application est propre à chaque municipalité de la MRC suivant la date d'adoption des règlements d'urbanisme qui dictent les conditions attendues dans la décision.

Lors de la décision finale, des affectations ont été attribuées à l'ensemble du territoire couvrant la zone agricole permanente avec des règles d'implantation résidentielle différentes pour chacune d'elles, surtout au niveau de la superficie minimale requise. Ces affectations sont : agricole dynamique, agricole, agroforestière de type 1, agroforestière de type 2, agroforestière de type 3 et îlots déstructurés (carte 8). Il en résulte une possibilité d'environ 1 720 nouvelles résidences. Chacune des municipalités est chargée de s'assurer que toutes les conditions sont respectées avant de délivrer un permis.

Lors de l'analyse terrain de la demande à portée collective par la CPTAQ, des friches récentes et arbustives ont été identifiées, de même que des bâtiments agricoles inutilisés ou patrimoniaux. Malgré le fait que cette information soit préliminaire, elle permet tout de même de connaître les endroits où il y a des friches et de connaître l'ampleur des bâtiments agricoles (plus de 200 répertoriés) qui pourraient être réutilisés. Une étude plus exhaustive pourrait être faite pour cibler les bâtiments agricoles réutilisables.

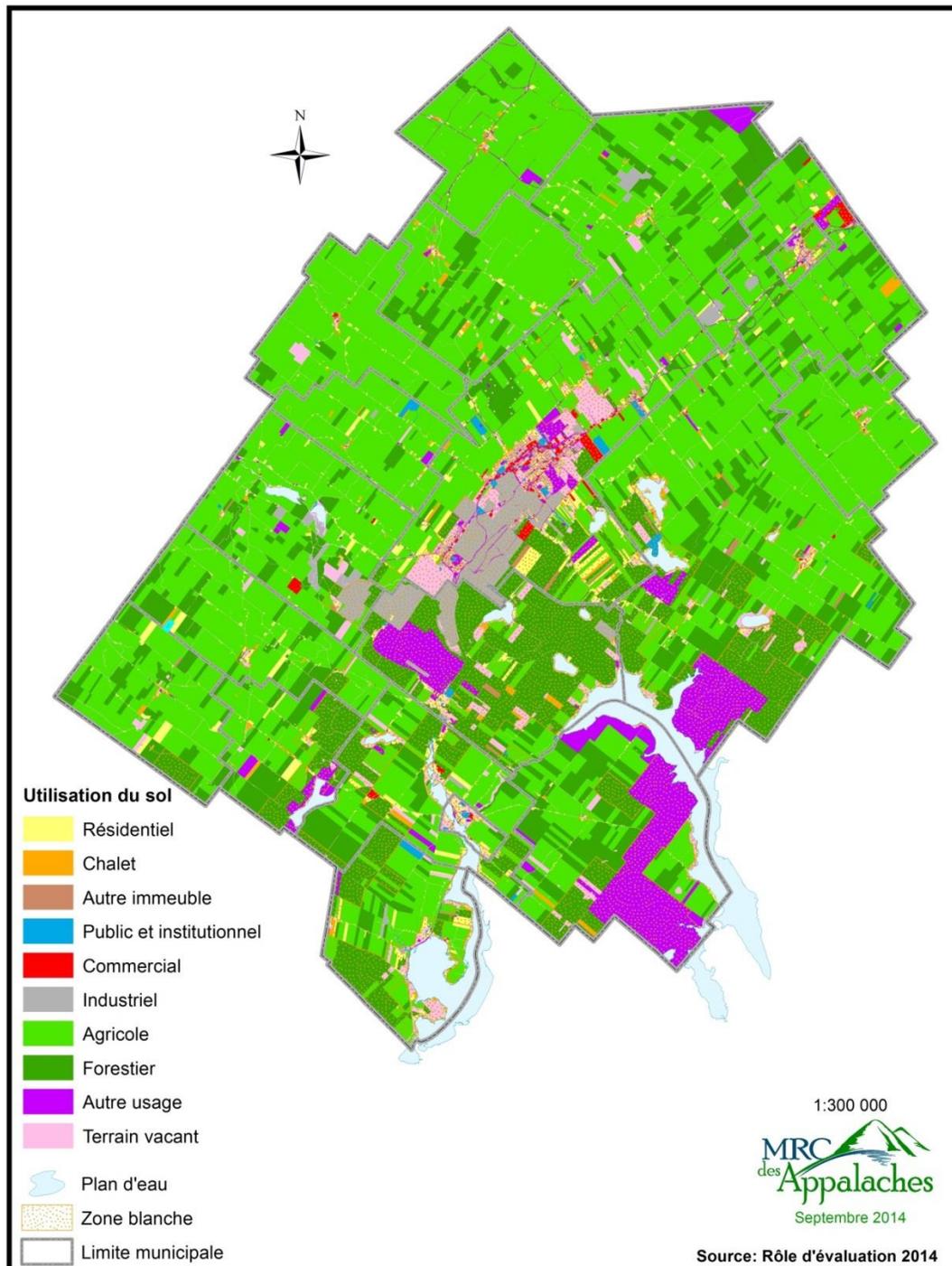
Carte 8 – Affectations attribuées au territoire de la MRC des Appalaches lors de la demande à portée collective.



1.3.4 Autres utilisations

Lors des exercices triennaux du rôle d'évaluation, une fonction est attribuée à chaque unité d'évaluation. La Carte 9 affiche le détail des utilisations du territoire et donne un aperçu des usages qui partagent la zone agricole avec l'agriculture.

Carte 9 – Utilisations du territoire selon le rôle d'évaluation de la MRC des Appalaches



1.4 Portrait socioéconomique de la MRC

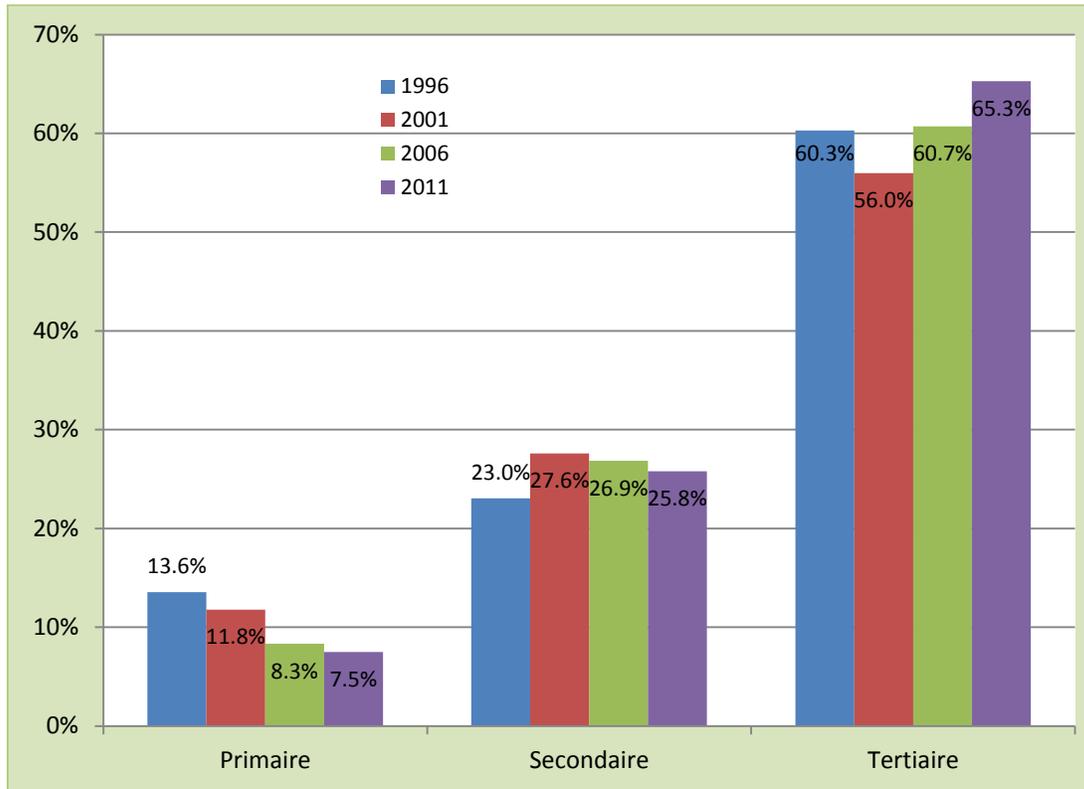
En 2011, au niveau socioéconomique, la proportion de la population qui détient un niveau de scolarité supérieur au secondaire dans la MRC est de 52,6 %, alors que pour Chaudière-Appalaches ce taux est de 54,9 % et de 56,1 % pour le Québec. Les revenus médians des ménages, d'après l'enquête nationale auprès des ménages, sont de 42 247 \$ pour la MRC et 51 842 \$ pour le Québec. La MRC se classe d'ailleurs au huitième rang sur les dix MRC et ville de Chaudière-Appalaches en ce qui concerne le revenu personnel disponible par habitant³.

La population active représente 56,7 % de la population totale de 15 ans et plus (67,9 % pour Chaudière-Appalaches et 64,6 % pour Québec). La plupart des travailleurs ont entre 45 et 54 ans tout comme dans les cas de la région administrative et de la province. Les secteurs des professions les plus présents sur le territoire de la MRC sont les ventes et services (23,0 %), les métiers reliés au transport et à la machinerie (18,8 %) et les affaires; finance et administration (12,3 %).

À l'égard des différents secteurs de l'emploi, on observe une diminution constante des métiers du secteur primaire aux dépens du secteur tertiaire depuis 1996 (figure 2). On y observe d'ailleurs une corrélation entre les pertes d'emploi du secteur primaire et la fermeture des mines d'amiante dans la région de Thetford Mines. D'autre part, le secteur secondaire, bien qu'il y ait eu une augmentation du nombre de travailleurs entre 1996 et 2001, perd des travailleurs depuis 2001 de l'ordre de 1 % par période quinquennale. Cette diminution est moins importante que le secteur primaire principalement dû à la volonté de la région de se diversifier économiquement en prévision du ralentissement de l'activité minière.

³ Québec International-Développement économique, 2012. Portrait socioéconomique Chaudière-Appalaches, novembre 2012.

Figure 2 – Évolution des secteurs de l'industrie pour la MRC des Appalaches, 1996-2011



Source : Statistique Canada, 1996, 2001, 2006, 2011

1.5 Portrait sociodémographique de la MRC

1.5.1 Démographie

1.5.1.1 Évolution de la population de la MRC des Appalaches

Entre 1996 et 2013, la population est passée de 45 571 personnes à 43 130 (Tableau 9). Les municipalités qui ont connu une hausse de population au cours de ces dix-sept années sont Adstock, Paroisse de Disraeli, Kinnear's Mills, Saint-Adrien-d'Irlande, Sainte-Clotilde-de-Beauce, Sainte-Praxède, Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown, Saint-Joseph-de-Coleraine et Saint-Pierre-de-Broughton. Bien que près de la moitié des municipalités aient connu une augmentation de la population, le bilan global se solde par une baisse de 5,4 % de la population totale de la MRC. Dans la région de la Chaudière-Appalaches, la population a augmenté de 8,6 % pour les mêmes années, tandis que pour le Québec cette augmentation était de 12,5 %.

Tableau 9 – Taux de variation et densité de la population des municipalités de la MRC des Appalaches entre 1996 et 2013

Municipalité	Population (1996 ¹)	Population (2013 ^{2*})	Taux de variation	Superficie (km ²)	Densité de population (hab./km ²)
Adstock	2 363	2 729	15,5 %	289,2	9,4
Beaulac-Garthby	799	797	-0,3 %	76,8	10,4
Paroisse de Disraeli	1 076	1 125	4,6 %	93,9	12,0
Ville de Disraeli	2 685	2 409	-10,3 %	6,5	370,6
East Broughton	2 519	2 223	-11,8 %	9,3	239,0
Irlande	1 016	957	-5,8 %	110,2	8,7
Kinnear's Mills	360	368	2,2 %	93,2	3,9
Sacré-Cœur-de-Jésus	606	551	-9,1 %	103,9	5,3
Saint-Adrien-d'Irlande	377	391	3,7 %	52,8	7,4
Sainte-Clotilde-de-Beauce	586	653	11,4 %	58,7	11,1
Sainte-Praxède	356	388	9,0 %	135,7	2,9
Saint-Fortunat	276	270	-2,2 %	75,5	3,6
Saint-Jacques-de-Leeds	752	714	-5,1 %	81,8	8,7
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	179	209	16,8 %	59,3	3,5
Saint-Jean-de-Brébeuf	392	370	-5,6 %	79,7	4,6
Saint-Joseph-de-Coleraine	1 754	1 846	5,2 %	125,1	14,8
Saint-Julien	421	401	-4,8 %	82,3	4,9
Saint-Pierre-de-Broughton	874	897	2,6 %	147,5	6,1
Thetford Mines	28 180	25 832	-8,3 %	224,4	115,1
Total MRC	45 571	43 130	-5,4 %	1912,0	22,6

1 - Source : Institut de la statistique du Québec

2 - Source : Décret de la population du Québec 2013, MAMOT.

* : Le dénombrement est basé sur des estimations faites par l'Institut de la statistique du Québec

Selon l'Institut de la statistique du Québec, les perspectives démographiques prévoient une diminution de la population de l'ordre de 3,2 % entre 2006 et 2031 dans la MRC des Appalaches, tandis que la région administrative de la Chaudière-Appalaches connaîtra une hausse de sa population de l'ordre de 8,9 %. À l'heure actuelle, la population de la MRC a déjà connu une baisse de 1,5 % depuis 2006.

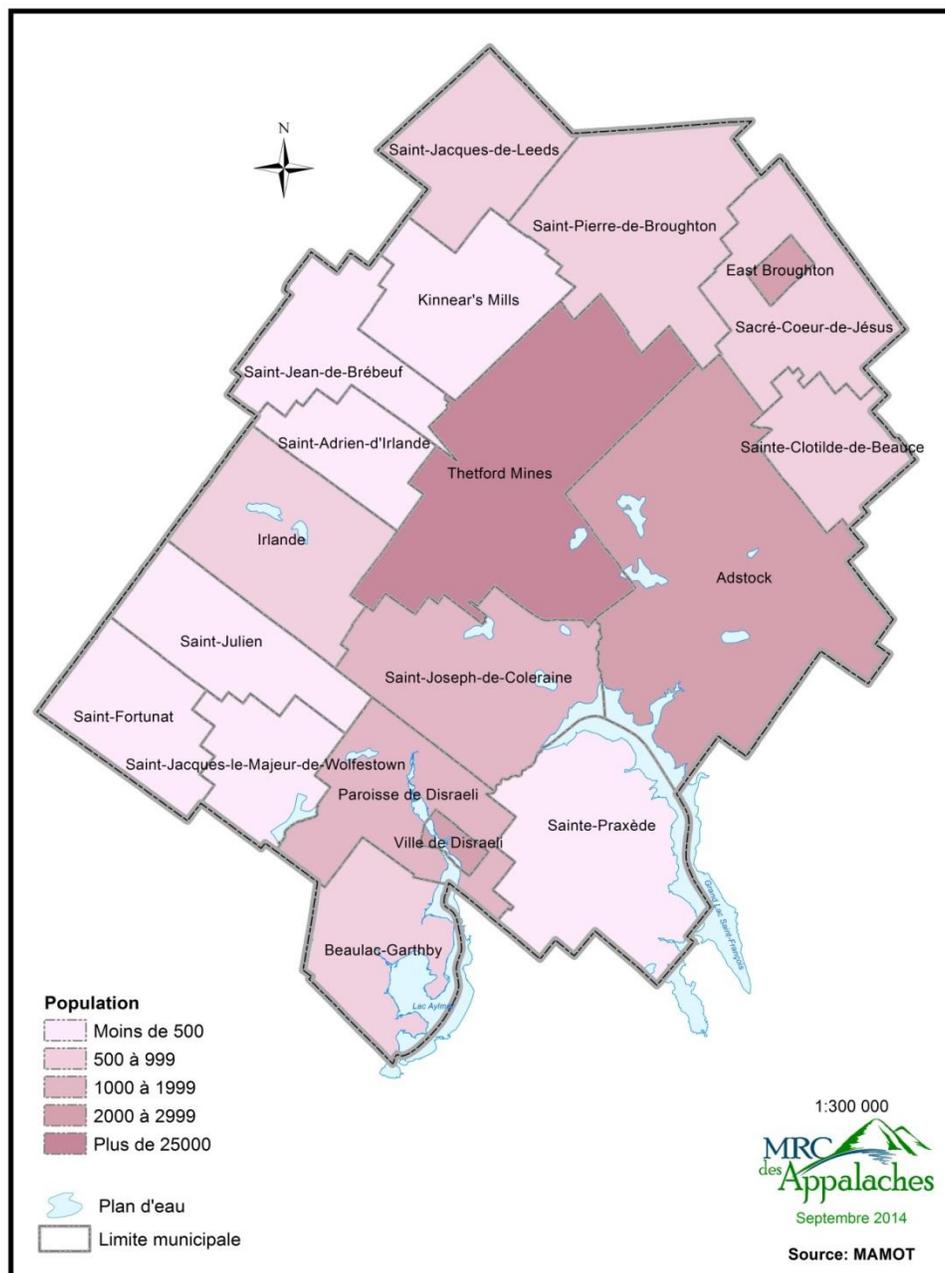
Le nombre de naissances par 1 000 habitants dans la MRC en 2011 était de 9,0, soit un taux moins élevé que celui de la région Chaudière-Appalaches qui était de 11,0. Par ailleurs, le

nombre de décès par 1 000 habitants était aussi plus élevé, soit 10,0 pour la MRC, en regard de 7,0 pour la région administrative de la Chaudière-Appalaches.

1.5.1.2 Répartition de la population

La population est concentrée dans la ville de Thetford Mines qui compte plus de 25 000 habitants (carte 10). Toutes les autres municipalités sont de moins de 3 000 habitants et sept d'entre elles ont une population de moins de 500 habitants.

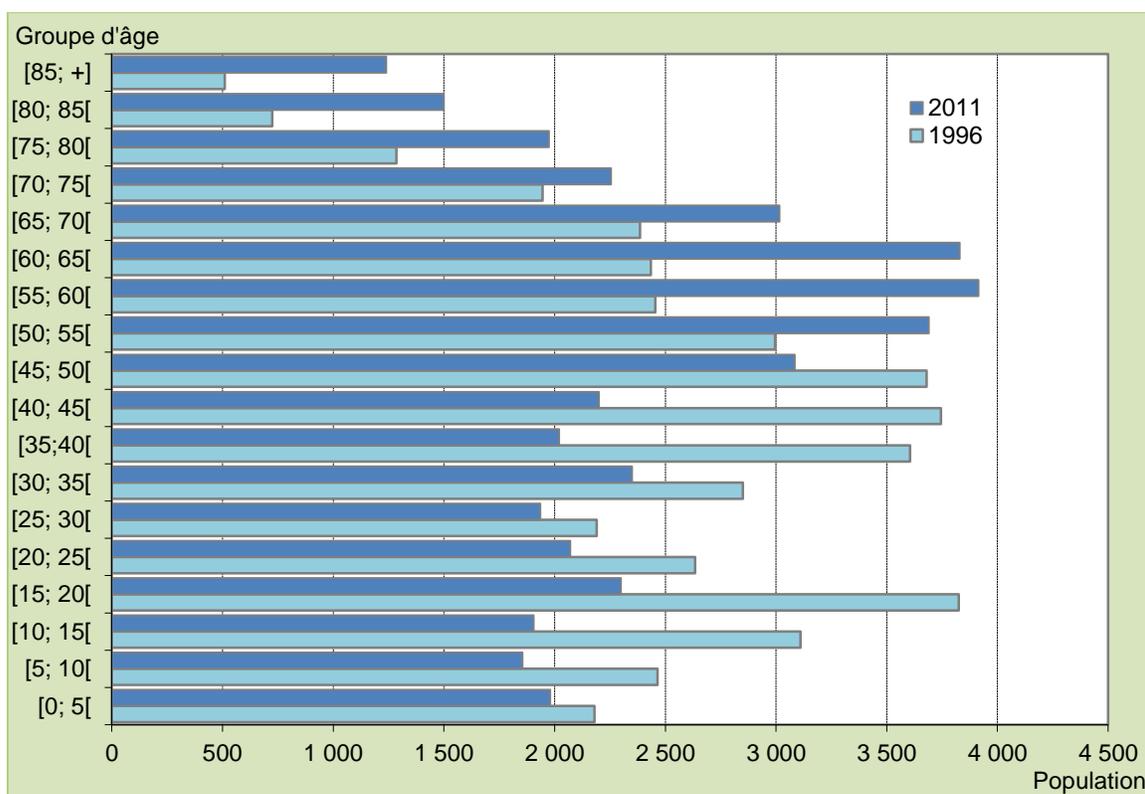
Carte 10 – Répartition de la population de la MRC des Appalaches



1.5.2 Âge de la population

Entre 2006 et 2011, la population âgée de moins de 50 ans a connu une baisse d'effectif. Par opposition, et attestant un vieillissement de la population, tous les groupes d'âge de plus de 50 ans ont augmenté pendant la même période (figure 3).

Figure 3 – Évolution de la pyramide des âges de la MRC des Appalaches, 1996 et 2011



Source : Statistique Canada, 1996 et 2011

1.5.3 Caractéristiques des ménages

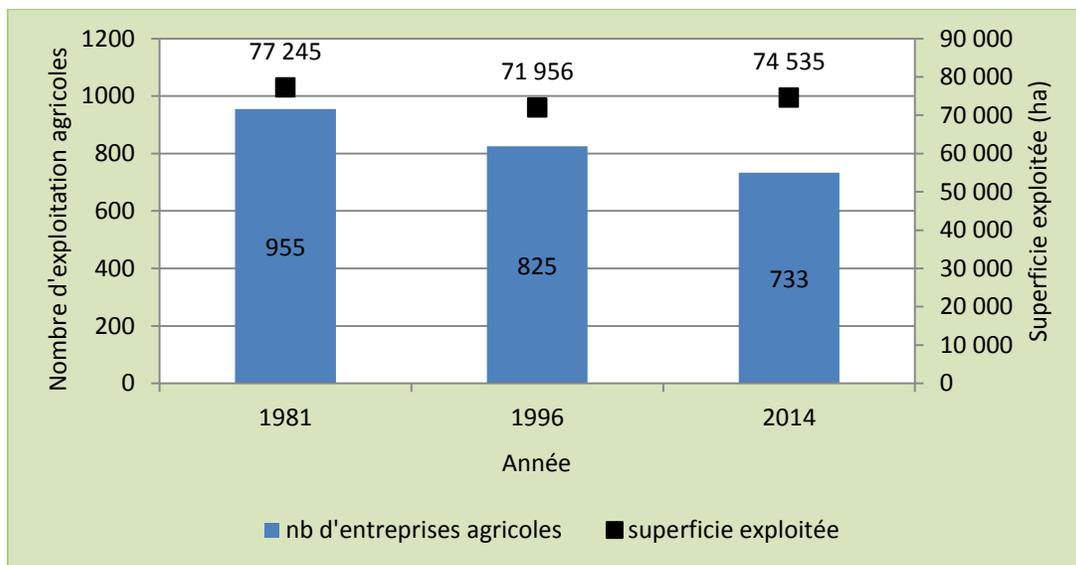
D'après les données recueillies lors du recensement de 2011, il y a dans la MRC des Appalaches tout près de 19 500 ménages dont 65 % sont des familles de recensement⁴. La grande majorité de ces ménages habite dans une résidence unifamiliale, tandis que près du quart réside dans un appartement ou un duplex. Tel que mentionné précédemment, le revenu total médian des ménages privés pour la MRC est de l'ordre de 42 247 \$. Ce revenu médian est inférieur à ceux de la majorité des MRC de la Chaudière-Appalaches où les plus hauts revenus médians se situent entre 47 985 \$ et 65 055 \$.

⁴ Au sens de Statistique Canada, une famille de recensement correspond à : Couple marié (avec ou sans enfants), couple en union libre (avec ou sans enfants) ou famille comptant un parent seul.

1.6 Agriculture et agroalimentaire

La MRC des Appalaches compte 733 exploitations agricoles en 2014 sur son territoire, réparties sur 1 593 unités d'évaluation distinctes. C'est une diminution du nombre d'exploitations agricoles de 23 % depuis 1981. Toutefois, la taille des exploitations augmente puisque les superficies totales en culture n'ont diminué que de 3,5 % au cours de la même période (figure 4). Les productions animales et l'acériculture procurent les principaux revenus avec des proportions respectives de 71,5 % et 20,7 % des revenus totaux (tableau 10). Les fermes de la MRC comptent pour 13,5 % des fermes de la région de Chaudière-Appalaches (tableau 11). D'ailleurs, seules les MRC de Bellechasse, de Lotbinière et de La Nouvelle-Beauce ont davantage d'exploitations agricoles. Également, selon les données du MAPAQ, la MRC des Appalaches est la MRC qui a le plus faible ratio d'entreprises de transformation en fonction du nombre d'entreprises agricoles. La carte 11 affiche les unités d'évaluation selon la principale production agricole de l'exploitation.

Figure 4 – Évolution du nombre d'exploitations agricoles et de la superficie en culture de la MRC des Appalaches pour les années 1981, 1996 et 2014



Source : MAPAQ, 1981, 1996 et 2014

Tableau 10 – Revenus agricoles et nombre d’entreprises par type de production dans la MRC des Appalaches

Type de production	Revenus annuels (\$)	Revenus annuels (%)	Nombre de producteurs	Nombre de Déclarants ⁵
Acériculture	21 096 459	20,7	375	495
Céréales et protéagineux	486 634	0,5	3	31
Horticulture ornementale	3 687 217	3,6	21	35
Production laitière	38 317 331	37,7	130	131
Production bovine	12 133 048	11,9	117	177
Production porcine	20 779 834	20,4	37	42
Production avicole	511 912	0,5	3	4
Production ovine	549 747	0,5	13	18
Autres sources de revenus	4 125 427	4,1	34	309
Total MRC	101 687 608	100,0	733	

Source : MAPAQ, 2014

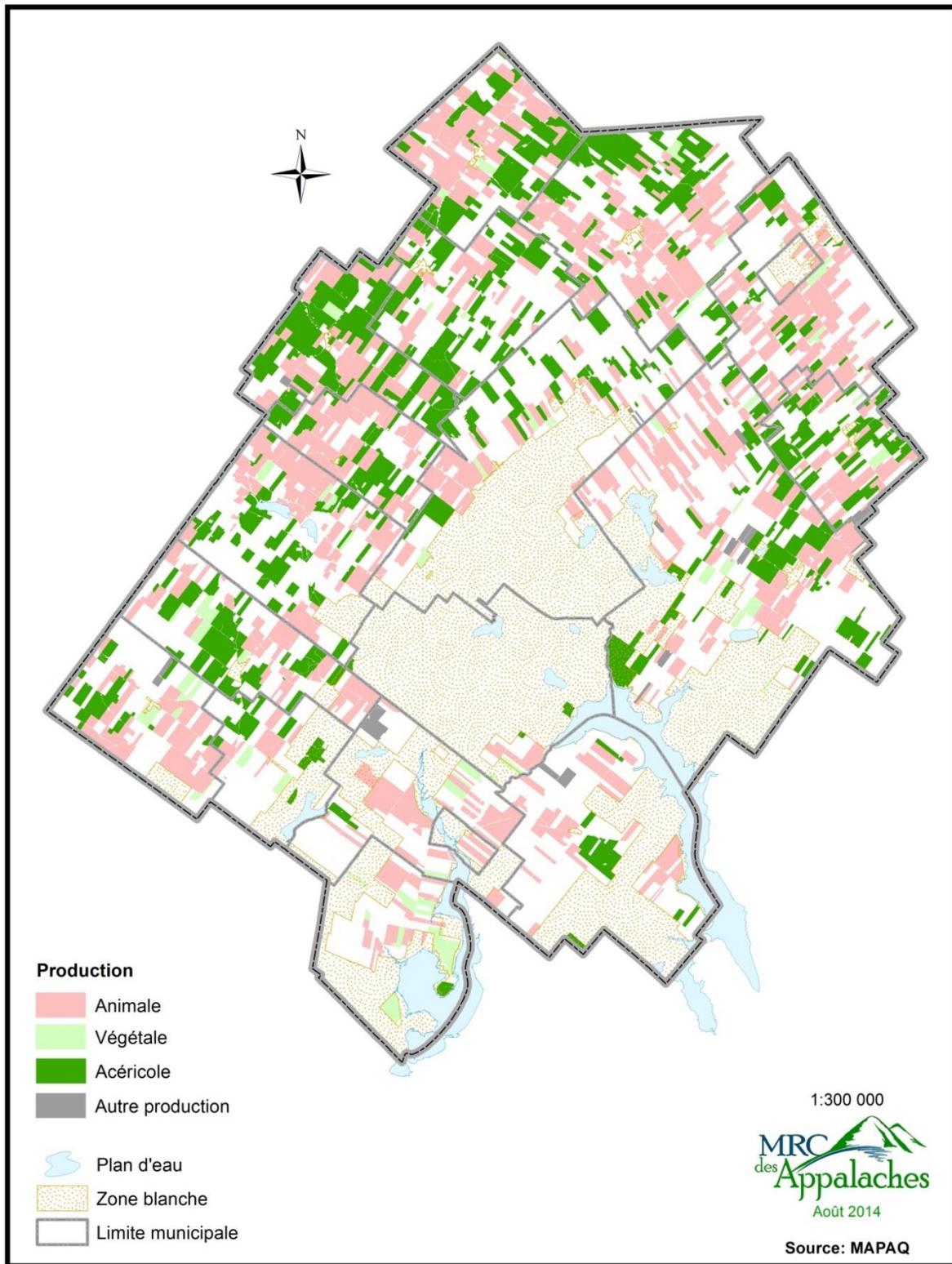
Tableau 11 – Nombre d’entreprises agricoles dans les MRC de la Chaudière-Appalaches

MRC de la Chaudière-Appalaches	Nombre d’entreprises agricoles	Nombre d’entreprises de transformation	Ratio par 100 entreprises agricoles
MRC Beauce-Sartigan	613	15	2,44
MRC Bellechasse	914	19	2,08
MRC Les Etchemins	307	9	2,93
MRC Les Appalaches	733	9	1,23
MRC L’Islet	451	10	2,22
MRC Lotbinière	770	17	2,21
MRC Montmagny	305	10	3,28
MRC La Nouvelle-Beauce	734	13	1,77
MRC Robert-Cliche	471	11	2,34
Ville de Lévis	133	27	20,30
Total Chaudière-Appalaches	5 431	140	2,58

Source : MAPAQ, 2014

⁵ Le terme déclarant correspond à une entreprise agricole qui pratique une culture sans que celle-ci soit son revenu principal.

Carte 11 – Unités d'évaluation enregistrées au MAPAQ selon la principale production agricole de l'exploitation



1.6.1 Exploitations agricoles

La MRC des Appalaches se caractérise par la présence de productions diversifiées autant animales que végétales. La principale production du territoire, en ce qui concerne le nombre de producteurs, est l'acériculture avec 495 déclarants. Les autres productions végétales font référence aux revenus provenant de la récolte de bois, de sirop de bouleau, de résidus de sapin, d'autres produits forestiers et de gravière. Par ailleurs, la production animale compte majoritairement des producteurs laitiers, bovins et porcins. Également, quelques producteurs d'autres animaux tels la volaille, le cervidé, le bison, le mouton, la chèvre, les animaux à fourrure, le poisson et les abeilles (tableau 12) sont présents sur le territoire (carte 12). Plusieurs producteurs tirent également des revenus de l'exploitation d'un boisé. Ces revenus sont inclus dans le revenu total de la MRC (tableau 10) seulement pour les entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ. Un portrait plus détaillé de tous les revenus forestiers se trouve dans la section « 1.6.1.5 Sylviculture ». La Figure 5 illustre la répartition de ces productions par municipalité ainsi que le nombre total d'entreprises agricoles par municipalité.

Tableau 12 – Nombre de déclarants* par types de production dans la MRC des Appalaches pour les années 2004, 2007, 2010 et 2014

Types de production	Nombre de déclarants			
	2004	2007	2010	2014
Acériculture	434	442	462	495
Végétale				
Céréales, protéagineux, oléagineux et autres grains	38	38	31	31
Horticulture ornementale	20	23	22	22
Fruits et légumes	9	8	10	13
Fourrages	70	106	87	83
Autres	379	306	206	212
Animale				
Bovins laitiers et production laitière	150	141	130	131
Bovins de boucherie	219	208	182	177
Porcs	50	43	48	42
Volailles	4	7	7	4
Autres	31	39	32	32
Total MRC	697	697	710	733

* : Une même entreprise agricole peut se trouver dans plus d'une catégorie.

Carte 12 – Répartition et revenu des exploitations agricoles enregistrées au MAPAQ de la MRC des Appalaches

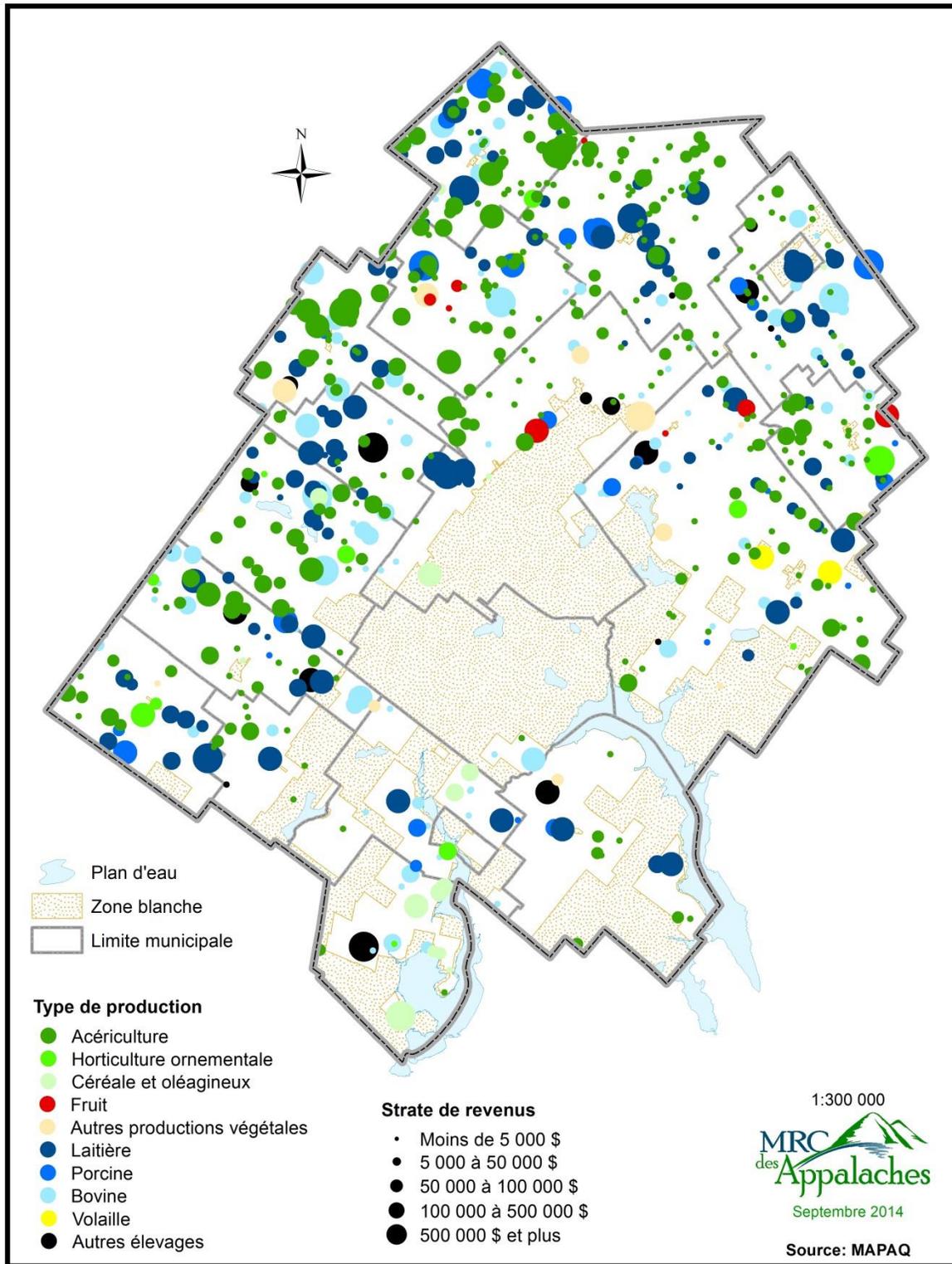
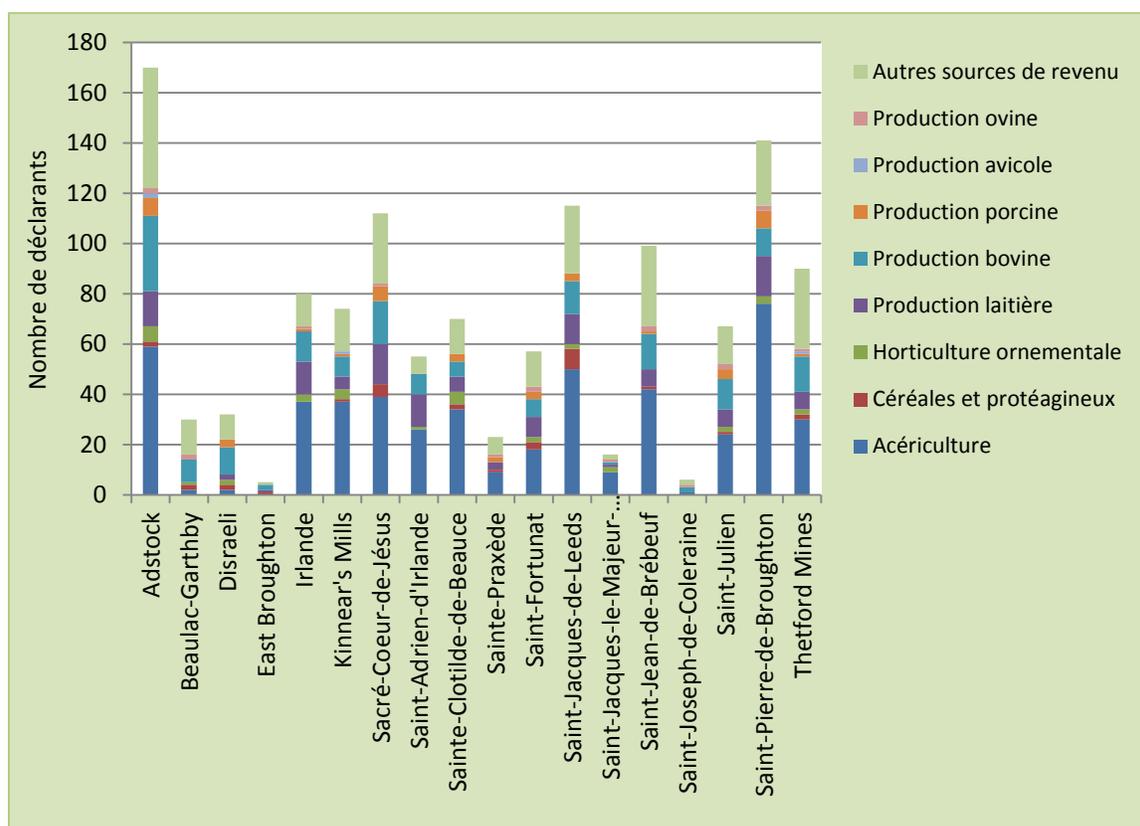


Figure 5 – Nombre de déclarants par source de revenu dans la MRC des Appalaches pour l'année 2014.



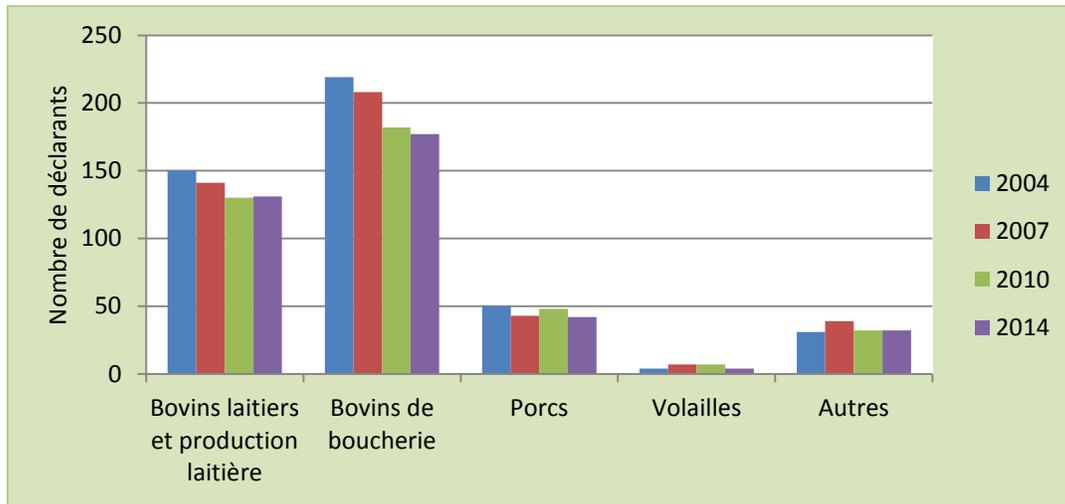
Source : MAPAQ, 2014

1.6.1.1 Production animale

Les graphiques suivants démontrent l'évolution des types de production animale pour les dix dernières années. La comparaison entre la figure 6 et la figure 7 met en évidence la nuance existant entre le nombre de producteurs et les revenus générés pour une production donnée. Bien que la taille des entreprises n'y figure pas en termes de cheptel, cela donne tout de même un aperçu des productions les plus lucratives.

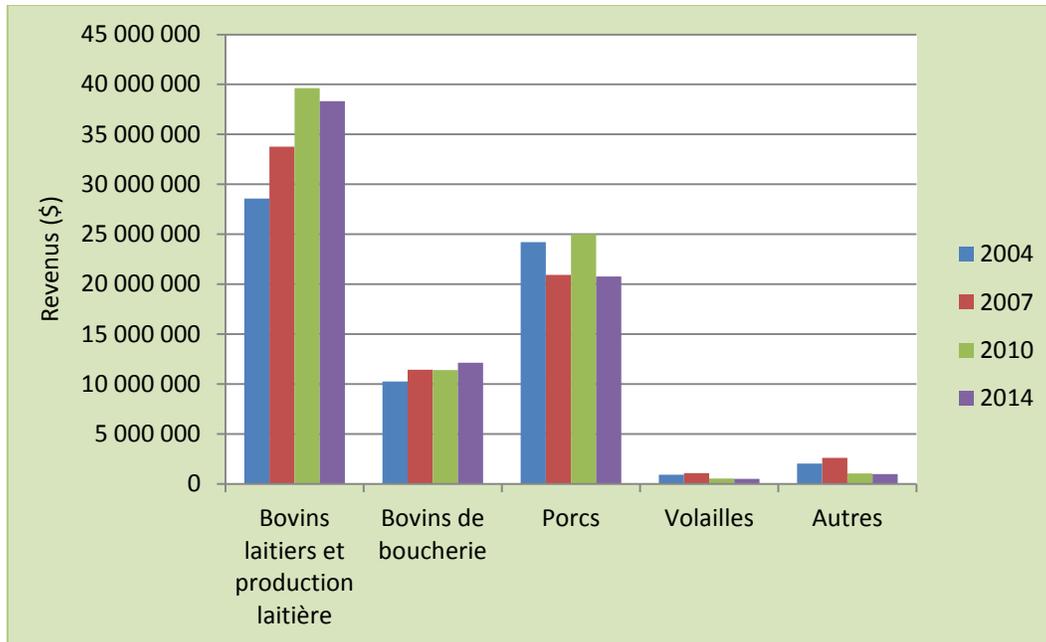
Avec des productions animales diversifiées et des entreprises de tailles différentes, le nombre d'unités animales n'est pas le même dans toutes les municipalités de la MRC. La carte 13 schématise ce nombre pour l'année 2014, selon les données des fiches d'enregistrement des entreprises agricoles du MAPAQ.

Figure 6 – Nombre de déclarants par types de productions animales dans la MRC des Appalaches pour les années 2004, 2007, 2010 et 2014



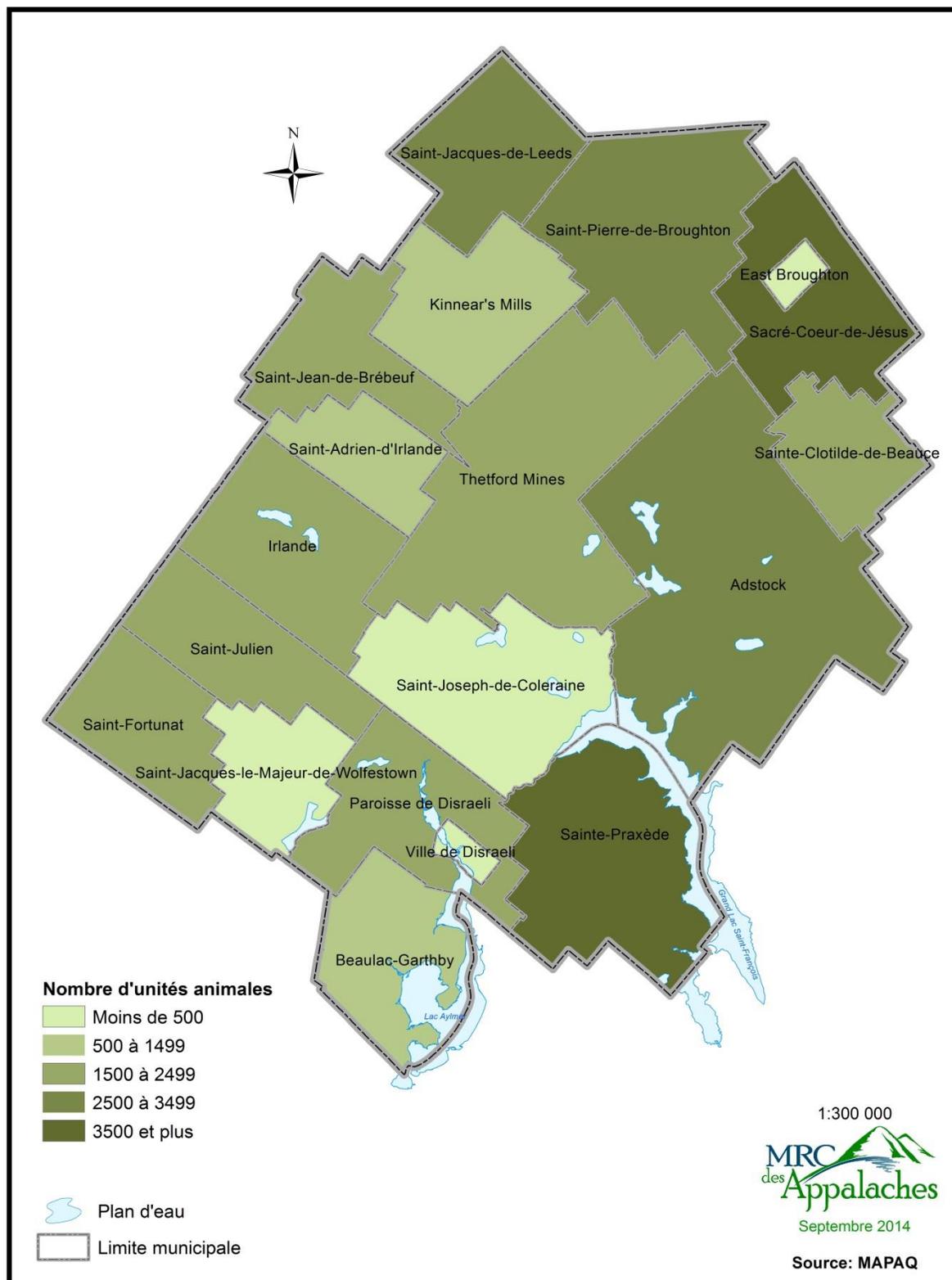
Source : MAPAQ, 2004, 2007, 2010 et 2014

Figure 7 – Revenus agricoles annuels bruts par types de productions animales dans la MRC des Appalaches pour les années 2004, 2007, 2010 et 2014



Source : MAPAQ, 2004, 2007, 2010 et 2014

Carte 13 – Nombre d'unités animales dans les municipalités de la MRC des Appalaches en 2014 pour les entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ.



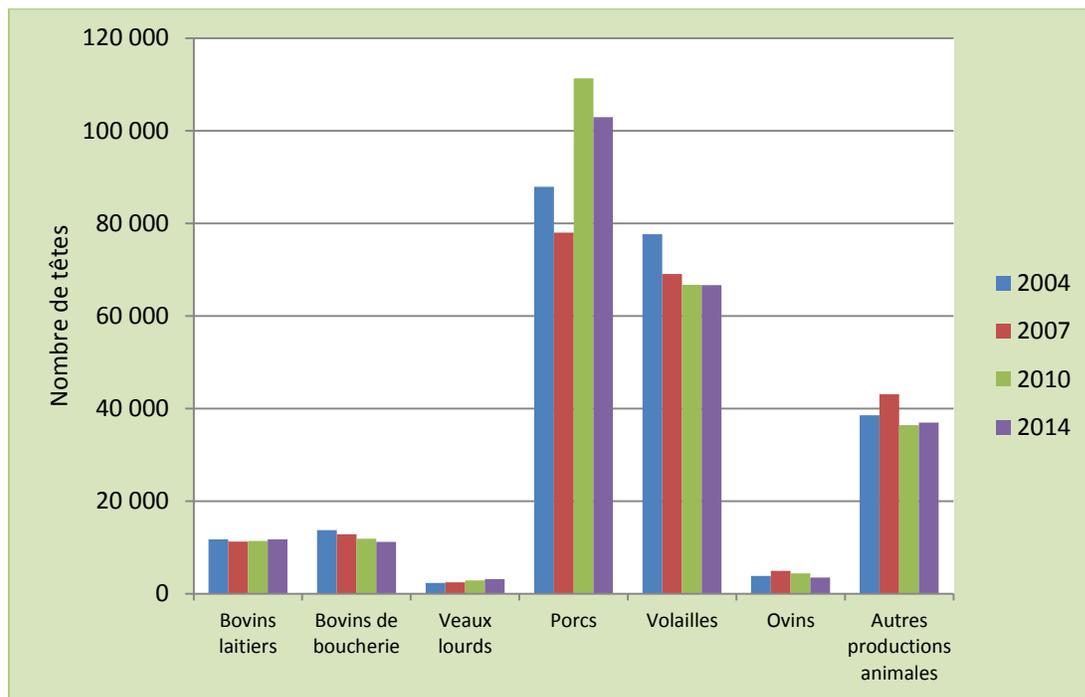
Le tableau 13 reprend les données de la figure 7 et illustre l'évolution des revenus pour la production animale de 2004 à 2014. Une diminution est observée entre les années 2010 et 2014 pour tous les types de production excepté les bovins de boucherie. Cette tendance s'observe également pour les cheptels (figure 8) pour la plupart des productions excluant les bovins laitiers et les veaux lourds qui ont connu des augmentations.

Tableau 13 – Évolution des revenus annuels de la production animale pour les années 2004, 2007, 2010 et 2014 dans la MRC des Appalaches

Types de production animale	Revenus annuels bruts (\$)			
	2004	2007	2010	2014
Bovins laitiers et production laitière	28 560 207	33 768 666	39 618 473	38 317 331
Bovins de boucherie	10 242 890	11 429 760	11 395 103	12 133 048
Porcs	24 199 702	20 934 937	25 003 922	20 779 834
Volailles	929 936	1 086 262	533 738	511 912
Autres productions animales	2 038 727	2 601 848	1 031 663	993 059
Total animal MRC	65 971 462	69 821 473	77 582 899	72 735 182

Source : MAPAQ, 2004, 2007, 2010 et 2014

Figure 8 – Évolution des cheptels des principales productions animales dans la MRC des Appalaches pour les années 2004, 2007, 2010 et 2014.



Source : MAPAQ, 2004, 2007, 2010 et 2014

1.6.1.2 Production végétale

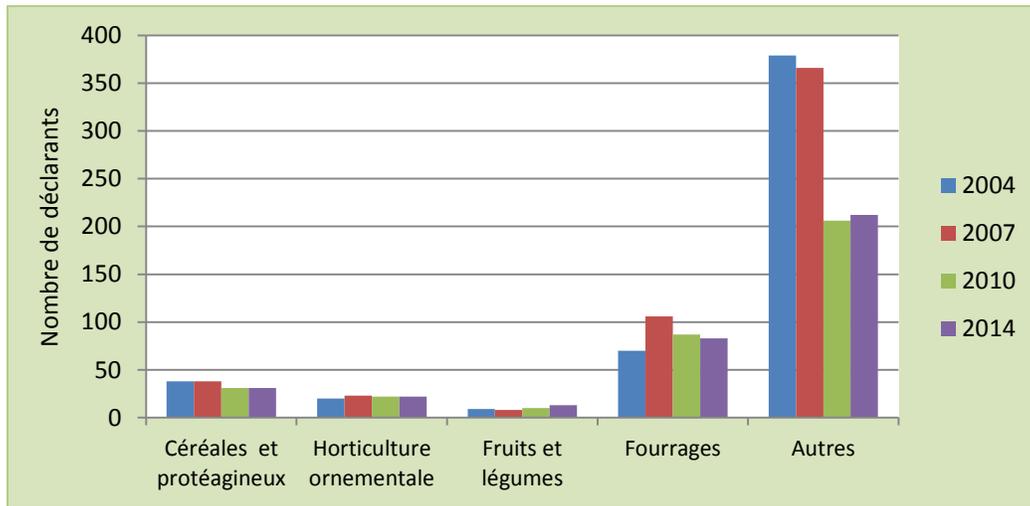
La production végétale dans la MRC est répartie selon qu'il s'agit de fourrages, de céréales et protéagineux, d'horticulture ornementale ou de fruits et légumes (tableau 14). Les figures et tableaux contenus dans la présente section mettent en évidence les secteurs agricoles (végétal) ayant les revenus les plus importants et ceux dont le nombre d'exploitants est le plus élevé. Il en est ainsi dans le but d'alléger le document et d'en faciliter la compréhension. Toutefois, il existe plusieurs types de production et usages des terrains dans la MRC des Appalaches ne figurant pas dans ces tableaux et figures. Les autres productions végétales comprennent le bois, les résidus de bois, le sirop de bouleau et les autres produits forestiers (**Figure 9**). Les revenus les plus importants des productions végétales sont tirés de l'horticulture ornementale (figure 10).

Tableau 14 – Évolution des revenus annuels de la production végétale pour les années 2004, 2007, 2010 et 2014 dans la MRC des Appalaches

Types de production végétale	Revenus annuels bruts (\$)			
	2004	2007	2010	2014
Céréales, protéagineux, oléagineux et autres grains	373 959	450 433	533 790	486 634
Horticulture ornementale	3 441 245	3 321 591	3 281 837	3 065 653
Fruits et légumes	554 196	656 763	615 348	621 562
Fourrages	419 216	629 552	912 620	814 039
Autres	2 603 612	2 611 602	2 938 577	2 868 079
Total végétal MRC	7 392 228	7 669 541	8 282 172	7 855 967

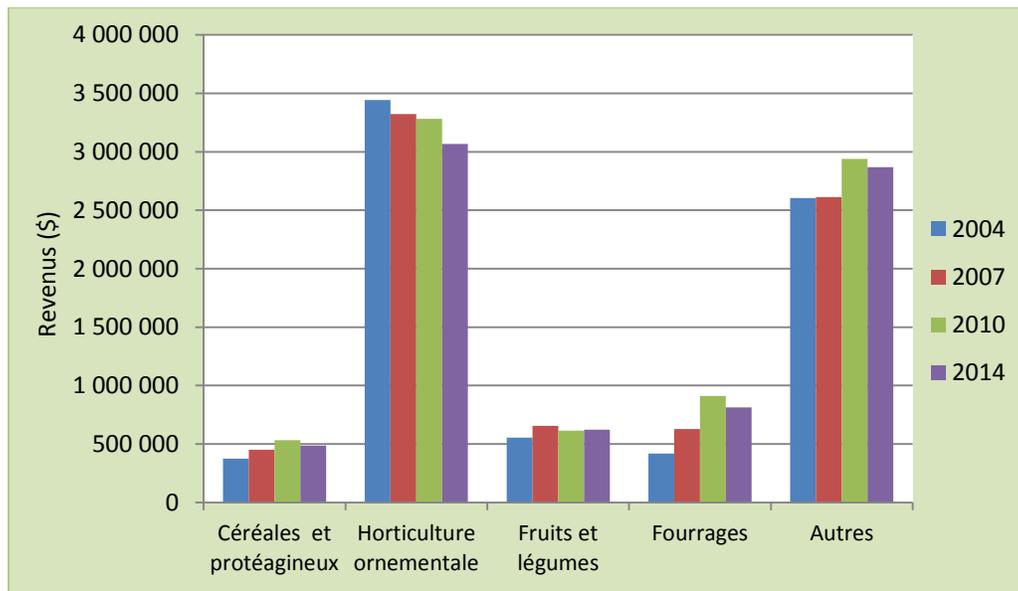
Source : MAPAQ, 2004, 2007, 2010 et 2014

Figure 9 – Nombre de déclarants par types de production végétale dans la MRC des Appalaches pour les années 2004, 2007, 2010 et 2014



Source : MAPAQ, 2004, 2007, 2010 et 2014

Figure 10 – Revenus agricoles annuels bruts par types de productions végétales dans la MRC des Appalaches pour les années 2004, 2007, 2010 et 2014



Source : MAPAQ, 2004, 2007, 2010 et 2014

1.6.1.2.1 Superficie cultivée

Le tableau 15 affiche l'évolution des superficies des principales productions végétales pour les années 2004 à 2014. Les fourrages récoltés constituent plus de 50 % des superficies, et ce pour toutes les années. L'évolution de la superficie cultivée par municipalité est également illustrée dans la figure 11.

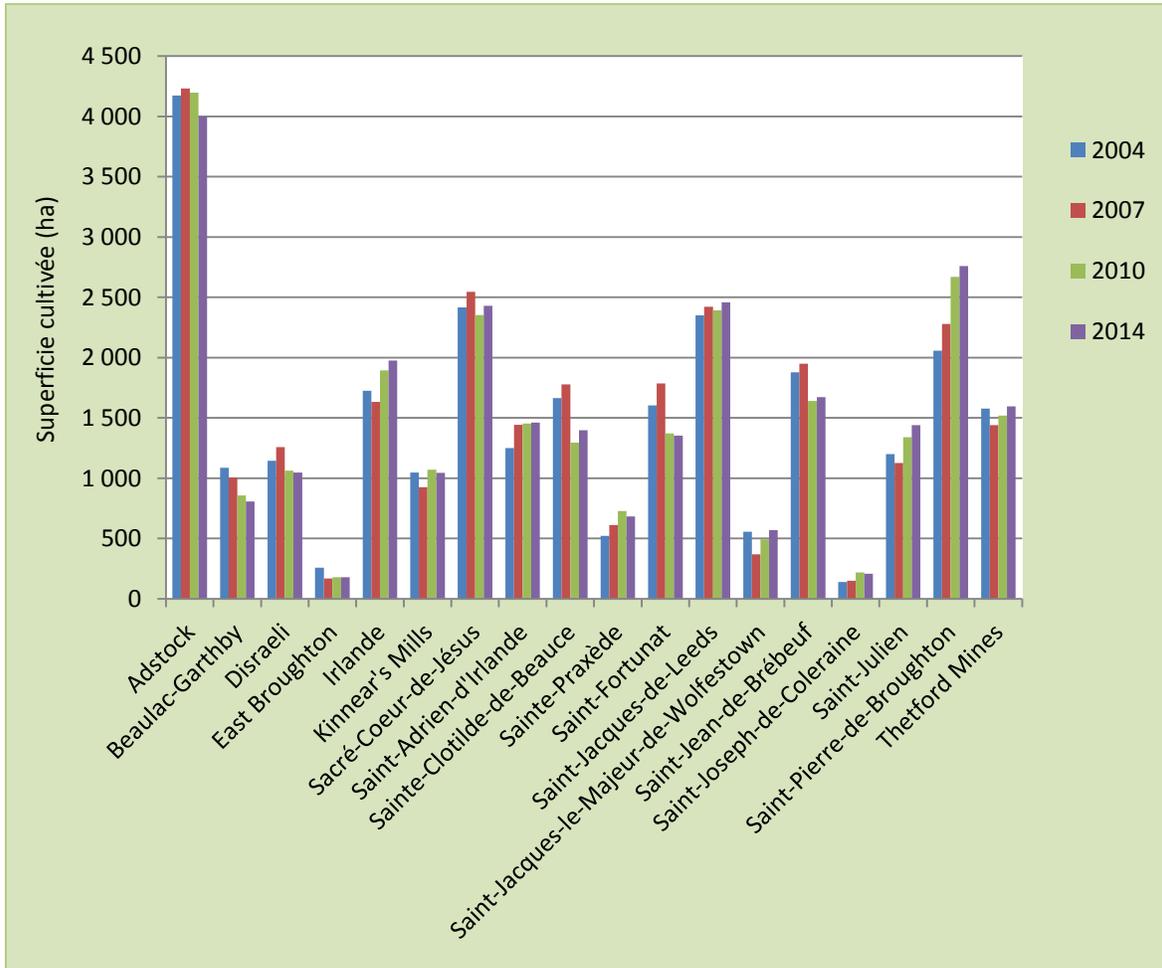
Tableau 15 – Superficies cultivées en hectares des principales productions végétales dans la MRC des Appalaches pour les années 2004, 2007, 2010 et 2014.

Type de production végétale	Superficies cultivées (ha)			
	2004	2007	2010	2014
Céréales et protéagineux	1 668	1 516	1 198	1 301
Horticulture ornementale	858	835	698	665
Cultures abritées	0,8	1,0	0,0	0,3
Fruits	32	47	51	57
Légumes frais	0,8	2,8	0,0	0,1
Fourrages récoltés	15 296	16 517	16	17 218
Pâturages et fourrages non récoltés	8 758	8 192	7 767	7 803
Autres superficies	42	8,6	80	32
Superficies totales cultivées MRC	26 654	27 120	26 735	27 076

Source : MAPAQ, 2004, 2007, 2010 et 2014



Figure 11 – Superficies cultivées par municipalité de la MRC des Appalaches pour les années 2004, 2007, 2010 et 2014



Source : MAPAQ, 2004, 2007, 2010 et 2014



1.6.1.3 Production acéricole

La production acéricole est la deuxième production d'importance en termes de revenus dans la MRC. C'est également la production qui compte le plus grand nombre de producteurs tant au niveau de l'activité principale que du nombre de déclarants (tableau 10). Avec plus de 3 millions d'entailles et des revenus dépassant les 21 M\$, la MRC des Appalaches se classe au 1^{er} rang de la production acéricole dans la Chaudière-Appalaches. Le nombre de producteurs a crû de près de 10 % de 2004 à 2014 et le plus grand nombre de ceux-ci sont situés dans la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton (tableau 16). Le nombre d'entailles a augmenté d'un peu plus de 15 % pendant ces dix années (tableau 17). Ces deux augmentations – considérant que celle du nombre d'entailles est plus importante – se traduisent par un accroissement global du nombre moyen d'entailles par producteur au niveau de la MRC. Certaines municipalités ont tout de même connu une diminution de ce nombre (figure 12).

Tableau 16 – Nombre de déclarants acéricoles par municipalité de la MRC des Appalaches pour les années 2004, 2007, 2010 et 2014

Municipalité	Nombre de déclarants			
	2004	2007	2010	2014
Adstock	46	47	51	59
Beaulac-Garthby	3	3	2	2
Paroisse de Disraeli	5	2	2	2
Irlande	46	43	38	37
Kinnear's Mills	39	35	34	37
Sacré-Cœur-de-Jésus	30	34	34	39
Saint-Adrien-d'Irlande	26	24	24	26
Sainte-Clotilde-de-Beauce	30	30	32	34
Sainte-Praxède	8	10	9	9
Saint-Fortunat	15	17	19	18
Saint-Jacques-de-Leeds	45	47	48	50
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	14	9	8	9
Saint-Jean-de-Brébeuf	46	42	43	42
Saint-Joseph-de-Coleraine	2	1	1	1
Saint-Julien	19	19	22	24
Saint-Pierre-de-Broughton	54	68	67	76
Thetford Mines	23	26	28	30
Nombre total de déclarants	451	457	462	495

Source : MAPAQ, 2004, 2007, 2010 et 2014

Tableau 17 – Nombre d’entailles exploitées par municipalité de la MRC des Appalaches pour les années 2004, 2007, 2010 et 2014

Municipalité	Nombre d’entailles exploitées			
	2004	2007	2010	2014
Adstock	266 250	265 135	275 740	291 689
Beaulac-Garthby	--	--	--	--
Paroisse de Disraeli	18 325	--	--	--
Irlande	245 300	271 100	274 119	281 169
Kinnear’s Mills	257 900	237 150	302 535	314 333
Sacré-Cœur-de-Jésus	84 900	99 750	110 397	122 172
Saint-Adrien-d’Irlande	151 650	149 100	140 250	138 950
Sainte-Clotilde-de-Beauce	136 850	153 650	171 716	187 916
Sainte-Praxède	33 785	40 285	50 300	50 600
Saint-Fortunat	103 450	128 840	110 500	110 200
Saint-Jacques-de-Leeds	308 400	310 912	312 543	326 843
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	89 200	51 000	75 200	75 200
Saint-Jean-de-Brébeuf	519 688	496 038	489 277	493 777
Saint-Joseph-de-Coleraine	--	--	--	--
Saint-Julien	127 480	160 900	166 550	165 750
Saint-Pierre-de-Broughton	313 800	343 507	423 667	456 138
Thetford Mines	130 700	135 436	187 780	211 000
Nombre total d’entailles MRC	2 828 778	2 882 603	3 129 474	3 268 659

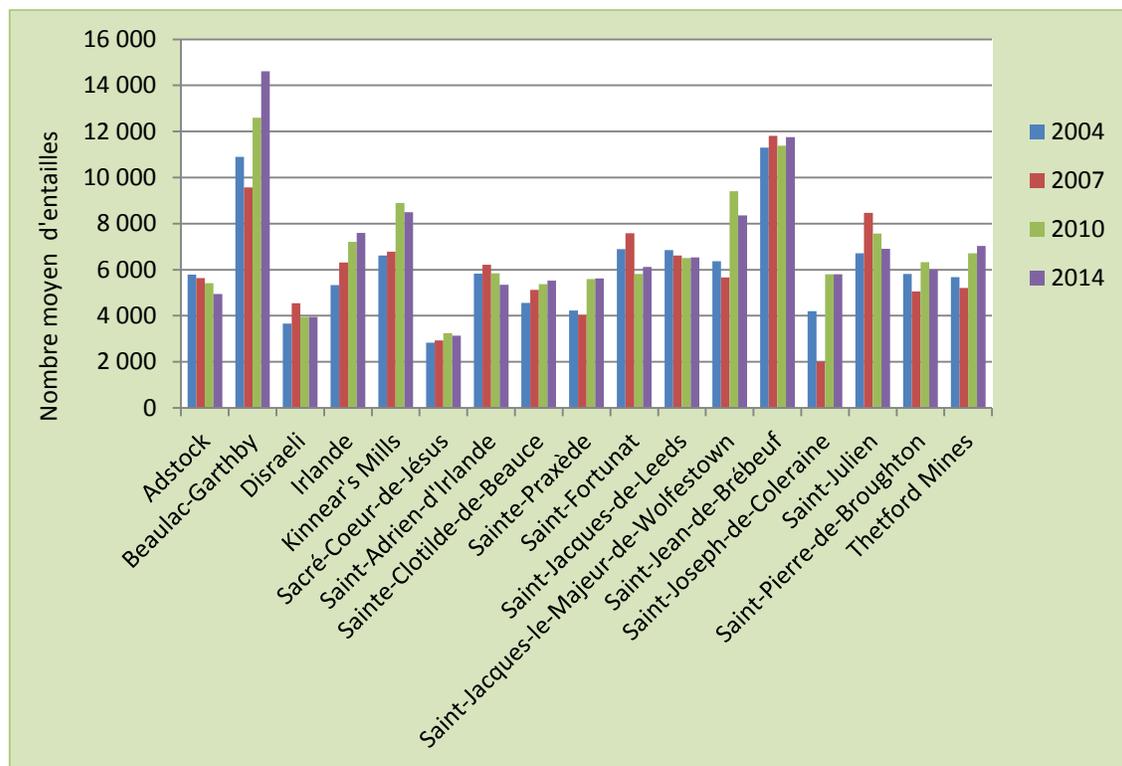
-- : Données qui ne peuvent être divulguées en raison de leur confidentialité, car le nombre de déclarants est inférieur à quatre.

Source : MAPAQ, 2004, 2007, 2010 et 2014

1.6.1.3.1 Revenus

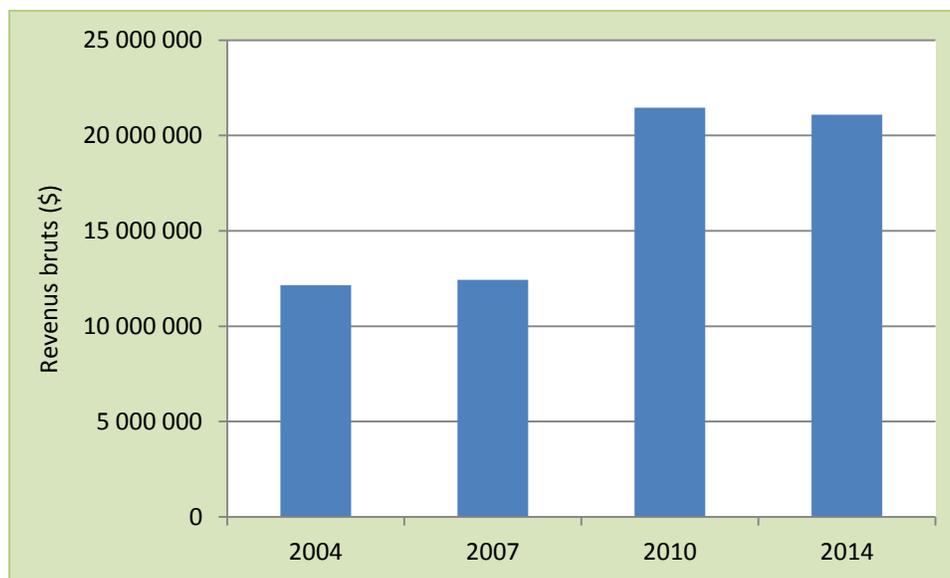
L’acériculture a généré en 2014 des revenus totalisant 21 096 459 \$ (tableau 10), soit 20,7 % des revenus agricoles totaux de la MRC. Cela représente des revenus de 6,45 \$ par entaille. Bien que les revenus en acériculture aient été stables de 2004 à 2007, il reste qu’ils sont considérablement augmentés depuis (Figure 13).

Figure 12 – Nombre moyen d'entailles par producteur par municipalité de la MRC des Appalaches pour les années 2004, 2007, 2010 et 2014



Source : MAPAQ, 2004, 2007, 2010 et 2014

Figure 13 – Revenus acéricoles bruts dans la MRC des Appalaches pour les années 2004, 2007, 2010 et 2014



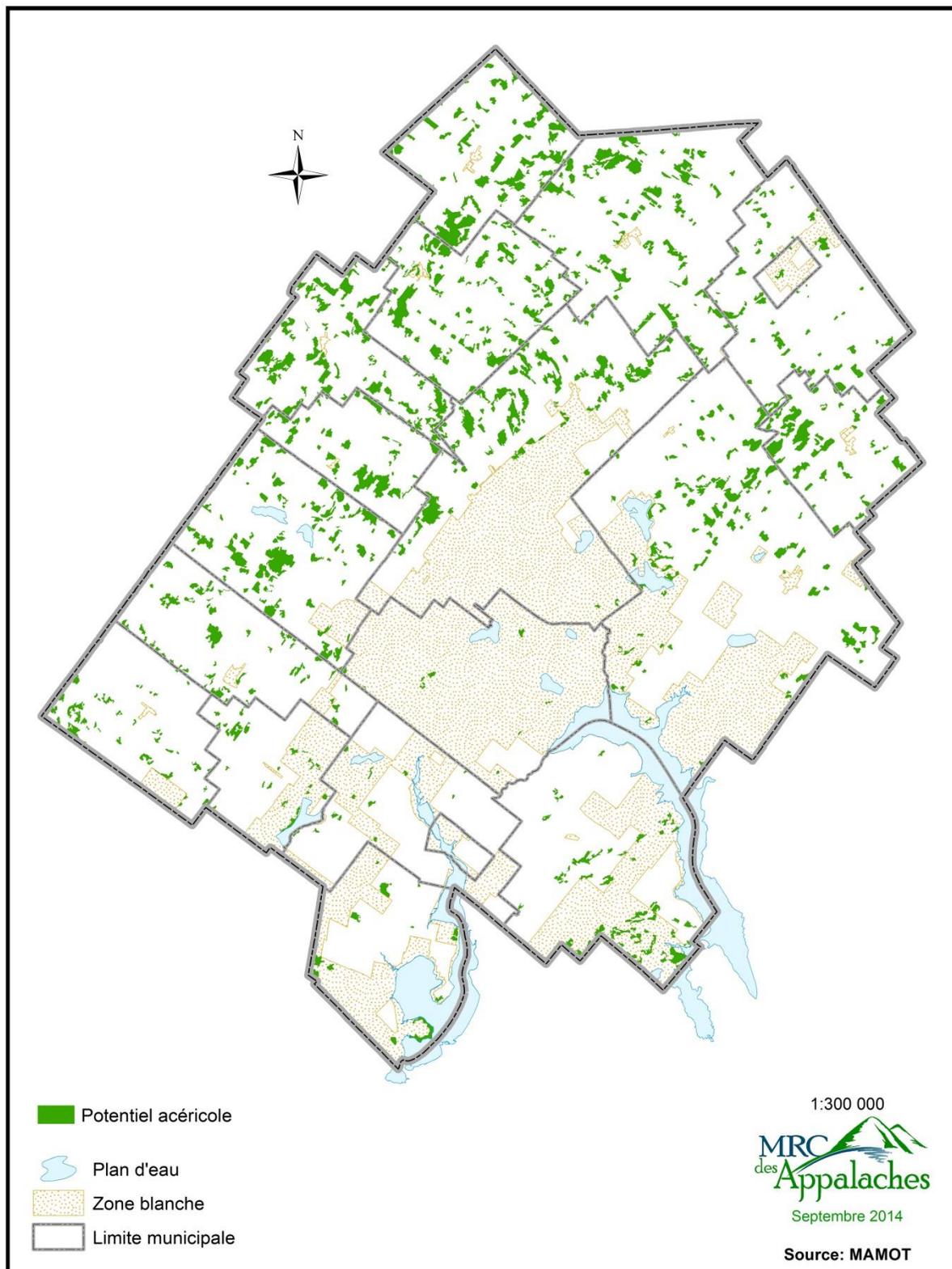
Source : MAPAQ, 2004, 2007, 2010 et 2014

1.6.1.3.2 Potentiel d'expansion

Selon les données recueillies par le MAPAQ auprès des entreprises agricoles enregistrées, les érablières de la MRC offriraient un potentiel de 3 730 118 entailles, dont 3 268 659 sont exploitées à l'heure actuelle. Cela révèle un potentiel non exploité d'un peu plus de 468 000 entailles. Par ailleurs, les données écoforestières évaluent le potentiel acéricole en identifiant les superficies d'au moins 8 hectares dont le nombre actuel d'entailles potentiel à l'hectare est égal ou supérieur à 150. Cette estimation totalise 14 342 ha (carte 14) ayant un potentiel acéricole tandis que les données du MAPAQ révèlent que 16 437 ha sont exploités à des fins acéricoles.



Carte 14 – Potentiel acéricole de la MRC des Appalaches selon les données écoforestières



1.6.1.4 Production biologique

Au Canada, 1,8 % des fermes étaient certifiées biologiques en 2011, comparativement à 0,9 % en 2001, doublant ainsi en 10 ans. Dans la MRC, en 2013, 50 entreprises agricoles font de l'agriculture biologique, ce qui correspond à près de 7 % du total des entreprises agricoles, la majorité en acériculture (48 entreprises). Cela porte le ratio d'acériculteurs biologiques à environ 10 % de ce secteur de production. Parmi les entreprises pratiquant l'agriculture biologique, 44 sont certifiées par « Écocert », 4 par « Québec Vrai » et 2 par « Organic Crop Improvement Association (OCIA) » selon les données de la fiche d'enregistrement du MAPAQ.

1.6.1.5 Sylviculture

La sylviculture, selon le dictionnaire de la foresterie⁶, est défini comme suit : « Art et science qui s'intéressent à l'établissement, à la croissance, à la composition, à la santé et à la qualité des forêts et des territoires forestiers afin de répondre, sur une base durable, aux divers besoins et valeurs des propriétaires et de la société ». Ces besoins, pour les propriétaires forestiers, se traduisent par les différentes motivations à posséder un lot boisé. Un rapport, intitulé « Caractérisation des profils, motivations et comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence de mise en valeur des forêts privées » réalisé en 2012, a permis de connaître ces motivations pour la MRC qui fait partie du territoire de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière. Le tableau 18 dresse ce portrait.

Tableau 18 – Motivations des propriétaires forestiers de posséder un lot boisé, en 2012, pour le territoire de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Motivations	% des propriétaires forestiers
Plaisir de posséder un milieu naturel	83 %
Plaisir d'aménager une forêt	79 %
Récolter du bois de chauffage	74 %
Récolter du bois pour la pâte ou le sciage	73 %
Donner en héritage	72 %
Activités familiales, autres que la chasse	70 %
Investissements ou fonds de retraite	57 %
Chasse ou pêche	44 %
Boisé inclus dans l'achat d'une propriété	43 %
Générer un revenu d'appoint	42 %
Produire du sirop d'érable	42 %
Récolter des produits forestiers non ligneux	8 %
Cultiver des arbres de Noël	3 %

Source : Fédération des producteurs forestiers du Québec, Groupe AGÉCO et Ressources naturelles Canada, Caractérisation des profils, motivations et comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées, 2012

⁶ R175 : HELMS, J.A., ed., 1998. The Dictionary of Forestry. Soc. Amer. For., Bethesda, MD, 210 p.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière a le mandat, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV), ainsi que par le soutien financier et technique. Dans cette optique, de nombreux propriétaires sont subventionnés chaque année pour divers travaux sur leurs lots boisés (tableau 19).

Tableau 19 – Nombre de propriétaires et travaux subventionnés par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière de 2009 à 2014

Activités	Période				
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Propriétaires subventionnés	463	534	453	289	267
Préparation de terrain (ha)	143	99	79	69	29
Reboisement et regarni (plants)	560 000	535 000	367 000	270 000	182 000
Entretien de plantation (ha)	431	264	218	252	223
Traitements non commerciaux (ha)	103	175	66	45	18
Traitements commerciaux (ha)	356	203	321	244	280
Drainage (km)	11	8	3	3	0
Conseils techniques (unités)	92	85	100	119	128
Plan d'aménagement (unités)*	164	281	228	—	—
Budgets (\$)	1 354 262	1 069 242	937 927	894 591	774 896

* : L'agence ne subventionne plus le plan d'aménagement depuis 2012.

Source : Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Plusieurs propriétaires tirent des revenus de la forêt qu'ils soient agriculteurs ou non. Comme mentionné précédemment, la fiche d'enregistrement du MAPAQ fait seulement état des revenus des entreprises agricoles et, par conséquent, ne comprend pas les revenus des non-agriculteurs. Également, comme les revenus compilés par les syndicats de producteurs forestiers incluent les entreprises agricoles, il se pourrait que certains montants soient compilés par les deux organismes, occasionnant une surévaluation par l'addition des deux sources. Pour ces raisons et par souci d'une plus grande précision, la présente section ne fera état que des données recueillies auprès des syndicats⁷ des producteurs forestiers et de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière.

Les revenus de vente de bois proviennent, par ordre d'importance, de la vente des produits suivants : résineux sciage, résineux pâte, feuillus mélangés et peupliers pâte, peupliers

⁷ La MRC des Appalaches compte 3 syndicats de producteurs forestiers qui sont : L'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB), le Syndicat des producteurs forestiers de la région de Québec (SPFRQ) et le Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec (SPFSQ).

panneaux et finalement peupliers et feuillus sciage (Tableau 20). Les volumes récoltés totalisent 100 737 m³ pour l'année 2013, toutes essences confondues, excluant le bois de chauffage. La figure 14 est une compilation des ventes, des volumes de bois et du nombre de producteurs actifs des trois syndicats. Un point culminant a été atteint en 2004 tant au niveau du nombre de producteurs que de la récolte. Par la suite, un déclin s'est effectué jusqu'en 2010, suivi d'une légère reprise. En 2013, les ventes de bois s'élevaient à près de 5 000 000 \$. Une diminution du nombre d'usines achetant du bois des petits propriétaires privés a été observée entre 2006 et 2013 (Figure 15).

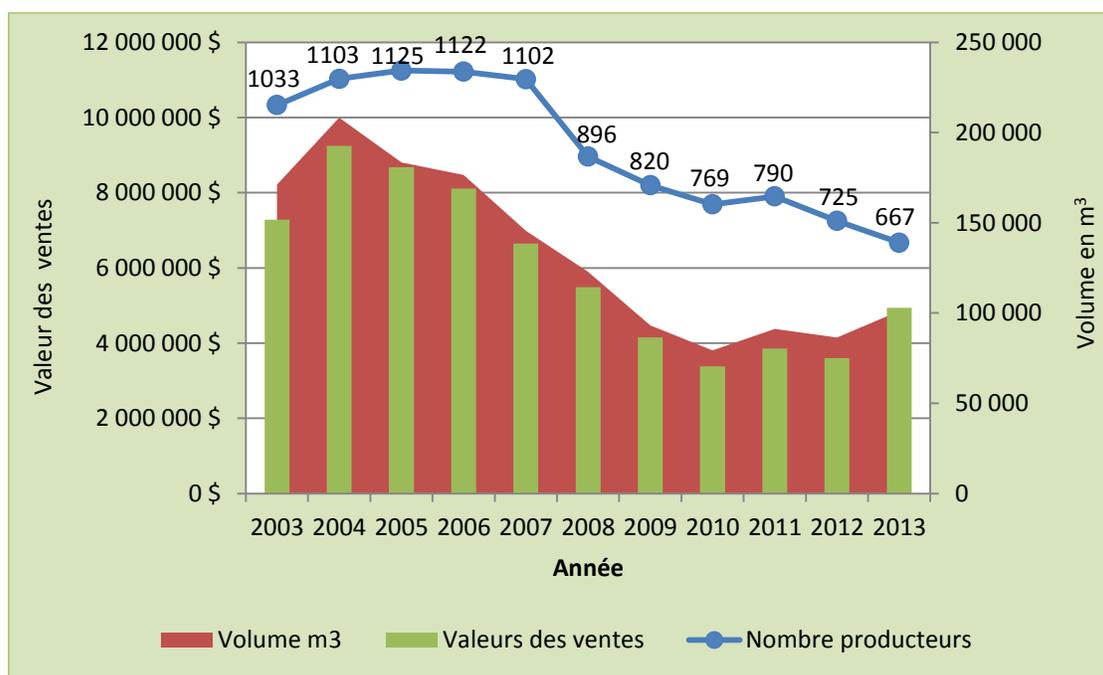
Tableau 20 – Volumes de bois mis en marché par année dans la MRC des Appalaches de 2003 à 2013

Année	Volume de bois mis en marché (m ³)					Total
	Résineux sciage	Résineux pâte	Feuillus mélangés et peupliers pâte	Peuplier et autres, panneaux	Peuplier et feuillus sciage	
2003	87 376	52 681	19 168	1 088	10 721	171 035
2004	117 282	57 287	17 288	2 185	14 161	208 203
2005	109 088	46 815	15 186	1 770	10 647	183 506
2006	91 859	53 021	17 016	1 302	13 324	176 521
2007	68 813	49 684	17 877	466	8 788	145 628
2008	60 691	42 382	12 806	594	6 387	122 859
2009	42 087	30 071	13 533	321	7 089	93 101
2010	40 478	20 733	12 257	325	5 264	79 057
2011	42 219	30 431	13 962	286	4 074	90 972
2012	44 818	22 431	13 615	518	4 373	85 755
2013	61 031	22 462	11 913	325	5 007	100 737
Total	765 741	427 998	164 621	9 180	89 834	1 457 374

Source : Association des propriétaires de boisés de la Beauce, Syndicat des producteurs forestiers de la région de Québec et Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec.

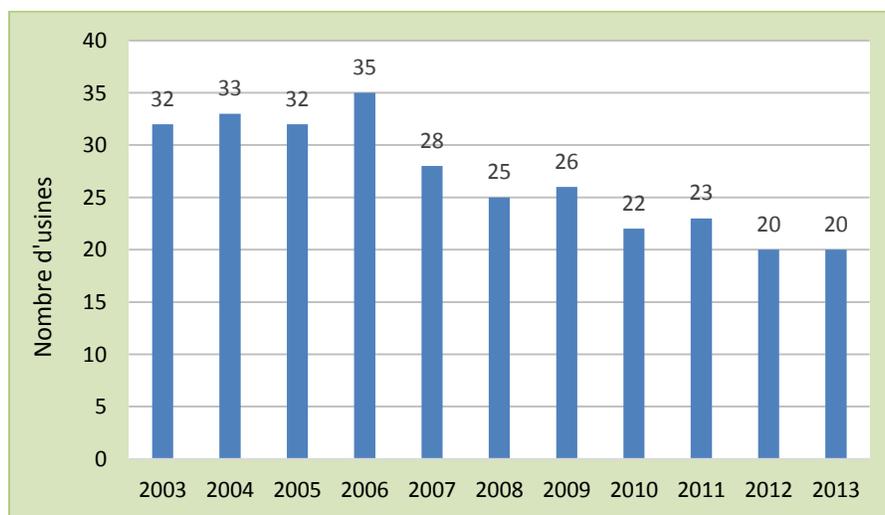


Figure 14 – Évolution des ventes des petits producteurs forestiers de la MRC des Appalaches de 2003 à 2013



Source : Association des propriétaires de boisés de la Beauce, Syndicat des producteurs forestiers de la région de Québec et Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec.

Figure 15 – Nombre d'usines ayant acheté du bois des petits producteurs forestiers dans la MRC des Appalaches pour les années 2003 à 2013.



Source : Association des propriétaires de boisés de la Beauce, Syndicat des producteurs forestiers de la région de Québec et Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec.

1.6.1.6 Formes juridiques des entreprises agricoles

Selon le recensement de l'agriculture de 2011, les entreprises agricoles sont en majorité des fermes individuelles dans la MRC, la Chaudière-Appalaches, le Québec et le Canada. Les proportions des autres formes juridiques suivent la même tendance dans la MRC que pour la Chaudière-Appalaches et le Québec, mais différent de celles du Canada (tableau 21).

Tableau 21 – Formes juridiques des entreprises agricoles de la MRC des Appalaches, de la Chaudière-Appalaches, du Québec et du Canada.

Formes juridiques	MRC des Appalaches	Chaudière-Appalaches	Québec	Canada
Ferme individuelle	54,5 %	47,5 %	45,4 %	55,4 %
Société de personnes sans contrat écrit	6,5 %	4,7 %	6,4 %	19,3 %
Société de personnes avec contrat écrit	12,5 %	13,0 %	14,8 %	5,2 %
Compagnie familiale	21,7 %	28,8 %	27,2 %	17,4 %
Compagnie non familiale	4,8 %	5,9 %	6,2 %	2,4 %
Autre forme juridique	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,3 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Recensement de l'agriculture 2011, Statistique Canada

1.6.1.7 Main-d'œuvre

Les données compilées des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ permettent d'établir que la majorité de la main-d'œuvre des entreprises agricoles est familiale et est active dans 693 des 733 entreprises présentes sur le territoire. La main-d'œuvre non familiale en provenance du Québec vient en deuxième lieu avec une présence dans 114 entreprises et finalement la main-d'œuvre non familiale étrangère est présente dans 2 entreprises agricoles.

D'autre part, l'enquête nationale sur les ménages de Statistique Canada révèle que dans la population active âgée de 15 ans et plus dans la MRC, 630 ont une profession liée aux ressources naturelles, à l'agriculture et aux productions connexes. Selon la même enquête, 1 020 personnes de cette classe travaillent dans une industrie d'agriculture, de foresterie ou de chasse et pêche.

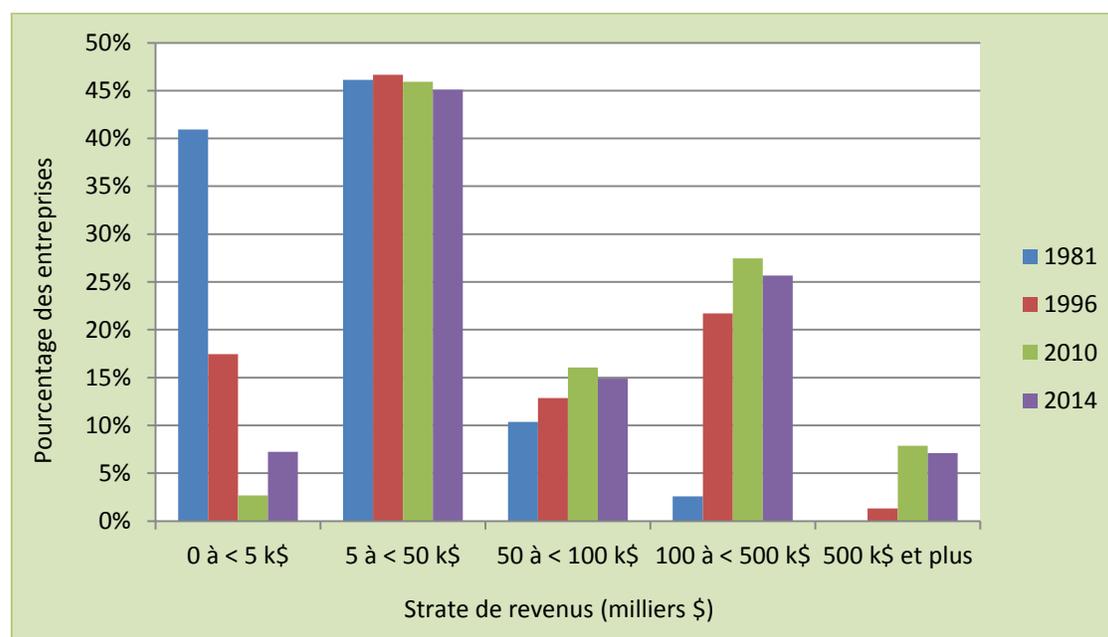
Le recensement agricole de 2011 rapporte par ailleurs que 240 entreprises agricoles de la MRC ont des employés rémunérés, une baisse de 30 entreprises par rapport à 2006. Au total, 738 employés travaillaient dans ces fermes, dont 356 payés sur une base annuelle (à temps plein ou à temps partiel) et 382 sur une base saisonnière ou temporaire. Les entreprises agricoles ont fourni l'équivalent de 18 437 semaines de travail à ces employés en 2011, dont 14 812 sur une base annuelle et 3 625 sur une base saisonnière ou temporaire. C'est une diminution de 736

semaines de travail comparativement à 2006. Le nombre d'exploitants agricoles, selon cette même source, était de 1 110 réparti dans 785 fermes également en 2011.

1.6.1.8 Revenus

La répartition des revenus par type de production est assez constante pour les dix dernières années avec des augmentations marquées dans les secteurs laitier et acéricole (tableau 13, tableau 14, figure 7, Figure 13). Dans un contexte évolutif, on remarque des tendances affichant une diminution des entreprises avec revenu de moins de 5 000 \$, une certaine stabilité pour les entreprises ayant un revenu annuel brut entre 5 000 \$ et 100 000 \$ et une augmentation du nombre de celles aux revenus de plus de 100 000 \$ (figure 16).

Figure 16 – Proportion des entreprises agricoles par strates de revenus déclarés dans la MRC des Appalaches pour les années 1981, 1996, 2010 et 2014



Source : MAPAQ

1.6.1.9 Produits forestiers non ligneux (PFNL)

Selon la définition du dictionnaire de foresterie⁸, le terme « produit forestier non ligneux » désigne tout produit forestier autre que le bois, comme les résines, les huiles, les feuilles, l'écorce, les plantes forestières, les champignons, les animaux ou les produits d'origine animale. Au Québec, ces produits comprennent les produits et les sous-produits non utilisés par l'industrie traditionnelle du bois, soit les plantes herbacées, la résine et les substances naturellement colorantes. Ils comprennent aussi le miel, les baies, le riz sauvage et la sève

⁸ HELMS, J.A., ed., 1998. The Dictionary of Forestry. Soc. Amer. For., Bethesda, MD, 210 p.

d'érable. Cela inclut donc un grand nombre de produits pouvant être cultivés ou récoltés, sous couvert forestier ou en champs, sur le territoire de la MRC. Il y a présentement des acheteurs de résidus de sapin et de cèdre dans la MRC et quelques agriculteurs seulement déclarent en tirer des revenus. Pour le reste, le marché n'est que très peu développé sauf, bien évidemment, pour le sirop d'érable qui est probablement le PFNL le plus commercialisé.

Il s'avère important pour les gens intéressés à récolter des PFNL, d'obtenir une formation minimale permettant d'être en mesure de reconnaître les espèces à potentiel de récolte et la bonne manière de le faire. Cela concerne tout particulièrement les champignons forestiers dont certains sont toxiques. Il est également important de connaître les limites à ne pas dépasser pour assurer la pérennité des espèces. Dans la MRC de Lanaudière, la SADC Matawinie et l'Association forestière de Lanaudière (AFL) ont d'ailleurs développé une formation de près de 300 heures échelonnée sur un an afin de permettre aux participants d'identifier le potentiel qui s'offre pour chaque saison.

1.6.1.10 Visibilité des entreprises

Le site Internet « Le goût de chez nous », une initiative du comité de développement agroalimentaire des Appalaches, permet aux consommateurs de découvrir plus d'une cinquantaine d'acteurs du secteur agroalimentaire, dont les producteurs voulant y apparaître (Tableau 22). Chacune des entreprises agricoles inscrites dispose d'une fiche détaillée dans laquelle on trouve les coordonnées, les produits offerts et leurs disponibilités. Il est également possible de consulter d'autres sections regroupant les restaurateurs, les transformateurs et les commerçants. Les arrêts gourmands sont également identifiés sur ce site.



Tableau 22 – Entreprises agricoles répertoriées dans la section « Producteurs » du site Internet « Le goût de chez nous »

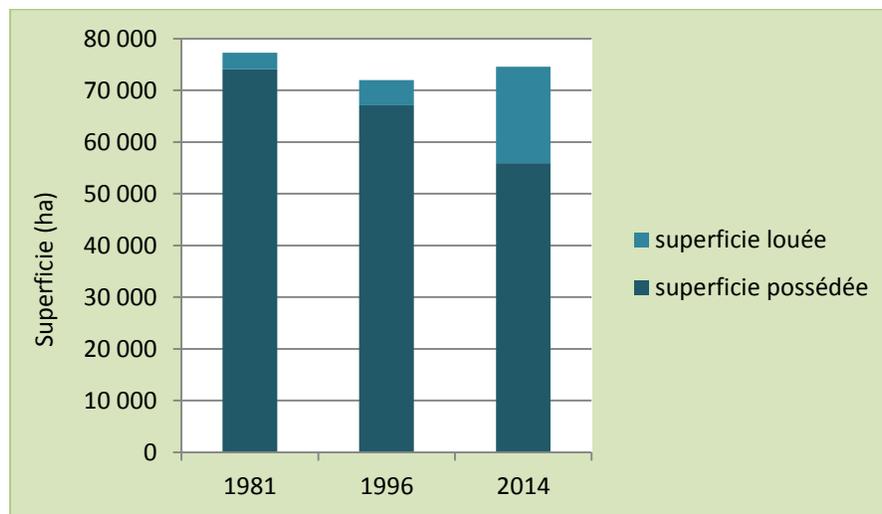
Entreprise	Production	Municipalité
Angèle Poirier & André Bolduc	Acériculture	Saint-Jacques-de-Leeds
Érablière Gouin Goulet	Acériculture	Saint-Julien
Bergerie Belle Frangère	Agneau, lapin et bœuf	Saint-Pierre-de-Broughton
Bergerie d'Emmarose	Chevreau	Thetford Mines
Cabane à Lionel	Acériculture	Thetford Mines
Domaine Custeau	Pomme et produits transformés	Kinnear's Mills
Domaine du Mouton d'Or	Agneau, lapin, bœuf, porc et pintade	Beaulac-Garthby
Entreprises Benoît Dumas	Acériculture	Thetford Mines
Ferme bovine Janole	Jeune bouvillon	Saint-Pierre-de-Broughton
Ferme J.J. Croteau	Bison	Saint-Fortunat
Ferme Pierre Dupont et Paule Latulippe	Agneau	Saint-Jean-de-Brébeuf
Fruitière Mario Nadeau	Petits fruits	Thetford Mines
Jardinerie du canton	Fleurs et légumes	Saint-Jacques-de-Leeds
Jean-Paul Paré	Bleuets	Saint-Pierre-de-Broughton
Le Jardin du Sous-Bois	Ail, cerises de terre et gourgane	Saint-Fortunat
Les élevages Caberoy	Chevreau	Paroisse de Disraeli
Les Cerfs du Roi	Cerf rouge	Saint-Jean-de-Brébeuf
Les Jardins d'Irlande	Produits maraîchers	Irlande
Marquis de l'érable	Acériculture	Saint-Jean-de-Brébeuf
Miel Mario Tanguay	Miel	Irlande
Produits Loumar enr.	Acériculture	Saint-Pierre-de-Broughton
Ranch Tatonka	Bison	Paroisse de Disraeli
Serres Grondin	Fleurs	Thetford Mines
Serres-Arc-en-fleurs	Fleurs	Paroisse de Disraeli
Verger Lapino	Pommes et lapins	Kinnear's Mills
Vergers des Clochers	Petits fruits	Kinnear's Mills

Source : Le goût de chez nous. Entreprises. [En ligne]. <http://www.legoutdecheznous.com/les-entreprises/> (Page consultée le 8 juin 2015)

1.6.1.11 Terres en location

La MRC des Appalaches compte aujourd’hui une proportion de 25 % de terres louées pour l’agriculture, comparativement à un peu plus de 4 % en 1981. C’est une augmentation de près de 500 % des superficies en location. Cette tendance est également observable à l’échelle provinciale, mais de façon moins marquée. Le taux de possession des terres par les exploitants du Québec est de 84 %, tandis que 16 % sont louées et exploitées par d’autres⁹ pour l’agriculture. Pour la MRC des Appalaches, les terres exploitées totalisent donc 74 535 hectares dont 18 260 ha (24,5 %) sont loués et 56 275 ha (75,5 %) sont exploités par le propriétaire (figure 17 et Carte 15).

Figure 17 – Superficies des terres exploitées et en location dans la MRC des Appalaches pour les années 1981, 1996 et 2014 d’après les données du MAPAQ

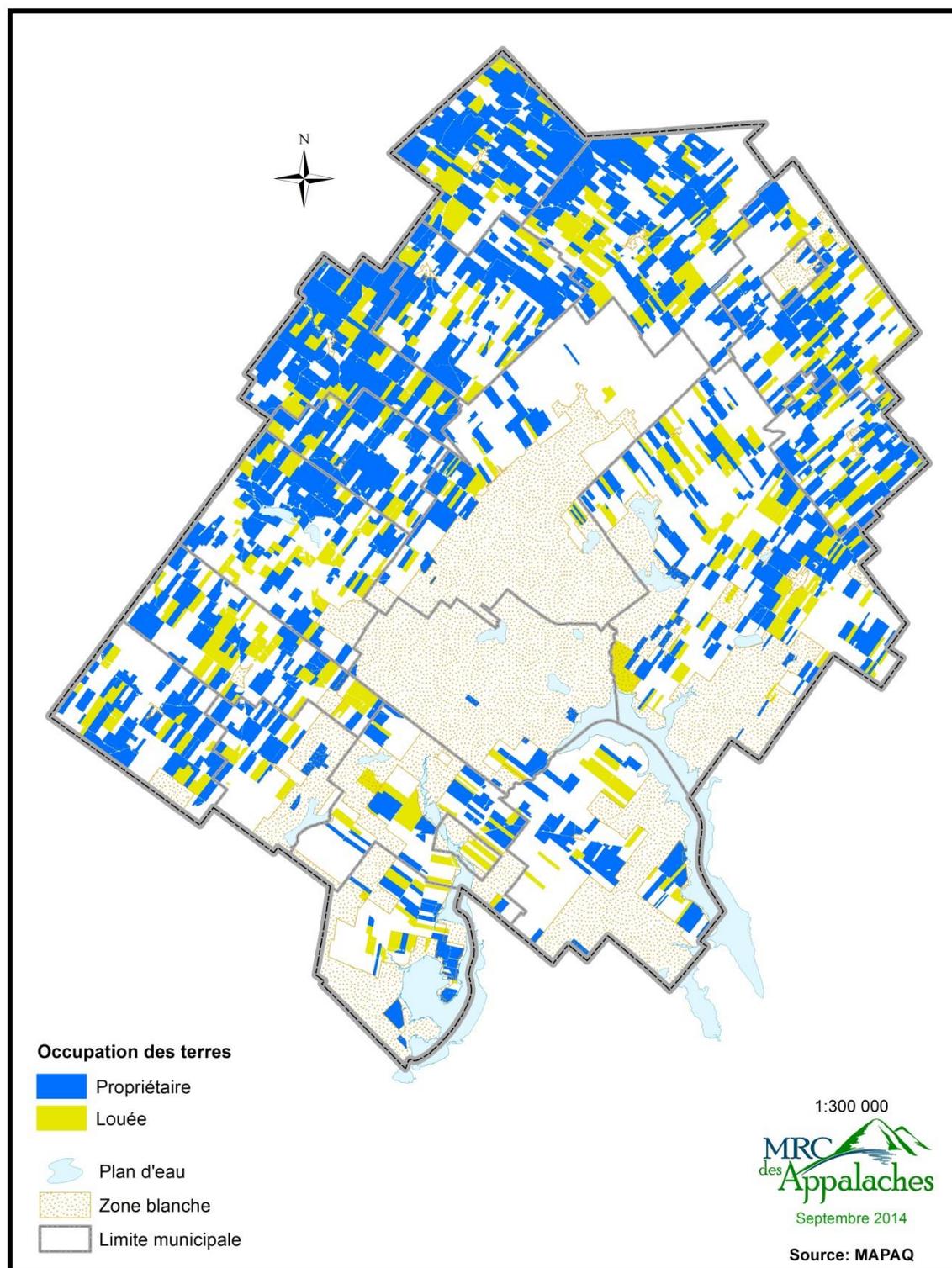


Source : MAPAQ, 2014



⁹ Dumont, André, Le Québec, terre de propriétaires, | Le bulletin des agriculteurs, [En ligne], <http://www.lebulletin.com/actualites/le-quebec-terre-de-proprietaires-44160> (page publié le 10 novembre 2012)

Carte 15 – Mode d’occupation des unités d’évaluation agricoles enregistrées au MAPAQ de la MRC des Appalaches



1.6.2 Valeur des fermes et impacts économiques

La valeur imposable des terres et bâtiments à vocation agricole de la MRC varie selon les municipalités. Le tableau 23 dresse une liste des municipalités, de leurs valeurs imposables et des pourcentages de ces valeurs relativement au total de la municipalité ou de la MRC. Les immobilisations agricoles sont évaluées à 443 244 800 \$ et comptent pour 13,4 % du total de l'évaluation foncière de la MRC. Du côté forestier, le montant de la valeur imposable s'élève à 97 318 100 \$ et 2,9 % du total de l'évaluation (tableau 24). Les valeurs forestières et agricoles totalisent donc 540 562 900 \$ et représentent un peu plus de 16 % de la valeur totale d'évaluation de la MRC.

Tableau 23 – Valeur imposable des immeubles à vocation agricole de la MRC des Appalaches

Municipalité	Valeur imposable (\$)	Total municipalité (\$)	Proportion de la municipalité (%)	Proportion de la MRC (%)
Adstock	60 286 600	354 347 400	17,0 %	1,8 %
Beaulac-Garthby	12 776 800	164 247 900	7,8 %	0,4 %
Ville de Disraeli	188 600	137 143 000	0,1 %	0,0 %
Paroisse de Disraeli	15 327 800	127 584 300	12,0 %	0,5 %
East Broughton	2 104 300	107 927 800	1,9 %	0,1 %
Irlande	35 246 800	80 641 600	43,7 %	1,1 %
Kinnear's Mills	28 408 500	48 173 300	59,0 %	0,9 %
Sacré-Cœur-de-Jésus	33 920 500	58 269 800	58,2 %	1,0 %
Saint-Adrien-d'Irlande	20 995 800	37 798 400	55,5 %	0,6 %
Sainte-Clotilde-de-Beauce	25 033 600	59 574 600	42,0 %	0,8 %
Sainte-Praxède	12 761 600	83 256 500	15,3 %	0,4 %
Saint-Fortunat	17 132 600	31 472 800	54,4 %	0,5 %
Saint-Jacques-de-Leeds	33 163 800	68 700 900	48,3 %	1,0 %
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	8 338 400	26 063 600	32,0 %	0,3 %
Saint-Jean-de-Brébeuf	29 713 500	42 993 800	69,1 %	0,9 %
Saint-Joseph-de-Coleraine	5 424 600	184 048 800	2,9 %	0,2 %
Saint-Julien	18 790 700	38 056 000	49,4 %	0,6 %
Saint-Pierre-de-Broughton	44 368 100	88 091 800	50,4 %	1,3 %
Thetford Mines	39 262 200	1 570 544 200	2,5 %	1,2 %
Total MRC	443 244 800	3 308 936 500	13,4 %	13,4 %

Source : Sommaire du rôle d'évaluation foncière de la MRC des Appalaches 2013 et 2014

Tableau 24 – Valeur imposable des immeubles à vocation forestière de la MRC des Appalaches

Municipalité	Valeur imposable (\$)	Total municipalité (\$)	Proportion de la municipalité (%)	Proportion de la MRC (%)
Adstock	24 063 300	354 347 400	6,8 %	0,7 %
Beaulac-Garthby	4 698 300	164 247 900	2,9 %	0,1 %
Ville de Disraeli	112 400	137 143 000	0,1 %	0,0 %
Paroisse de Disraeli	6 131 300	127 584 300	4,8 %	0,2 %
East Broughton	92 100	107 927 800	0,1 %	0,0 %
Irlande	5 687 800	80 641 600	7,1 %	0,2 %
Kinnear's Mills	4 008 000	48 173 300	8,3 %	0,1 %
Sacré-Cœur-de-Jésus	5 320 900	58 269 800	9,1 %	0,2 %
Saint-Adrien-d'Irlande	445 800	37 798 400	1,2 %	0,0 %
Sainte-Clotilde-de-Beauce	882 600	59 574 600	1,5 %	0,0 %
Sainte-Praxède	7 835 400	83 256 500	9,4 %	0,2 %
Saint-Fortunat	4 056 300	31 472 800	12,9 %	0,1 %
Saint-Jacques-de-Leeds	836 700	68 700 900	1,2 %	0,0 %
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	5 587 100	26 063 600	21,4 %	0,2 %
Saint-Jean-de-Brébeuf	1 034 300	42 993 800	2,4 %	0,0 %
Saint-Joseph-de-Coleraine	9 673 400	184 048 800	5,3 %	0,3 %
Saint-Julien	3 826 600	38 056 000	10,1 %	0,1 %
Saint-Pierre-de-Broughton	7 121 400	88 091 800	8,1 %	0,2 %
Thetford Mines	5 904 400	1 570 544 200	0,4 %	0,2 %
Total MRC	97 318 100	3 308 936 500	2,9 %	2,9 %

Source : Sommaire du rôle d'évaluation foncière de la MRC des Appalaches 2013 et 2014

Dans un rapport intitulé « Les retombées économiques de l'agriculture pour le Québec et ses régions¹⁰ », il est mentionné que les investissements en agriculture sont parmi ceux qui engendrent le plus de retombées économiques dans l'ensemble des activités du secteur primaire. Ces investissements prennent entre autres la forme d'amélioration du parc immobilier agricole. Les montants des investissements annuels dans les bâtiments agricoles n'étant pas toujours disponibles, il peut s'avérer ardu d'en connaître l'impact réel. Toutefois, le rôle d'évaluation contient les augmentations de valeurs de ces bâtiments, survenues suite à des

¹⁰ ÉcoRessources Consultant, Éco Tech Consultants, 2009, Retombées économiques de l'agriculture pour le Québec et ses régions.

demandes de permis de construction ou de rénovation. Le total de ces changements donne une estimation de ce qui est investi chaque année en immobilisation agricole. Le tableau 25 est une compilation de ces augmentations de valeurs pour les années 2008 à 2014. Il est à noter que la valeur des équipements installés dans les bâtiments n'est pas prise en compte.

Tableau 25 – Variation d'évaluation foncière après construction, rénovation ou démolition de bâtiments agricoles pour la MRC des Appalaches pour les années 2008 à 2014

Municipalité	Gain au rôle d'évaluation agricole (\$) 2008-2014	Perte au rôle d'évaluation agricole (\$) 2008-2014	Bilan de l'évaluation foncière (\$) en 2014
Adstock	659 200	-49 600	609 600
Beaulac-Garthby	406 900	-8 500	398 400
Ville de Disraeli	20 900	0	20 900
Paroisse de Disraeli	334 800	-27 900	306 900
East Broughton	10 000	0	10 000
Irlande	435 900	-3 500	432 400
Kinnear's Mills	426 300	-30 100	396 200
Sacré-Cœur-de-Jésus	404 300	-10 000	394 300
Saint-Adrien-d'Irlande	354 800	33 900	388 700
Sainte-Clotilde-de-Beauce	220 200	5 200	225 400
Sainte-Praxède	967 500	-57 200	910 300
Saint-Fortunat	512 300	-12 900	499 400
Saint-Jacques-de-Leeds	236 700	-9 300	227 400
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	42 800	0	42 800
Saint-Jean-de-Brébeuf	303 100	-300	302 800
Saint-Joseph-de-Coleraine	9 200	0	9 200
Saint-Julien	560 600	-29 400	531 200
Saint-Pierre-de-Broughton	945 000	-13 700	931 300
Thetford Mines	4 700 000	-450 000	4 250 000
Total MRC	11 550 500	- 663 300	10 887 200

Source : Rôle d'évaluation, 2008 à 2014

D'autre part, les données sur les exploitations et les exploitants agricoles du recensement de l'agriculture de 2011 portaient la valeur marchande du capital agricole à 491 M\$ comparativement à 421 M\$ en 2006, soit un gain de 70 M\$. Le capital agricole inclut la machinerie, le matériel et l'équipement agricoles, les animaux et les volailles, ainsi que les terres et les bâtiments. Également, les dépenses de fonctionnement des exploitations agricoles s'élèvent à 85 M\$ annuellement. Le rapport sur les retombées économiques de l'agriculture¹¹, 100 millions d'investissements par le secteur agricole créent 1 043 emplois. Cela démontre l'importance du secteur agricole pour l'économie de la MRC.

1.6.3 Exploitants agricoles

Le recensement de l'agriculture de 2011 de Statistique Canada révèle qu'il y a 1,4 exploitant agricole par ferme dans la MRC pour un total de 1 110. Ils sont répartis dans une proportion de 45 % sur des fermes n'ayant qu'un exploitant et de 55 % sur des fermes ayant deux exploitants ou plus.

1.6.3.1 Âge des exploitants

La répartition des exploitants agricoles selon l'âge sur toutes les fermes confondues de la MRC est de 11,3 % pour les moins de 35 ans, 44,6 % pour les 35 à 54 ans et de 44,1 % pour les 55 ans et plus. Les fermes n'ayant qu'un exploitant comptent 7,1 % chez les moins de 35 ans, 39,4 % chez les 35 à 54 ans et 53,5 % chez les 55 ans et plus. Quant aux fermes ayant deux exploitants ou plus, les moins de 35 ans comptent pour 15,3 %, les 35 à 54 ans pour 48,4 % et les 55 ans et plus pour 36,3 %. L'âge moyen des exploitants est de 51,9 ans pour toutes les fermes confondues, 54,8 ans pour les fermes n'ayant qu'un exploitant et de 49,6 ans pour les fermes ayant deux exploitants ou plus. Les détails de cette répartition et la comparaison avec la Chaudière-Appalaches, le Québec et le Canada sont affichés dans le Tableau 26.

¹¹ ibid

Tableau 26 – Proportion des fermes par strates d’âge et types de ferme et âge moyen selon le type de ferme

	MRC des Appalaches	Chaudière-Appalaches	Québec	Canada
Toutes les fermes				
Moins de 35 ans	11,3 %	10,9 %	10,9 %	8,2 %
35 à 54 ans	44,6 %	48,9 %	49,4 %	43,5 %
55 ans et plus	44,1 %	40,2 %	39,7 %	48,3 %
Âge moyen	51,9	51,4	51,4	54,0
Fermes ayant un exploitant				
Moins de 35 ans	7,1 %	5,4 %	6,3 %	5,8 %
35 à 54 ans	39,4 %	46,7 %	46,2 %	40,5 %
55 ans et plus	53,5 %	47,9 %	47,5 %	53,7 %
Âge moyen	54,8	54,2	54,1	56,0
Fermes ayant deux exploitants ou plus				
Moins de 35 ans	15,3 %	14,5 %	13,6 %	9,9 %
35 à 54 ans	48,4 %	50,3 %	51,3 %	45,7 %
55 ans et plus	36,3 %	35,1 %	35,1 %	44,4 %
Âge moyen	49,6	49,5	49,7	52,6

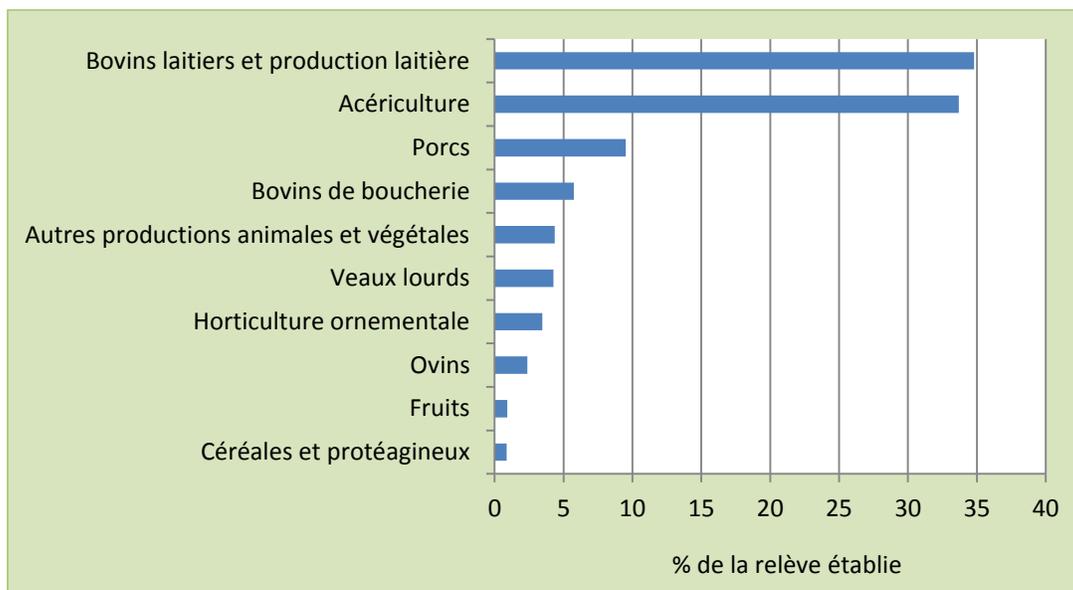
Source : Statistique Canada, 2011

1.6.3.2 Relève agricole

La relève agricole établie correspond à l’ensemble des agricultrices et agriculteurs de moins de 40 ans et possédant au moins 1 % des parts d’une entreprise agricole. Les données de la présente section font donc référence à cette strate de la population. Elles proviennent des résultats fournis par le MAPAQ et du recensement sur la relève agricole. Ces résultats sont relatifs puisqu’ils s’expriment seulement sous forme de pourcentages.

Près de 70 % de la relève agricole établie dans la MRC se consacre à la production laitière (35 %) ou à l’acériculture (34 %) comme activité principale. Un autre 16 % est établi dans les productions porcine (10 %) et bovine (6 %) (figure 18). Cela correspond aux quatre types de productions les plus importantes en regard du nombre de déclarants pour les années 2004, 2007, 2010 et 2014 (tableau 12). À l’échelle provinciale, la production laitière se trouve en tête des productions de la relève établie avec 36 %, suivent ensuite la production bovine avec 11 %, les céréales, protéagineux et fourrages avec 13 %, l’acériculture avec 9 % et la production porcine avec 6 %.

Figure 18 – Répartition de la relève agricole établie selon l'activité principale de l'entreprise, pour la MRC des Appalaches en 2011



Source : MAPAQ. Recensement sur la relève agricole, édition 2011

Pour faciliter l'accès à la profession d'agriculteur, il existe certaines subventions octroyées à la relève par la financière agricole du Québec (FADQ) soit la subvention au démarrage (1) et la subvention à l'établissement (2). La première est destinée aux entreprises exploitées à temps partagé et la deuxième aux entreprises se consacrant à temps plein à l'agriculture. Un fait intéressant est que le taux de succès des entreprises ayant reçu une subvention au démarrage depuis 2004 est de près de 100 %. Le tableau 27 rapporte le nombre de projets subventionnés et les sommes reçues par la relève de la MRC. De ces subventions, 18 % sont des subventions au démarrage et 82 % des subventions à l'établissement. De plus, 70 % des subventions ont été accordées à des jeunes œuvrant en production laitière.

Tableau 27 – Nombre de subventions et montants des subventions accordées dans la MRC des Appalaches pour les années 2008 à 2013 par la FADQ

	Nombre de subventions	Montant des subventions
2008-2009	7	190 000 \$
2009-2010	6	150 000 \$
2010-2011	9	200 000 \$
2011-2012	9	220 000 \$
2012-2013	9	230 000 \$
Total	40	990 000 \$

Source : Financière agricole du Québec (FADQ), 2014.

Le rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) signale l'importance de la relève des entreprises agricole pour assurer la pérennité de l'agriculture au Québec et la conservation d'un nombre constant de fermes. Pour conserver à moyen et à long terme 30 000 fermes québécoises, l'établissement d'environ 1 100 producteurs annuellement serait nécessaire, alors que la tendance actuelle se situe entre 600 à 800. Un parallèle entre les besoins provinciaux et la MRC des Appalaches permet de conclure que l'objectif pour maintenir le nombre de fermes serait alors de 27 établissements par année. Les données actuelles ne permettent pas de connaître le nombre exact d'établissement dans la MRC, mais il semble évident que ce seuil n'est pas atteint. Si cela était le cas, seulement le tiers des jeunes s'étant établis auraient reçu une subvention de la FADQ.

Le mode d'établissement prédominant dans la MRC est le transfert familial d'une entreprise en activité dans 57 % des cas. Vient ensuite, la relève issue du démarrage d'une nouvelle entreprise (31,2 %) puis le transfert non familial d'une entreprise en activité compte (11,8 %). Ce dernier mode d'accès est d'ailleurs important à considérer puisqu'il permet aux entreprises n'ayant pas de relève familiale, plus du quart de celles-ci d'après le rapport de la CAAAQ, de céder les rênes à une relève bien formée. Un peu moins du quart de la relève établie par démarrage provient de familles propriétaires d'entreprises agricoles, puisque 21 % de cette relève a reçu, lors de son établissement, un transfert familial d'actifs agricoles.

La fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ, comporte une question visant à déterminer le nombre d'entreprises agricoles ayant l'intention de vendre au cours des cinq prochaines années, ainsi que la présence ou non d'une relève pour cette entreprise. Dans la MRC en 2010, 577 entreprises agricoles ont répondu à cette question. De ce nombre, 503 n'avaient pas l'intention de vendre et 74 ont répondu par l'affirmative. Parmi ces derniers, 19 ont répondu ne pas avoir de relève, 49 qu'ils avaient une relève prévue et 6 qui ne savaient pas.

1.6.3.3 Situation des femmes sur les exploitations agricoles de la MRC

Selon les données du recensement de 2011 de Statistique Canada, dans la MRC, les entreprises agricoles sont exploitées par des femmes dans une proportion de 24 %, taux qui prévaut aussi en Chaudière-Appalaches. Mais cette proportion est inférieure à celles du Québec et du Canada qui sont respectivement de 25,8 % et de 27,4 % d'exploitantes agricoles. Les données du recensement indiquent également que 85 % des femmes de la MRC exploitant une entreprise agricole le font sur des fermes qui comptent deux exploitants ou plus.

1.6.3.4 Heures travaillées par semaine

On dénombre 40 % des exploitants agricoles de la MRC qui consacrent plus de 40 heures au travail à la ferme. Par comparaison, 46 % des exploitants agricoles de la Chaudière-Appalaches et 49 % des exploitants agricoles au Québec y consacrent autant d'heures (tableau 28). En contrepartie, plusieurs exploitants agricoles de la MRC ont également déclaré avoir un travail hors ferme rémunéré en 2011. Le tableau 29 démontre que 38 % des exploitants agricoles ont

un travail non agricole, un taux légèrement supérieur à la Chaudière-Appalaches et au reste du Québec.

Tableau 28 – Nombre moyen d’heures par semaine consacrées au travail à la ferme par les exploitants agricoles en 2011

Nombre d’heures/sem.	MRC des Appalaches		Chaudière-Appalaches		Québec	
	Exploitants (nb)	%	Exploitants (nb)	%	Exploitants (nb)	%
Moins de 20	390	35 %	2 715	32 %	12 430	28 %
20 à 39	275	25 %	1 895	22 %	9 990	23 %
40 et plus	440	40 %	3 925	46 %	21 500	49 %
Total	1 110	100 %	8 520	100 %	43 920	100 %

Source : MAPAQ

Tableau 29 – Nombre moyen d’heures par semaine de travail non agricole rémunéré pour les exploitants agricoles en 2011

Nombre d’heures/sem.	MRC des Appalaches		Chaudière-Appalaches		Québec	
	Exploitants (nb)	%	Exploitants (nb)	%	Exploitants (nb)	%
Moins de 20	55	5 %	465	5 %	2 725	6 %
20 à 39	225	20 %	1 550	18 %	7 550	17 %
40 et plus	135	12 %	1 120	13 %	5 355	12 %
Total	415	38 %	3 135	36 %	15 630	35 %

Source : MAPAQ

1.6.4 Formation agricole

Aucun établissement d’enseignement n’offre de formation agricole sur le territoire de la MRC. Toutefois, le collectif régional de formation de Chaudière-Appalaches (Appalaches – Beauce – Etchemins) met à la disposition des agriculteurs une série d’activités de formation à la carte à prix abordable. Les activités se déroulent sur tout le territoire, particulièrement au centre de formation professionnelle Le Tremplin de la Commission scolaire des Appalaches. Dans le but de combler les besoins en formation du plus grand nombre de participants potentiels et d’offrir une formation de qualité, le collectif régional organise les activités de formation de concert avec les maisons d’enseignement, qui offrent des programmes professionnels et techniques en agriculture, les représentants des producteurs agricoles, ainsi que les partenaires du milieu. Les collectifs régionaux de formation relèvent d’un plan provincial de soutien en formation agricole, soutenu par le MAPAQ, le ministère de l’Éducation, de l’Enseignement supérieur et de la

Recherche et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Emploi-Québec) en collaboration avec l'UPA.

Certaines des formations sont offertes en ligne. Notamment, depuis septembre 2014, il est possible d'obtenir un diplôme d'études professionnelles en production animale par Internet. Ce diplôme d'études professionnelles est offert par le centre de formation agricole de Saint-Anselme et la durée est d'un an. Également, une attestation d'études collégiales en gestion d'entreprises agricoles est offerte en ligne, de soir, par le Cégep Beauce-Appalaches. Cette attestation dure 750 heures. Le site Internet des collectifs régionaux en formation agricole (<http://www.formationagricole.com/ligne.asp>) offre également environ une douzaine de formations en ligne sur différents sujets du domaine agricole.

1.6.5 Activités connexes à l'agriculture – Agroalimentaire

1.6.5.1 Transformation alimentaire

Sur le territoire de la MRC, 37 entreprises agricoles déclarent faire de la transformation alimentaire. De ce nombre, 34 fabriquent des produits de l'érable autres que le sirop. Un nombre limité produisent des légumes en conserves, des jus, des boissons alcoolisées, ou font de la découpe et de la transformation de viande, de volailles et de poisson. Par ailleurs, une liste des entreprises désirant y apparaître est également affichée sur le site Internet « Le goût de chez nous ». La section transformation du site affiche une liste de 17 entreprises (tableau 30) qui font de la transformation alimentaire. Le site affiche leurs coordonnées ainsi qu'une fiche détaillée des activités de chaque entreprise. Les entreprises faisant partie de cette liste ne sont pas nécessairement des entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ.

Tableau 30 – Entreprises répertoriées dans la section « Transformateurs » du site Internet « Le goût de chez nous »

Entreprise	Type de transformation	Municipalité
Abattoir Cliche	Découpe de viande et produits transformés	East Broughton
Érablière Gouin Goulet	Produits de l'érable	Saint-Julien
Biodélices	Produits de l'érable	Thetford Mines
Boulangerie Bon Goût	Boulangerie	Thetford Mines
Boulangerie La Croisée des pains	Boulangerie	Saint-Jacques-de-Leeds
Boulangerie La Jacquoise	Boulangerie	Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown
Boulangerie Saint-Méthode	Boulangerie	Adstock
Carrefour Saint-Julien	Vente de produits locaux	Saint-Julien
Cottage Craft Angora	Transformation de fibres exotiques	Adstock
Douceur d'Ange	Vente d'animaux, laine et savon	Irlande
Fromagerie La Bourgade	Fabrication de fromage	Thetford Mines
Les Petits Roberts	Mets préparés	Thetford Mines (secteur Black Lake)
Ma Boulangerie congelée	Boulangerie	Ville de Disraeli
Malterie Frontenac	Grains germés et maltés	Thetford Mines
Pâtisserie St-Noël	Mets préparés et pâtisserie	Thetford Mines
Produit de l'érable St-Ferdinand B	Produits de l'érable	Irlande
Verger Lapino	Pommes et lapin	Kinnear's Mills

Source : Le Goût de chez nous. Entreprises. [En ligne]. <http://www.legoutdecheznous.com/les-entreprises/> (Page consultée le 8 juin 2015)

1.6.5.2 Distribution, vente et mise en marché

Différents modes de mise en marché sont utilisés par les exploitations agricoles de la MRC. Les données du MAPAQ révèlent que 32 d'entre elles vendent des produits dans un kiosque à la ferme, 7 offrent la possibilité au consommateur de pratiquer l'autocueillette, 13 distribuent leurs produits dans un marché public, 233 commercialisent par l'entremise de leur regroupement de producteurs et 450 ont un autre moyen de mise en marché.

1.6.5.2.1 Marché public de Thetford Mines

Le marché public de la ville de Thetford Mines est en activité tous les samedis pendant la période estivale. Ce marché regroupe une quinzaine de producteurs où il est possible de s'y procurer une variété de produits locaux (fruits et légumes frais, confiture, viandes et charcuteries, produits de l'érable, pain et pâtisserie, fromage, produits de soins corporels naturels, etc.).

1.6.5.2.2 Marché de Noël d'East Broughton

Depuis 2012, la municipalité d'East Broughton et l'association Promo Tourisme de la municipalité organisent un marché de Noël où les produits locaux et l'artisanat sont mis en évidence dans une ambiance et un contexte empreint de la magie de Noël.

1.6.5.2.3 Le goût de chez nous

Les quatre sections (producteurs, restaurateurs, transformateurs et distributeurs) du site Internet « Le goût de chez nous » affichent les endroits et modalités pour se procurer des produits agroalimentaires locaux.

1.6.5.2.4 Agrotourisme et villégiature

La définition de l'agrotourisme adoptée par le groupe de concertation sur l'agrotourisme et le tourisme gourmand du Québec (GCAQ)¹² est « une activité touristique complémentaire de l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Il met en relation des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes, permettant à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte ». Toujours d'après le groupe de concertation, les catégories d'activités s'inscrivant dans l'offre agrotouristique sont : la visite à la ferme, l'hébergement, la restauration mettant principalement en valeur les produits de l'exploitation agricole et les produits agroalimentaires régionaux, la promotion et, la vente de produits agricoles provenant principalement de l'exploitation agricole.

L'office de tourisme de la MRC des Appalaches offre la possibilité de distribuer, via ses kiosques, des dépliants ainsi que de l'information concernant les activités offertes. Il est aussi possible pour des entreprises d'afficher de l'information dans un répertoire d'activités et d'attraits disponible dans les kiosques d'information touristiques locaux et auprès de quelques autres partenaires. D'autres organismes offrent, selon certaines modalités, de diffuser l'information sur les entreprises agrotouristiques. S'y retrouvent entre autres : Terroir et saveurs du Québec, les arrêts gourmands de la Chaudière-Appalaches et le site Internet « agrotourismes.com ».

Seulement deux entreprises agricoles déclarent faire de l'agrotourisme d'après les fiches d'enregistrement du MAPAQ. Il est toutefois possible qu'il y ait des entreprises non enregistrées au MAPAQ faisant de l'agrotourisme.

À l'égard de la villégiature, la MRC des Appalaches est riche de plusieurs plans d'eau et du Parc national de Frontenac qui accueillent bon nombre de villégiateurs. Ces derniers sont des résidents permanents de la MRC, mais aussi des gens en provenance de l'extérieur de la MRC. Ces derniers, considérés comme une population saisonnière, consomment localement les produits disponibles. Le tableau 31 démontre l'importance de la population saisonnière dans la MRC et l'ensemble des municipalités.

¹² Péloquin, Claude, 2004. Chaire de tourisme transat. <http://veilletourisme.ca/2004/08/19/lagrotourisme-au-quebec-point-de-mire/>. Page consultée le 2015/06/12.

Tableau 31 – Population saisonnière et évolution de la population de la MRC des Appalaches

Municipalité	Population haute saison	Population permanente ¹³	Population saisonnière ¹⁴	Population saisonnière (%)
Adstock	4 053	2 729	1 324	33 %
Beaulac-Garthby	1 914	797	1 117	58 %
Disraeli ville	2 591	2 409	182	7 %
Paroisse Disraeli	1 679	1 125	554	33 %
East Broughton	2 299	2 223	76	3 %
Irlande	1 131	957	174	15 %
Kinnear's Mills	488	368	120	25 %
Sacré-Cœur-de-Jésus	671	551	120	18 %
Saint-Adrien-d'Irlande	455	391	64	14 %
Sainte-Clotilde-de-Beauce	748	653	95	13 %
Sainte-Praxède	752	388	364	48 %
Saint-Fortunat	404	270	134	33 %
Saint-Jacques-de-Leeds	848	714	134	16 %
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	394	209	185	47 %
Saint-Jean-de-Brébeuf	446	370	76	17 %
Saint-Joseph-de-Coleraine	2 406	1 846	560	23 %
Saint-Julien	516	401	115	22 %
Saint-Pierre-de-Broughton	1 113	897	216	19 %
Thetford Mines	26 333	25 832	501	2 %
Total MRC	49 242	43 130	6 112	12 %

Source : Rôle d'évaluation foncière de 2011 à 2014, Statistique Canada, recensement de 1996, MAMOT, décret de décembre 2013

Les touristes sont également des consommateurs potentiels de produits locaux et d'activités offertes sur le territoire. Toutefois pour profiter du passage de ceux-ci en un lieu, il importe d'abord de les y attirer. À cet effet, les paysages sont réputés être le premier facteur motivant le choix d'une destination de voyage¹⁵. Ces paysages peuvent être naturels, mais encore, ils marquent parfois le travail accompli sur de longues années. C'est le cas pour l'agriculture qui, non seulement laisse derrière elle les traces du passé, mais ouvre la vue sur des panoramas

¹³ La population permanente correspond au décret du MAMOT de décembre 2013.

¹⁴ La population saisonnière est estimée en considérant les propriétaires d'une résidence à un logement dont leur adresse de correspondance n'est pas celle de la résidence étudiée. Ce nombre est multiplié par la taille moyenne des familles de recensement pour l'ensemble du Québec selon le recensement de Statistique Canada en 2011.

¹⁵ Zins, M. et J. Jacques, « La valeur touristique et économique des paysages », Téoros, vol. 18, 1999, p. 48-51.

autrement inédits. La conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches a d'ailleurs publié un rapport réalisé par Ruralys et plusieurs partenaires sur la connaissance et la mise en valeur des paysages de la Chaudière-Appalaches¹⁶. Ce rapport comprend des recommandations sur la mise en valeur des paysages d'intérêt de chaque MRC, dont la MRC des Appalaches.

L'Office de tourisme de la MRC des Appalaches effectue une compilation de données sur les visiteurs qui demandent des informations touristiques dans ses kiosques ou qui fréquentent les établissements enregistrés. Bien que ces données soient partielles, elles permettent de déterminer les moments de l'année où l'achalandage est le plus important et par le fait même, identifie les opportunités agrotouristiques de la région. Les mois de juillet et août sont ceux ayant la plus grande affluence touristique, phénomène qui s'explique facilement en raison des vacances estivales où plus de 65 % des informations y sont dispensées. En ajoutant les mois d'avril, mai, juin, septembre et octobre, le solde se porte à près de 98 % (tableau 32).

Tableau 32 – Nombres de visiteurs et taux d'activité mensuel dans les kiosques d'information touristique de la MRC des Appalaches pour l'année 2013

Période	Nombre de visiteurs	Taux d'activité
Janvier	14	0,3 %
Février	31	0,7 %
Mars	26	0,6 %
Avril	98	2,3 %
Mai	196	4,6 %
Juin	601	14,0 %
Juillet	1 602	37,2 %
Août	1 241	28,8 %
Septembre	324	7,5 %
Octobre	138	3,2 %
Novembre	21	0,5 %
Décembre	12	0,3 %
Total MRC	4 304	100,0 %

Source : Office de tourisme de la MRC des Appalaches.

¹⁶ Ruralys, CRÉ de la Chaudière-Appalaches et partenaires, 2013. Étude de caractérisation et d'évaluation des paysages de la Chaudière-Appalaches

1.7 Possibilités

Dans un rapport du groupe de recherche sur la multifonctionnalité des territoires, dans le cadre de la politique nationale de la ruralité 2007-2014, il est mentionné qu'une fonction est le produit de la rencontre entre une potentialité et une demande sociale, qu'elle provienne de quelques acteurs, d'une population locale ou qu'elle provienne de l'extérieur du territoire. En ce sens, les fonctions à combler sur le territoire sont autant d'opportunités d'exploitations agricoles ou forestières pouvant être développées. Il est normal de penser, en premier lieu, aux entreprises de transformation présentes sur le territoire qui achètent des produits agricoles. Le bottin des entreprises du site Internet de la SDE de la région de Thetford en affiche d'ailleurs plusieurs. Il y a entre autres dans la MRC, la malterie Frontenac, la boulangerie St-Méthode, les produits de l'érable St-Ferdinand B et Biodélices pour ne nommer que celles-ci.

L'identification d'opportunités se résume à toutes les cultures possibles et imaginables sur le territoire, pour lesquelles les produits ou résidus ont un potentiel de commercialisation. Les acheteurs potentiels peuvent alors être les restaurateurs, boulangeries, scieries, boucheries ou ateliers de débitage, fromageries, paysagistes, commerçants de produits naturels, épicerie, fabricants de matériaux et tous les réseaux de mise en marché.

CHAPITRE 2 LE DIAGNOSTIC

2.1 Mise en contexte

Le présent diagnostic a été élaboré par le comité de travail du plan de développement de la zone agricole de la MRC des Appalaches, puis validé par le comité de suivi. Il dresse une liste de constats appuyés par l'information livrée dans le portrait de la zone agricole de la MRC, qui a été réalisé dans le cadre du même projet, sans toutefois s'y limiter. Les forces et les faiblesses réfèrent à une approche interne, alors que les opportunités et menaces, à une approche externe. Les énoncés sont résumés et regroupés par sous-catégories à titre subjectif dans le but d'en faciliter l'analyse.

2.2 Forces

2.2.1 Emploi, relève, main-d'œuvre et marchés

- Effort de diversification des activités économiques depuis 15 ans.
- Plusieurs outils de mise en marché par circuits courts : logo «Le goût de chez nous», Marché public de Thetford Mines, le circuit des 12 Arrêts gourmands.
- Projet d'incubateur et centre de transformation en cours par le comité de développement agroalimentaire des Appalaches.
- Chemin des artisans également un circuit touristique déjà en place.
- Possibilité d'environ 1 700 nouvelles résidences à l'intérieur de la zone agricole selon la décision de la CPTAQ (demande à portée collective – article 59 de la LPTAA)¹⁷.

2.2.2 Agriculture et agroalimentaire

- Bon nombre d'exploitations agricoles (733) sur le territoire.
- Présence du comité de développement agroalimentaire des Appalaches.
- Lien historique entre producteurs forestiers et agricoles.
- Essor de la production acéricole (1^{er} rang de Chaudière-Appalaches).
- Présence d'entreprises leaders : Biodélices, St-Ferdinand B, boulangerie St-Méthode, Pépinière Ancestrale.
- Production animale (lait, porc et bœuf) bien établie.
- Producteurs forestiers bien établis.
- Pratiques forestières encadrées par des services-conseils.
- Mise en marché structurée par des plans conjoints.

¹⁷ Les municipalités sont chargées de s'assurer que toutes les conditions sont respectées avant de délivrer un permis.

2.3 Faiblesses

2.3.1 Emploi, relève, main-d'œuvre et marchés

- Manque de recrutement de la relève.
- Manque de programmes de formation agricole complète (cours ponctuels et ciblés seulement).
- Manque de valorisation de la profession et de promotion de l'agriculture auprès des jeunes.
- Manque de main-d'œuvre agricole.

2.3.2 Activités connexes

- Pas de foire agricole.
- Peu d'entreprises de transformation (perte de valeur ajoutée) des produits agricoles et forestiers.
- Manque de suivi ou de mise à jour d'outils de promotion en place (ex. : Le goût de chez nous).
- Peu d'activités connexes à l'agriculture sur le territoire de la MRC.

2.3.3 Agriculture et agroalimentaire

- Retard entraîné par le délaissement des activités agricoles au détriment du secteur minier.
- Expertise et services-conseils limités.
- Peu de cabanes à sucre commerciales.
- Peu de maraîchage ou d'horticulture.
- Manque de données en mobilisation et immobilisation.
- Désaffectation, désintérêt, évolution des valeurs et de la motivation des propriétaires pour la récolte des produits forestiers.
- Pratiques des petits producteurs forestiers peu performantes.
- Bois d'œuvre vendu sur le territoire en grande partie transformé à l'extérieur de la MRC.
- Peu de transformation – la MRC a le plus faible ratio de transformateurs/producteurs en Chaudière-Appalaches.

2.3.4 Autres

- Manque de communication et d'échange entre les producteurs et la communauté.
- Manque de veille sur les transactions foncières.
- Moyens de communication déficients dans certains secteurs (Internet haute vitesse, réseaux cellulaires).

2.4 Opportunités

2.4.1 Population

- Ville de Thetford Mines, une agglomération importante, située au centre de la MRC.
- Population en hausse dans plusieurs municipalités.
- Population saisonnière importante dans plusieurs municipalités – les villégiateurs sont des acheteurs potentiels de produits locaux.
- Tendance vers les produits santé et biologiques (créneau possible).
- Pression urbaine limitée; peu d'exclusions de la zone agricole.
- Demande favorable pour les produits forestiers – le bois est un matériau vert et son utilisation a bonne presse.

2.4.2 Emploi, relève, main-d'œuvre et marchés

- Développement de créneaux agroindustriels (oléochimie, boulangerie, houblon, orge de maltage, cultures émergentes ou marginales) – les petites fermes sont plus aptes à ces développements.
- Possibilité d'attraction de nouveaux exploitants et de relève.
- Prix des terres moins élevé que dans les municipalités ou MRC environnantes.

2.4.3 Cadre physique

- Pression et impacts sur l'environnement limités, considérant un historique de culture peu intensive – le sol est donc propice à l'agriculture biologique.
- Paysages agricoles de qualité.
- Longue saison de croissance.
- Potentiel forestier important (complément aux autres productions).
- Possibilité de remise en culture des terres en friches.

2.4.4 Agriculture et agroalimentaire

- Centre d'interprétation et de valorisation de l'activité acéricole.
- Programme de soutien gouvernemental (financier et formation – secteur forestier).
- Possibilité de transformation et de développement de nouveaux produits à partir des petits fruits, puisque les producteurs sont présents.
- Développement de produits/production non ligneuse (PFNL).
- Développement d'activités connexes à l'agriculture (ex. : agrotourisme, transformation, hébergement).

2.5 Menaces

2.5.1 Population

- Population de la MRC vieillissante (pyramide d'âges s'inverse).
- Tourisme limité.
- Diminution de la population observée depuis 15 ans et prévue d'ici 25 ans.
- Risque de dévitalisation des communautés.
- Perte du transport collectif.

2.5.2 Emploi, relève, main-d'œuvre et marchés

- Spéculation;
- Diminution du nombre d'emplois dans le secteur primaire, liée à la fermeture des mines;
- Manque de relève et de main-d'œuvre dans le secteur agricole, donc risque de démantèlement de certaines fermes;
- Revenu médian des ménages largement sous la moyenne;
- Augmentation de l'évaluation et des taxes foncières;
- Superficie importante de terres en friches;
- Augmentation du nombre de terres en location. Cela peut créer une réticence à l'investissement et le risque d'être à la merci du propriétaire;
- Diminution du nombre de fermes depuis 1981 (par contre augmentation depuis 2010);
- Mondialisation – les coûts de production et les normes des autres pays ne sont pas les mêmes qu'ici;
- Incertitude liée à la mutation de l'industrie forestière – diminution du nombre d'usines, augmentation des distances et des coûts des transports, modèle d'affaires incertain, diminution des prix.

2.5.3 Cadre physique

- Bassins versants dégradés sur l'ensemble de la MRC – freine le développement agricole.
- Morcellement de la propriété forestière.
- MRC loin des grands centres.
- Topographie et qualité des sols limitent la possibilité de grandes cultures.
- Risque de manque de pollinisateurs (climat, parasites, maladies, pesticides, etc.).
- Dénaturation du paysage (obstruction visuelle par les friches).
- Problèmes phytosanitaires (espèces envahissantes, catastrophes naturelles, maladies, épidémies d'insectes).

2.5.4 Agriculture et agroalimentaire

- Consolidation des fermes (plus difficile pour les petites fermes).
- Diminution du nombre de fermes de petite taille.
- Augmentation du nombre de producteurs de 55 ans et plus et diminution du nombre de producteurs de moins de 35 ans.
- Incapacité de répondre aux exigences du marché.
- Augmentation des attentes et des pressions de la société pour la protection de l'environnement – plus de réglementation, protection des milieux humides, mise en place de systèmes de certification coûteux, etc.
- Précarité des finances publiques peut avoir une incidence sur le soutien gouvernemental.



CHAPITRE 3 LES ENJEUX

Les enjeux ont été identifiés par les membres des comités de travail et de suivi à partir des éléments du diagnostic. Ils sont en quelque sorte le produit fini du diagnostic. Les enjeux correspondent donc aux éléments sur lesquels porteront les efforts pour améliorer le développement de la zone agricole.

- A. Coordination des activités de concertation et de développement du secteur agroalimentaire.
- B. Diversification des activités du secteur agroalimentaire pour développer le caractère distinctif de la MRC.
- C. Valorisation de la profession d'agriculteur, du secteur agroalimentaire et de son apport économique.
- D. Occupation dynamique du territoire par l'utilisation durable des ressources agroforestières.
- E. Offre de formation permettant de combler les besoins du secteur agroalimentaire.

CHAPITRE 4 LA VISION CONCERTÉE

La vision concertée est issue d'une réflexion des comités de travail et de suivi et est appuyée sur les éléments du diagnostic. Elle dicte la ligne à suivre pour atteindre, dans un horizon de dix ans, un idéal pour le secteur agroalimentaire. Elle se lit comme suit:

« Une agriculture progressive, moderne et renouvelée, dynamisant l'économie de la région et l'occupation du territoire et qui mise sur la complémentarité, la concertation et la qualité de vie. »

Elle projette une agriculture **progressive** en ce sens qu'elle prônera la consolidation des entreprises agricoles existantes, tout en permettant l'éclosion de nouvelles. Elle se doit d'être **moderne**, de son temps, à la fine pointe des connaissances actuelles et des nouvelles technologies. On la veut **renouvelée**, ce qui implique qu'elle doit être innovante pour se distinguer.

Ces atouts permettront de **dynamiser l'économie de la région et l'occupation du territoire** par, entre autres, l'apport de nouvelles entreprises de production et de transformation agroalimentaires, le maintien de la vitalité des communautés, la revitalisation de certains secteurs et la diminution des risques d'accaparement des terres. Aussi, les parcelles plus petites pourront servir aux entreprises agricoles de petite taille.

En misant sur la **complémentarité** des entreprises, des productions et des usages, une multitude d'opportunités s'ouvrent. Qu'il s'agisse du développement de filières ou de chaînes de valeur, les possibilités sont innombrables de la production à la mise en marché. Les déchets ou résidus de culture peuvent être valorisés par l'entreprise qui les produit ou par une autre. La **concertation** assurera une mise en œuvre efficace du PDZA, favorisant le travail en commun des entreprises, institutions, élus et individus.

Tous ces éléments réunis contribueront à une saine **qualité de vie** des agriculteurs et des autres résidents en cultivant une meilleure cohabitation, un accès à des produits et services de qualité et une mise en valeur des paysages. Somme toute, la relève agricole et les générations futures ne pourront que bénéficier de cette prise en charge du secteur agroalimentaire par tous les acteurs du milieu. Des créneaux porteurs, lorsqu'identifiés, contribueront à révéler la multifonctionnalité de l'agriculture.

CHAPITRE 5 LE PLAN D'ACTION

Suite à l'élaboration du diagnostic, duquel ont découlé les enjeux et la vision concertée, un forum régional de consultation a été organisé et a permis à près de 80 participants d'unir leurs idées dans la proposition d'éléments à inclure au plan d'action. L'activité s'est déroulée sous forme d'ateliers en petits groupes (de 6 à 8 personnes) où chacun des participants pouvait faire part de ses propositions. La journée s'est soldée par une mise en commun des propositions suivie de la priorisation des actions par les participants. La compilation des propositions se solde par un plan d'action comportant 16 actions principales regroupées par enjeux (cinq orientations), sous neuf objectifs secondaires.

ORIENTATION 1. COORDINATION DES ACTIVITÉS DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE.

Objectif 1.1 Poursuivre et bonifier le travail de concertation municipale-agricole développé lors de l'élaboration du PDZA	
Action 1. Mandater un comité de suivi du PDZA à être défini par le conseil de la MRC, avec une présence active des élus	
Porteurs	
MRC	
Partenaires	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de rencontres du comité ▪ Rapport d'étape annuel
Échéancier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2015 - 2020
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité de suivi désigné ▪ Rencontres annuelles ▪ Un rapport par année sur l'état d'avancement du PDZA <ul style="list-style-type: none"> - actions entamées - actions terminées - actions à venir

Objectif: 1.2 Coordonner les activités afférentes au secteur agroalimentaire

Action 2. Embaucher un coordonnateur agroalimentaire

Porteurs		Partenaires
MRC		
Indicateurs	▪ Embauche d'un coordonnateur agroalimentaire	
Échéancier	▪ Janvier 2016	
Résultats	▪ Coordonnateur agroalimentaire en poste	

ORIENTATION 2. DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE POUR DÉVELOPPER LE CARACTÈRE DISTINCTIF DE LA MRC

Objectif: 2.1 Accompagner les entreprises dans leurs nouvelles productions ou nouveaux produits de transformation

Action 3. Mettre en place les structures de développement agroalimentaires que sont:

- l'incubateur d'entreprises agricoles
- le centre de transformation
- un abattoir

Porteurs		Partenaires
Comité de développement agroalimentaire des Appalaches		Société de développement économique de la région de Thetford (SDE) UPA
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place de l'incubateur ▪ Mise en place du centre de transformation ▪ Mise en place de l'abattoir 	
Échéancier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Incubateur: 2016 ▪ Centre de transformation: 2016 ▪ Abattoir: 2017 	
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Incubateur en place ▪ Centre de transformation en place ▪ Abattoir en place 	

Objectif: 2.2 Développer des créneaux porteurs, adaptés au territoire de la MRC

Action 4. Mettre en place des outils de veille stratégique liés aux secteurs agroalimentaire et forestier en vue de susciter l'intérêt d'entreprises désireuses de mettre de nouveaux produits sur le marché ou de se diversifier

Porteurs		Partenaires
Comité de développement agroalimentaire des Appalaches		MAPAQ CISA UPA OLEOTEK
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pourcentage d'augmentation des retombées économiques dans la MRC ▪ Nombre de nouvelles opportunités vs coût de la veille stratégique 	
Échéancier	▪ 2016 - 2020	
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Outils de veille stratégique en place à la fin de 2016 ▪ 10 nouvelles opportunités ciblées en 2020 	

Action 5. Initier des projets de recherche en transformation qui permettront de trouver de nouvelles avenues entre autres pour le bois, les huiles et les fibres végétales

Porteurs		Partenaires
Comité de développement agroalimentaire des Appalaches		OLEOTEK
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de projets de recherche initiés ▪ Aide financière pour les projets 	
Échéancier	▪ 2018 – 2020	
Résultats	▪ 1 projet de recherche initié en 2018 et 3 projets complétés en 2020	

Objectif: 2.3 Assurer la reconnaissance, la mise en marché et la consommation des produits locaux

Action 6. Évaluer l'opportunité de se doter d'un produit d'appellation réservée

Porteurs		Partenaires	
MRC		UPA MAPAQ	
Indicateurs	▪ Rapport identifiant les opportunités		
Échéancier	▪ 2018		
Résultats	▪ 3 produits agroforestiers ciblés et l'appellation ou le terme valorisant associé		

Action 7. Dynamiser et promouvoir l'identification régionale « Le goût de chez nous »

Porteurs		Partenaires	
MRC		MAPAQ Comité de développement agroalimentaire des Appalaches SDE	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Site internet à jour ▪ Nombre d'entreprises présentes sur le site internet 		
Échéancier	▪ 2016 - 2020		
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2016 : Mise à jour du site internet et mise à jour annuelle par la suite ▪ 1 nouvelle entreprise recrutée en 2017, 2 en 2018, 3 en 2019 et 4 en 2020 ▪ Publicité du site internet « Le goût de chez nous » dans les médias <ul style="list-style-type: none"> - Tourisme Chaudière-Appalaches - Tourisme Québec - Tourisme région de Thetford - Courrier Frontenac - Le Cantonnier - Marché(s) public(s) ▪ Dépliant promotionnel « Le goût de chez nous » chez les entreprises et les restaurateurs (mis à jour en même temps que le site internet) 		

Action 8. Soutenir et promouvoir les outils de mise en marché	
Porteurs	Partenaires
SDE	Comité de développement agroalimentaire des Appalaches
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'activités de marchés publics ▪ Nombre de producteurs présents dans les marchés publics
Échéancier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2016 -2020
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 activités de marchés publics par année ▪ 2 nouvelles entreprises dans les HRI par année ▪ 2 nouvelles entreprises inscrites par année dans les "Arrêts gourmands" ▪ 2 nouvelles entreprises par année chez les commerçants et restaurateurs

ORIENTATION 3. VALORISATION DE LA PROFESSION D'AGRICULTEUR, DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE ET DE SON APPORT ÉCONOMIQUE

Objectif: 3.1 Démontrer l'importance de l'apport économique du secteur agroalimentaire dans la MRC des Appalaches	
Action 9. Diffuser des capsules d'information sur l'apport économique et social de l'agriculture et du secteur agroalimentaire dans les médias de la MRC	
Porteurs	Partenaires
MRC	MAPAQ UPA SDE Comité de développement agroalimentaire des Appalaches Municipalités
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de capsules informatives
Échéancier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2015 -2020
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 6 capsules diffusées par année dans les médias de la MRC

Action 10. Organiser une tournée par secteurs de la MRC (4) des élus municipaux auprès des acteurs agroalimentaires et forestiers	
Porteurs	Partenaires
MRC	UPA Syndicat des producteurs forestiers
Indicateurs	▪ Tournée des élus effectuée
Échéancier	▪ 2015 -2020
Résultats	▪ 1 tournée sectorielle effectuée par année pour couvrir l'ensemble de la MRC sur 4 ans, soit l'équivalent du mandat des maires de la MRC
Action 11. En collaboration avec les conseillers en orientation, réaliser des visites d'entrepreneurs des secteurs agroalimentaire et forestier dans les écoles primaires et secondaires dans le cadre de la semaine "Le goût d'entreprendre" et associer ces entrepreneurs avec l'événement "Portes ouvertes sur les fermes du Québec" de l'UPA	
Porteurs	Partenaires
SDE	UPA Commission scolaire des Appalaches Groupe de la relève agricole des Appalaches
Indicateurs	▪ Nombre d'entrepreneurs du secteur agroalimentaire en visite dans les écoles
Échéancier	▪ 2016 -2020
Résultats	▪ Au moins une visite d'entrepreneur du secteur agroalimentaire ou forestier par année

ORIENTATION 4. OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE PAR L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES AGROFORESTIÈRES

Objectif: 4.1 Utiliser le plein potentiel du territoire dans une optique de développement durable	
Action 12. Mettre en place une banque de terres et de bâtiments agricoles disponibles	
Porteurs	Partenaires
MRC	MAPAQ UPA Comité de développement agroalimentaire des Appalaches
Indicateurs	▪ Nombre d'inscriptions
Échéancier	▪ 2016 -2020
Résultats	▪ Système de banque de terre mis en place en 2016 ▪ 15 propriétaires inscrits dans la première année
Action 13. Caractériser les friches en vue d'en maximiser l'utilisation	
Porteurs	Partenaires
MRC	UPA MAPAQ ARFPC Syndicat des producteurs forestiers
Indicateurs	▪ Nombre et superficie de friches caractérisées
Échéancier	▪ 2018 - 2019
Résultats	▪ L'ensemble de la MRC a été visité pour le recensement des terres en friches à la fin de 2019

Objectif: 4.2 Recruter des finissants des programmes en agriculture

Action 14. Promouvoir la région dans les centres de formation en agriculture

Porteurs		Partenaires
MRC		Comité de développement agroalimentaire des Appalaches UPA
Indicateurs	▪ Nombre de centres de formation visités	
Échéancier	▪ 2016 -2020	
Résultats	▪ Les étudiants de trois centres de formation en agriculture sont rencontrés chaque année	

ORIENTATION 5. OFFRE DE FORMATION PERMETTANT DE COMBLER LES BESOINS DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE

Objectif: 5.1 Outiller les agriculteurs et la relève pour faire face aux exigences et aux réalités du secteur agroalimentaire

Action 15. Développer et promouvoir des formations permettant la diversification (nouvelles cultures, transformation et conservation) et les offrir en ligne lorsque possible

Porteurs		Partenaires	
Collectif régional en formation de Chaudière-Appalaches		UPA Centres de formation MRC SDE	
Indicateurs	▪ Nombre d'heures de formation et proportion de celles-ci offertes en ligne		
Échéancier	▪ 2016 -2020		
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation du nombre de formations offertes en ligne ▪ Diffusion des offres de formation dans les centres de formation 		

Action 16. Recruter des mentors pour les nouveaux entrepreneurs

Porteurs		Partenaires	
SDE		UPA	
Indicateurs	▪ Nombre de jumelage mentor-mentoré		
Échéancier	▪ 2016 -2020		
Résultats	▪ 1 jumelage par année		

